



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/48/6 (Partie I)
20 août 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1994-1995*

Première partie

(Tableaux synoptiques et annexes compris)

* Le présent document contient la première partie du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995. L'ensemble du projet de budget-programme paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6* aux *Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-huitième session (A/48/6/Rev.1)*.

TABLE DES MATIERES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
AVANT-PROPOS		1
INTRODUCTION	1 - 10	5
A. Facteurs relatifs aux programmes et autres facteurs à la base des propositions budgétaires	11 - 61	6
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	12 - 15	6
2. Expansion des activités politiques et humanitaires	16 - 33	7
3. Restructuration des secteurs économique et social	34 - 49	10
4. Accroissement de l'efficacité administrative	50 - 61	14
B. Principales caractéristiques financières du projet de budget-programme	62 - 72	16
C. Tableau d'effectifs proposé	73 - 88	19
1. Postes de rang élevé	76 - 80	19
2. Postes d'administrateur	81 - 85	21
3. Services généraux et autres catégories	86 - 88	24
D. Méthode suivie	89 - 97	25
E. Structure du budget	98 - 102	27

Tableaux

1. Structure du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995		29
2. Ajustements apportés aux crédits révisés, par chapitre du budget-programme		32
3. Répartition des ressources par titre du budget-programme		36
4. Répartition des ressources par chapitre du budget-programme		37
5. Budget ordinaire : répartition des postes par titre du budget-programme		40
6. Budget ordinaire : répartition des postes par chapitre du budget-programme		41
7. Répartition des ressources entre les principaux objets de dépense		44
8. Exercices biennaux 1992-1993 et 1994-1995 : répartition des fonds extrabudgétaires par titre du budget-programme		45
9. Exercices biennaux 1992-1993 et 1994-1995 : répartition des fonds extrabudgétaires par chapitre du budget-programme		46

TABLE DES MATIERES (suite)

	<i>Page</i>
10. Exercices biennaux 1992-1993 et 1994-1995 : répartition des postes extrabudgétaires par titre du budget-programme	50
11. Exercices biennaux 1992-1993 et 1994-1995 : répartition des postes extrabudgétaires par chapitre du budget-programme	51

TABLEAUX SYNOPTIQUES ET ANNEXES A L'INTRODUCTION

Tableaux synoptiques

1. Montant total du budget	55
2. Types de poste	55
3. Budget ordinaire : répartition des recettes par grande catégorie	55
4. Dépenses financées à l'aide de fonds extrabudgétaires, par grande catégorie	55
5. Budget ordinaire : répartition des dépenses par secteur	56
6. Répartition des postes par titre du budget	56

Annexes

I. Tableau récapitulatif du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995	57
II. Projections des taux de change et des taux annuels moyens d'inflation pour 1993, 1994 et 1995 par principaux lieux d'affectation	62
III. a) Postes permanents approuvés pour l'exercice biennal 1992-1993 et demandés pour l'exercice biennal 1994-1995 au budget ordinaire	63
b) Postes temporaires approuvés pour l'exercice biennal 1992-1993 et demandés pour l'exercice biennal 1994-1995 au budget ordinaire	72
IV. Répartition des crédits ouverts pour 1992-1993 et des crédits demandés pour 1994-1995 par chapitre/unité administrative du budget et par principaux objets de dépense	74
V. a) Services financés par des fonds extrabudgétaires : répartition par chapitre des dépenses prévues pour 1994-1995	82
b) Services financés par des fonds extrabudgétaires : ressources en personnel prévues pour 1994-1995	92

AVANT-PROPOS

1. J'ai l'honneur de soumettre à l'examen de l'Assemblée générale le projet de budget-programme de l'Organisation pour l'exercice biennal 1994-1995.

2. Les propositions formulées dans ce premier budget de l'Organisation établi sous ma direction sont marquées au sceau de trois objectifs directeurs :

- a) Améliorer les moyens d'action de l'Organisation dans les domaines politique et humanitaire;
- b) Renforcer le rôle que l'Organisation joue sur le plan de la coopération économique et sociale internationale et, à cet effet, poursuivre la restructuration du Secrétariat dans les secteurs économique et social;
- c) Instituer des modalités de gestion plus rigoureuses et accroître l'efficacité administrative.

Bien que la plupart de ces réorientations importantes de l'activité de l'Organisation doivent être financées par des redéploiements, une croissance réelle modique aussi s'impose maintenant de façon impérieuse. Je tiens à appeler ici l'attention sur certains des grands axes de ce budget.

* * *

3. La diplomatie préventive et le rétablissement de la paix constituent les moyens les moins onéreux d'assurer la paix et la sécurité internationales et de prévenir les souffrances et la destruction qui s'ensuivent inévitablement lorsque des différends dégénèrent en conflits armés. L'exercice biennal à venir montrera si l'Organisation est capable de relever ce défi.

4. Je propose un accroissement sensible des ressources consacrées au renforcement des moyens dont l'Organisation dispose en matière de diplomatie préventive et de règlement pacifique des différends, ainsi que de maintien et de consolidation de la paix. Les raisons qui m'animent sont exposées dans mon rapport "Agenda pour la paix" (A/47/277-S/24111).

5. En un an, à peu près, les effectifs et le coût des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont sextuplé. Outre cette augmentation quantitative, un changement qualitatif notable s'est produit. Les fonctions des missions de maintien de la paix vont de plus en plus souvent au-delà de ce qu'elles étaient traditionnellement, et ne consistent plus seulement à surveiller, observer, rendre compte et superviser accords et lignes de cessez-le-feu. Les mandats de plusieurs missions s'étendent au désarmement et à la démobilisation de forces, ainsi qu'à l'assistance humanitaire, au suivi de la situation dans le domaine des droits de l'homme, à la vérification électorale et à l'appui à la police civile. En Somalie et dans l'ex-Yougoslavie, par exemple, l'ONU a été autorisée à mener une action coercitive en vertu du Chapitre VII de la Charte. Il importe donc que le Siège soit doté de moyens accrus pour superviser et diriger les missions. Les propositions formulées dans le présent budget, qui découlent de cet impératif reconnu aussi bien par le Conseil de sécurité que par l'Assemblée générale, ont été établies sur la base d'un examen général des ressources nécessaires aux fins du maintien de la paix au cours de l'exercice biennal 1994-1995.

* * *

6. La fin de la guerre froide a fait plus que transformer la dynamique de la diplomatie et de la sécurité internationales; elle a été plus lourde de conséquences encore. Les systèmes autocratiques ont fait place à des systèmes démocratiques, les régimes militaires à des régimes civils, les gouvernements centralisés à des gouvernements décentralisés dans bien des pays.

7. Les changements politiques et économiques conjugués ont bouleversé les relations sociales dans bon nombre de sociétés. Des transformations structurelles sont en cours dans presque tous les pays. La redistribution de la demande et de la production déplace les centres de pouvoir économique des régions et pays où ils se trouvaient jusqu'à présent vers d'autres. Aucune économie, fût-ce la plus vaste, n'est entièrement contrôlée par les autorités nationales.

8. Du moment où j'ai été élu à la direction du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, j'ai vu dans l'impératif que constitue le développement l'un des principaux objectifs de ma mission. Telle est la perspective dans laquelle j'ai mis en train une restructuration approfondie des secteurs économique et social de l'Organisation.

9. Ce projet de budget reflète, dans une optique unifiée, les effets de changements structurels déjà examinés par l'Assemblée générale, et fait une place aux renforcements qui me paraissent nécessaires. Tous les mandats et activités recensés dans le plan à moyen terme en vigueur seront exécutés par les départements et services restructurés.

* * *

10. S'ajoutant à la préservation de la paix et de la sécurité internationales et au développement économique et social, la défense des droits de l'homme constitue l'un des trois principaux objectifs de l'Organisation. Ces 10 dernières années, le nombre des Etats parties aux principaux instruments relatifs aux droits de l'homme a triplé, passant de 240 à 700 environ, ce qui a entraîné un accroissement correspondant des obligations précises contractées par ces Etats en matière d'établissement de rapports. Qui plus est, les organes de suivi des traités ont pris des initiatives et adopté des méthodes novatrices qui leur ont permis d'élargir et d'approfondir leurs travaux de supervision, ainsi que de renforcer leur coopération avec les institutions spécialisées et les organisations non gouvernementales.

11. Les travaux des rapporteurs spéciaux, des groupes d'experts ou des représentants du Secrétaire général sont reçus de façon beaucoup plus réceptives dans le nouveau climat qui caractérise les relations internationales. Les demandes d'assistance au processus de démocratisation et de renforcement des institutions se sont elles aussi multipliées dans toutes les régions du monde, en particulier en Europe centrale et orientale. Le programme de services consultatifs et d'assistance technique a été étendu aux activités axées sur les droits de l'homme que comportent les opérations de maintien de la paix telle que celle menée au Cambodge. La coopération technique dans ce domaine constitue maintenant l'un des principaux vecteurs de l'action que l'Organisation des Nations Unies mène au service des droits de l'homme. Mes propositions budgétaires pour le prochain exercice biennal prévoient en conséquence un renforcement du Centre pour les droits de l'homme.

* * *

14. Eu égard à l'évolution rapide de la nature, de l'ampleur et de la fréquence des situations d'urgence dans lesquelles l'assistance de l'ONU est sollicitée, l'Assemblée générale a élargi, lors de sa quarante-sixième session, le mandat assigné à l'Organisation à ce titre, en même temps que la restructuration des arrangements institutionnels existants menait à la création du Département des affaires humanitaires. Je propose également un accroissement sensible de l'effectif permanent de ce département.

* * *

15. Les changements évoqués plus haut devraient permettre à l'Organisation de répondre plus efficacement aux demandes des Etats Membres. Je propose en outre des aménagements en matière d'organisation et un certain nombre d'innovations technologiques qui devraient aussi se traduire par une efficacité accrue. Dans un climat d'austérité financière généralisée, la formation devrait être considérée comme un investissement d'importance capitale pour l'avenir de l'institution. Elle peut en effet contribuer de façon décisive à améliorer la qualité de la gestion au Siège, ainsi qu'à doter les fonctionnaires des aptitudes nécessaires pour servir sur le terrain. Le lien existant entre une direction et une gestion efficaces, d'une part, et le moral, la productivité et la satisfaction professionnelle des fonctionnaires, de l'autre, est

extrêmement étroit. Les services de formation s'adressent au personnel financé sur des fonds de tous types, y compris, notamment, les membres des opérations de maintien de la paix. Le volume des ressources nécessaires pour organiser et assurer la formation qu'il faut à ces missions est considérable. Je propose donc de majorer de façon appréciable les crédits qui sont ouverts à ce titre dans le présent budget. J'ai centralisé le budget de la formation au Siège, de façon que des possibilités de formation égales soient offertes aux fonctionnaires en poste dans tous les lieux d'affectation de l'Organisation.

16. Dans le cadre des efforts que je consens en vue de rehausser la fonction publique internationale et de préserver l'intégrité et l'indépendance du personnel de l'Organisation, j'entends faire au cours de la session prochaine de l'Assemblée générale des propositions concernant l'échelon supérieur de nos effectifs.

* * *

17. Voilà donc quelques-uns des points saillants du projet de budget-programme pour l'exercice 1994-1995. J'ose croire que les Etats Membres garderont à l'esprit, lorsqu'ils examineront ce document, que les propositions qui y sont formulées constituent les moyens d'apporter à l'Organisation des Nations Unies les transformations auxquelles ils s'attendent eu égard aux lourdes responsabilités nouvelles qu'ils lui ont assignées ces quelques dernières années.

Le Secrétaire général



Boutros BOUTROS-GHALI

INTRODUCTION

1. Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995 a été établi dans le cadre du plan à moyen terme pour la période 1992-1997 (A/45/6/Rev.1), tel que révisé par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/214 du 23 décembre 1992 sur la base des révisions présentées par le Secrétaire général dans le document A/47/6/Rev.1. Les domaines prioritaires dont l'Assemblée générale a pris note lorsqu'elle a adopté le projet de plan à moyen terme pour la période 1992-1997 dans sa résolution 45/253 du 21 décembre 1990 étaient le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le développement économique des pays en développement, le redressement économique et le développement de l'Afrique, l'environnement et le contrôle international des drogues.

2. A propos de ces orientations, le Secrétaire général a formulé les observations suivantes dans le rapport intitulé "Renforcement de la coopération internationale pour le développement : rôle du système des Nations Unies", qu'il a présenté au Conseil économique et social :

"Ce serait une erreur que d'essayer de déterminer un ordre d'importance ou de priorité entre la paix et la sécurité, d'une part, et le développement économique et social, de l'autre. Les deux sont si étroitement liés qu'ils sont indissociables."¹

3. Conformément à cette approche, l'Organisation a fait face à l'expansion spectaculaire des demandes qui lui ont été adressées dans les domaines du maintien de la paix, de la diplomatie préventive, des affaires humanitaires et de la promotion des droits de l'homme, tout en s'attachant à renforcer la capacité du Secrétariat dans les secteurs économique et social, en procédant à la restructuration présentée à l'Assemblée générale à la reprise de sa quarante-septième session, dans le rapport du Secrétaire général relatif aux prévisions révisées (A/C.5/47/88).

4. L'établissement du présent projet de budget-programme a soulevé d'énormes difficultés car il fallait tenter de concilier l'expansion rapide des activités de l'Organisation dans les secteurs politique et humanitaire, l'objectif consistant à renforcer la capacité de l'Organisation de répondre aux préoccupations des Etats Membres dans les domaines de la coopération internationale pour le développement, la nécessité de rationaliser d'urgence le fonctionnement du Secrétariat et une politique budgétaire qui repose très largement sur le redéploiement des ressources existantes pour financer le changement, alors qu'en termes réels, l'enveloppe budgétaire est la même depuis plusieurs années. S'il est vrai que les Etats Membres ont consenti un effort financier sans précédent pour financer les opérations de maintien de la paix, dont le nombre et l'ampleur se sont considérablement accrus au cours des dernières années, il n'en demeure pas moins que le moment est venu d'autoriser une croissance réelle modeste du budget ordinaire de l'Organisation. Il est proposé de maintenir la politique qui consiste à redéployer les ressources, et notamment à transférer des postes à des secteurs dont les activités ont beaucoup augmenté. Diverses mesures sont notamment prises pour rationaliser le secteur administratif, ce qui libérera un volume de ressources non négligeable au profit des domaines prioritaires. Toutefois, une telle politique ne peut produire de résultats qu'à long terme et ne permettra pas, à elle seule, d'apporter les changements parfois très importants qui sont devenus nécessaires en matière d'allocation des ressources.

5. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé d'ouvrir, pour l'exercice biennal 1994-1995, une enveloppe budgétaire de 2 749 064 000 dollars, ce qui correspond à un taux de croissance de 1 % par rapport au montant révisé des crédits approuvé par l'Assemblée générale en mai 1993. Le montant des crédits ouverts par l'Assemblée générale pour l'exercice 1992-1993 s'élève à 2 467 458 200 dollars, ce chiffre tenant compte des décisions prises par l'Assemblée à sa quarante-septième session.

¹ E/1992/82/Add.1, par. 57.

6. L'essentiel de l'augmentation des ressources proposée se répartit entre trois des quatre domaines indiqués dans le plan général du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995 (A/47/358), à savoir politique, direction et coordination d'ensemble, affaires politiques et droits de l'homme et affaires humanitaires. En ce qui concerne le quatrième - la coopération internationale pour le développement -, la rationalisation des structures, qui est en cours, et l'élimination des doubles emplois consécutive à la réorganisation des secteurs économique et social se sont traduites par des économies d'échelle qui ont permis au Secrétariat, grâce aux ressources ainsi dégagées, de faire face à l'accroissement de la demande dans ce domaine et, notamment, d'assurer la préparation et le suivi des grandes conférences sans qu'il soit besoin d'ouvrir de crédits supplémentaires. Qui plus est, on a pu transférer quelques ressources à la coopération régionale pour le développement, conformément à la politique de décentralisation.

7. Comme dans le passé, et conformément aux caractéristiques principales du budget ordinaire de l'Organisation, environ 55,4 % du budget doit permettre de couvrir les dépenses afférentes aux 10 171 fonctionnaires qui constituent l'effectif de base du Secrétariat de l'ONU. Ce "tableau d'effectifs" de l'Organisation fait apparaître une augmentation de 68 postes - dont 41 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 27 postes de la catégorie des services généraux - par rapport au budget initial pour 1992-1993 adopté par l'Assemblée générale en décembre 1991. Les tâches supplémentaires confiées à l'Organisation dans divers domaines justifient cette demande de postes supplémentaires. Simultanément, les efforts se poursuivront pour redéployer les ressources entre les différentes parties du Secrétariat de même que pour utiliser les ressources en personnel avec plus de souplesse dans le cadre de l'exécution du budget-programme.

8. Le projet de budget-programme fait apparaître un certain nombre d'innovations, telles que le regroupement sous un titre distinct des prévisions concernant les dépenses d'équipement, notamment les gros travaux d'entretien et les innovations technologiques. On a également essayé de présenter plus clairement les ressources de l'Organisation qui revêtent une grande importance pour les activités dont le coût est imputé sur le budget ordinaire, notamment les contributions volontaires et le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Progressivement, le budget-programme devrait devenir un instrument permettant aux Etats Membres et au Secrétaire général d'exposer les grandes orientations de l'Organisation et les changements apportés aux structures et modalités de fonctionnement du Secrétariat qui sont justifiés par l'évolution des circonstances et la recherche d'une efficacité accrue.

9. Conformément au nouveau mode de présentation du budget approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/212A du 23 décembre 1992, le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995 est présenté en deux parties. La première indique la répartition proposée des ressources par chapitre, traite des orientations, objectifs et priorités retenus pour l'exercice budgétaire et décrit la méthode utilisée pour élaborer le budget. Elle est appuyée par des annexes.

10. La seconde partie comprend une analyse du budget-programme, chapitre par chapitre, avec des informations sous la forme de tableaux, de textes explicatifs et de descriptions des ressources nécessaires.

A. Facteurs relatifs aux programmes et autres facteurs à la base des propositions budgétaires

11. Comme il est indiqué aux paragraphes 3 et 4, la politique, la direction et la coordination d'ensemble, l'expansion des activités politiques et humanitaires, l'application des mesures de restructuration des secteurs économique et social et l'accroissement de l'efficacité des services administratifs ont fait l'objet d'une attention particulière au cours de l'élaboration du projet de budget-programme.

1. Politique, direction et coordination d'ensemble

12. Jusqu'au milieu de 1992, les services d'appui directement fournis au Secrétaire général étaient assurés par un ensemble de bureaux, les "services relevant directement du Secrétaire général", qui comprenaient, outre le Cabinet du Secrétaire général, le Bureau des affaires politiques spéciales, le Bureau des affaires politiques, des affaires de l'Assemblée générale et des services de secrétariat et le Bureau de la recherche et de la collecte d'informations. Tout en ayant chacun des attributions spécifiques, ces bureaux fournissaient tous un appui direct plus ou moins important au Secrétaire général. Le Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale jouait un rôle analogue.

13. La première phase de la restructuration du Secrétariat, dont l'objet était de rationaliser les activités de l'Organisation et de les regrouper en catégories fonctionnelles mieux définies, a entraîné le transfert des ressources affectées à ces bureaux aux nouveaux départements chargés des affaires politiques, des opérations de maintien de la paix et des affaires humanitaires ainsi qu'au Département du développement économique et social. Durant la période biennale, au cours de laquelle le temps et l'attention du Secrétaire général ont fait l'objet de sollicitations toujours croissantes, l'appui dont le Secrétaire général avait besoin pour assurer la direction exécutive et l'administration du Secrétariat lui a été fourni en transférant des postes à titre temporaire dans le cadre du nouveau traitement des postes vacants. Il est maintenant envisagé de donner un caractère définitif à ces transferts et de regrouper, dans le présent budget, tous les postes indispensables pour assurer ces fonctions.

14. Les modifications approuvées dans le contexte de la première phase de la restructuration du Secrétariat portaient également sur le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les relations avec le public. Celui-ci était chargé de l'organisation et de la coordination des activités relatives au cinquantième anniversaire de l'Organisation, ainsi que d'autres travaux consistant notamment à coordonner les activités concernant la catastrophe de Tchernobyl. Les tâches relatives au cinquantième anniversaire ont depuis lors été confiées à la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la politique des relations avec le public, et le Département des affaires humanitaires a été chargé de la question de Tchernobyl. Le Bureau de la Conseillère spéciale a été renforcé ultérieurement par le transfert temporaire d'un poste dans le cadre du nouveau traitement des postes vacants. En raison de l'accélération des préparatifs du cinquantième anniversaire, il est maintenant proposé de donner un caractère définitif à ce transfert et de doter le Bureau d'un nombre limité de postes supplémentaires.

15. Dans le cadre de son effort visant à promouvoir une présence plus unifiée et plus intégrée au niveau des pays, le Secrétaire général a créé sept bureaux provisoires des Nations Unies - en Arménie, en Azerbaïdjan, au Bélarus, en Géorgie, au Kazakhstan, en Ouzbékistan et en Ukraine - et, le 20 juillet 1993, a présenté un rapport à l'Assemblée générale énonçant les principes suivis en la matière (A/48/146/Add.1). Le but de cette initiative était de garantir une conception intégrée des services fournis par les organismes des Nations Unies aux pays intéressés et une bonne coordination interinstitutions des activités entreprises pour répondre aux besoins exprimés par ces derniers. Cette approche permet de prendre en compte globalement les dimensions socio-économiques, écologiques, politiques et humanitaires de la situation dans laquelle se trouve chacun des pays concernés. En créant les bureaux provisoires pour assurer la représentation des Nations Unies dans ces pays, le Secrétaire général n'avait pas l'intention de perturber ou de remplacer les mécanismes de coordination déjà en place mais, au contraire, de tirer parti de ce qui existe et, comme l'Assemblée générale l'y a invité dans sa résolution 47/199 du 11 mai 1993, de renforcer le système des coordonnateurs résidents. Se fondant sur les résultats obtenus au cours des 18 derniers mois, le Secrétaire général a retenu l'approche unifiée comme modalité de représentation des Nations Unies en Erythrée et dans la Fédération de Russie et a l'intention d'utiliser la même formule dans d'autres pays où le besoin pourrait s'en faire sentir. Il est proposé de changer le nom de ces bureaux en "bureaux intégrés des Nations Unies". Les crédits nécessaires au financement des sept premiers bureaux et des deux récemment créés en Erythrée et dans la Fédération de Russie sont demandés dans le nouveau chapitre 2 du présent projet de budget.

2. Expansion des activités politiques et humanitaires

16. Le maintien de la paix et de la sécurité internationales constituent l'un des buts principaux de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'il est énoncé à l'Article premier de la Charte. La fin de la guerre froide et l'apparition d'autres changements spectaculaires sur la scène internationale ont fait converger l'attention sur l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instrument permettant de prévenir les conflits ainsi que de contribuer à y mettre fin et à maintenir la paix. En raison de l'évolution rapide de la nature des menaces auxquelles sont exposées à tous les niveaux la paix et la sécurité internationales, la communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies, en tant qu'instrument à sa disposition, se trouvent placées devant de nouveaux défis qui exigent d'elles de nouvelles initiatives.

17. C'est sur cette toile de fond que le Conseil de sécurité, lors de sa première réunion au niveau des chefs d'Etat et de Gouvernement, a invité le Secrétaire général à élaborer une étude et des recommandations sur le moyen de renforcer la capacité de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines de la diplomatie préventive, du maintien et du rétablissement de la paix, et sur la façon d'accroître son efficacité, dans le cadre des dispositions de la Charte. En réponse

à cette demande, le Secrétaire général a présenté le rapport intitulé "Agenda pour la paix" (A/47/277-S/24111) qui contient d'importantes propositions concernant la diplomatie préventive ainsi que le rétablissement, le maintien et la consolidation de la paix. Ce rapport reste au centre des consultations en cours entre le Secrétaire général et les Etats Membres.

18. Afin de renforcer et de focaliser les travaux de l'Organisation dans le domaine politique, le Secrétaire général, lors de la première phase de la restructuration du Secrétariat, a regroupé les départements politiques en un nouveau Département des affaires politiques dont il a réorienté les activités afin de mettre l'accent sur la diplomatie préventive et le rétablissement de la paix. Dans ce contexte, les services à fournir au Conseil économique et social, les travaux relatifs aux utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et l'appui aux programmes spéciaux d'assistance économique, ont été transférés à d'autres départements dans le cadre des deux phases de la restructuration, en l'occurrence à l'ancien Département du développement économique et social, à l'Office des Nations Unies à Vienne et au nouveau Département des affaires humanitaires, respectivement. Afin d'aller plus loin dans ce sens, il est maintenant proposé de confier les travaux de rédaction concernant l'Assemblée générale, qui relèvent du Département des affaires politiques, au Bureau des services de conférence et de transférer à celui-ci les effectifs correspondants.

19. Le Département des affaires politiques se compose de deux volets, chacun étant placé sous la direction d'un secrétaire général adjoint et doté de responsabilités régionales et de fonctions distinctes. L'un de ces volets est principalement concerné par la diplomatie préventive et le rétablissement de la paix dans les Amériques, en Asie et en Europe, ainsi que par les services à fournir à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité et les affaires de désarmement. L'autre volet se voit confier le processus de règlement pacifique au Moyen-Orient, les modalités de règlement pacifique en Afrique, l'assistance électorale, le Centre contre l'apartheid, la coopération régionale, l'autodétermination et les droits des Palestiniens.

20. Etant donné qu'il est crucial de renforcer la capacité de l'Organisation dans le domaine de la diplomatie préventive et du rétablissement de la paix et que, dans ce secteur, la charge de travail du Département des affaires politiques ne cesse de croître, il est proposé de renforcer quelque peu ses deux volets. Il est envisagé d'accroître les effectifs du premier volet de 10 postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur et de 13 postes d'agent des services généraux, de lui transférer un poste d'agent des services généraux du Cabinet du Secrétaire général pour la liste des orateurs de l'Assemblée générale, et de transférer quatre postes d'administrateur et un poste d'agent des services généraux au Bureau des services de conférence puisque celui-ci est maintenant chargé des services d'édition qui étaient jusqu'ici assurés par le Département des affaires politiques. Il est également proposé d'apporter au second volet une augmentation nette de six postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur et de sept postes d'agent des services généraux.

* * *

21. En raison de la croissance considérable des activités de l'Organisation dans le domaine du maintien de la paix, l'ancien Bureau des affaires politiques spéciales a été rebaptisé Département des opérations de maintien de la paix dans le cadre de première phase de la restructuration et a été renforcé d'un nombre limité de postes. Cet accroissement des effectifs au titre du budget ordinaire s'est accompagnée d'une augmentation du nombre de postes imputés au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993 (A/46/6/Rev.1), il était prévu de financer au titre de ce compte cinq postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur et cinq postes d'agent des services généraux. Ces chiffres ont été récemment portés à 12 postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur et 12 postes d'agent des services généraux et, dans le dernier document en date qu'il a présenté au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/CN.1/R.1176), le Secrétaire général a demandé pour le reste de l'année 1993 un supplément de 50 postes d'administrateur et de fonctionnaires de rang supérieur et de 33 postes d'agent des services généraux.

22. Bien que le Secrétaire général estime que les effectifs dont a besoin le Département devraient être financés en grande partie au titre du compte d'appui, la croissance notable constatée dans ce domaine d'activité devrait être également imputée au mécanisme central de financement, le budget ordinaire. Il est proposé en conséquence d'ajouter aux effectifs du Département 15 autres postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur et trois postes d'agent des services généraux.

23. La croissance rapide des activités de maintien de la paix a porté à leurs limites les services d'appui en matière de gestion et d'administration. Dans ce contexte, le renforcement du Département des opérations de maintien de la paix s'est accompagné d'une étude complète de l'organisation des services d'appui central en vue de renforcer le soutien fourni aux missions et d'en améliorer la qualité. A la suite de cette étude, il a été décidé d'intégrer la Division des opérations hors Siège dans le Département. La seule modification qu'il est proposé d'apporter aux effectifs de la Division des opérations hors Siège imputés au budget ordinaire est le transfert de 16 postes de la catégorie du Service mobile aux commissions régionales (trois postes, respectivement, à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, à la Commission économique pour l'Afrique et à la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale), à l'Office des Nations Unies à Nairobi (trois postes) et à l'Office des Nations Unies à Genève (un poste) dans le cadre de la mise en oeuvre du nouveau réseau mondial de communication par satellite. Il est prévu de répondre à l'accroissement des autres ressources nécessaires en faisant appel au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Dans l'attente des décisions concernant les dispositions définitives en matière d'organisation, les ressources destinées à la Division des opérations hors Siège seront inscrites dans une partie séparée du chapitre 4 (Opérations de maintien de la paix et missions spéciales).

* * *

24. On notera que la croissance proposée dans le domaine des affaires politiques est masquée par la disparition des crédits non renouvelables qui avaient été prévus pour financer des missions spéciales en 1992-1993, notamment la Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud (MONUAS), les bureaux du Secrétaire général en Iran et en Iraq et les activités menées en Afghanistan. Au total, ils dépassaient 27 millions de dollars et leur suppression fait plus que compenser la croissance envisagée pour les départements chargés des affaires politiques. Cette anomalie s'explique par l'adoption d'une méthode simplifiée d'établissement et de présentation du budget, qui fait ressortir la croissance "nominale" plutôt que la croissance "réelle".

25. Des propositions seront faites durant la quarante-huitième session de l'Assemblée générale en ce qui concerne les ressources nécessaires en 1994-1995 pour la création et le fonctionnement d'un tribunal international pour les crimes de guerre dans l'ex-Yougoslavie, que le Conseil de sécurité a approuvé récemment.

* * *

26. Dans la résolution 46/182 sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence qu'elle a adoptée le 19 décembre 1991, l'Assemblée générale a reconnu le rôle central de l'Organisation des Nations Unies dans la coordination de l'aide humanitaire. Cette résolution constitue un cadre global pour la fourniture de secours humanitaires, tant en ce qui concerne les principes directeurs que les modalités de cette aide, y compris la coordination, la coopération et la direction. Conformément à la résolution, un coordonnateur des secours d'urgence a été nommé par le Secrétaire général et un Département des affaires humanitaires a été créé, qui est dirigé par le Coordonnateur et regroupe les anciens bureaux s'occupant des secours en cas de catastrophes, des situations d'urgence complexes et de l'aide humanitaire.

27. Le Département a pour tâche essentielle de faciliter l'intervention coordonnée et efficace du système des Nations Unies face aux situations d'urgence, y compris les situations complexes (notamment celles qui mettent en jeu des facteurs politiques, militaires, humanitaires et autres), dont la durée est généralement plus longue, ainsi que les catastrophes naturelles et celles provoquées par l'homme. La difficulté d'assurer l'acheminement d'une aide humanitaire d'urgence dans les situations complexes et les conflits est récemment devenue plus évidente, en particulier en Somalie et dans l'ex-Yougoslavie. La mise en oeuvre d'une opération de secours coordonnée et cohérente nécessite la coopération des principaux organes intéressés, qu'ils relèvent du domaine politique, humanitaire ou plus spécialement économique et social. Elle demande également que soit adoptée à l'échelle mondiale une vaste démarche englobant la diplomatie humanitaire, l'alerte rapide, l'atténuation des effets des catastrophes, l'organisation des secours et la mobilisation des ressources.

28. Les ressources actuellement affectées au Département des affaires humanitaires, y compris 34 postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur et 27 postes d'agent des services généraux, ont été accrues grâce au transfert temporaire de cinq postes d'administrateur afin d'essayer de répondre aux demandes croissantes qui sont faites

au Département. On se rappellera qu'au moment de sa création, le Département disposait exclusivement de ressources provenant de transferts d'unités administratives existantes regroupées dans le cadre de la nouvelle structure. Afin de lui permettre de répondre comme il convient aux situations d'urgence et d'exécuter les programmes prescrits par les Etats Membres, il est maintenant demandé que le Département dispose au total de 18 postes supplémentaires, y compris les cinq postes actuellement transférés à titre temporaire.

29. Outre ses ressources provenant du budget ordinaire, le Département est fortement tributaire des fonds extrabudgétaires pour pouvoir accomplir ses tâches essentielles, en particulier celles qui relevaient précédemment du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe. Etant donné que les ressources extrabudgétaires ont tendance à être concentrées sur des opérations de secours spécifiques aux dépens du financement des activités de soutien et d'appui technique, on continuera d'examiner la possibilité d'imputer au budget ordinaire une plus grande partie de ces tâches essentielles.

* * *

30. Face aux changements fondamentaux qui se sont produits récemment dans les relations internationales, à l'expansion considérable des possibilités d'action efficace de l'Organisation des Nations Unies et à la multiplication dans le monde, des appels au respect des droits de l'homme, l'Assemblée générale a convoqué en juin 1993 la Conférence mondiale sur les droits de l'homme. Cette conférence a examiné les réalisations passées, défini les problèmes et les obstacles aux progrès et suggéré des moyens de renforcer et d'accroître l'efficacité de l'action de l'Organisation dans le domaine des droits de l'homme. Le souci accru des droits de l'homme dans l'ensemble du système des Nations Unies a donné un nouveau relief aux responsabilités du Centre pour les droits de l'homme.

31. La période biennale écoulée a vu s'accroître sensiblement les activités traditionnelles du Centre : établissement de normes internationales, contrôle de leur application par divers mécanismes, fourniture d'une assistance aux Etats Membres et aux instituts nationaux, et promotion des droits de l'homme par l'éducation et l'information. En outre, il a été demandé à l'Organisation des Nations Unies de trouver des moyens d'action efficaces visant à prévenir les violations des droits de l'homme, à intervenir pour mettre fin aux violations généralisées et à intégrer les préoccupations en matière de droits de l'homme dans les activités de développement économique et social.

32. Face à ces changements et à ces impératifs nouveaux, les ressources initialement affectées au Centre pour les droits de l'homme se sont révélées insuffisantes. A sa quarante-septième session, l'Assemblée générale a autorisé des ressources supplémentaires visant à renforcer le Centre, y compris pour lui permettre d'exécuter les tâches nouvelles qui lui sont confiées à l'égard de la protection des droits de l'homme dans le territoire de l'ex-Yougoslavie. En outre, 19 postes d'administrateur provenant d'autres secteurs du Secrétariat ont été temporairement transférés au Centre. Il est maintenant proposé de créer à son intention 43 postes nouveaux, comprenant les 19 postes précédemment transférés à titre temporaire, 8 nouveaux postes d'administrateur et 16 postes d'agent des services généraux.

33. L'Assemblée générale pourrait être saisie d'autres propositions en fonction des décisions qu'elle pourrait prendre à la suite des recommandations faites par la Conférence mondiale sur les droits de l'homme qui s'est tenue à Vienne en juin 1993.

3. Restructuration des secteurs économique et social

34. Selon les grandes lignes indiquées dans sa note du 3 décembre 1992 (A/47/753), le Secrétaire général a entrepris la restructuration des secteurs économique et social du Secrétariat et il en a été tenu compte dans les prévisions révisées (A/C.5/47/88) qui ont été soumises à l'Assemblée générale à la reprise de sa quarante-septième session, en mars 1993, et approuvées par celle-ci aux termes de sa résolution 47/212 B du 20 mai 1993. Cette restructuration comportait la création de trois nouveaux départements : le Département de la coordination des politiques et du développement durable, le

Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques et le Département des services d'appui et de gestion pour le développement. Par ailleurs, les activités et ressources afférentes aux sociétés transnationales, à la science et à la technique et au développement social ont été réaffectées à différentes entités du Siège, de Genève et de Vienne.

35. On se souviendra que des mesures devaient être prises sur divers points dans le cadre de l'examen du projet de budget-programme, notamment les modalités de l'intégration proposée du Bureau des services d'appui aux projets du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans le Département des services d'appui et de gestion pour le développement, la décentralisation des ressources et activités du Siège en faveur des bureaux extérieurs, y compris les commissions régionales, et un certain nombre d'autres questions indiquées dans la résolution 47/212 B.

36. Comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 47/212 B, les modalités de l'intégration proposée du Bureau des services d'appui aux projets (BSP) du PNUD dans le Département des services d'appui et de gestion pour le développement ont été examinées par le Conseil d'administration du PNUD à sa quarantième session. Sous couvert d'une note datée du 1er juin 1993², le Secrétaire général avait soumis au Conseil d'administration le rapport de l'équipe spéciale chargée de la question, qu'il avait approuvé. Dans cette note, il avait appelé l'attention du Conseil d'administration, en particulier, sur le rôle qui incombait à celui-ci dans la direction du BSP, sur la création du Conseil de gestion du BSP, chargé d'aider le Secrétaire général à donner des directives, au niveau des grandes orientations et de la gestion, touchant le fonctionnement du BSP, ainsi que sur les mesures précises qui étaient envisagées pour maintenir la compétitivité et la productivité du BSP.

37. Pour formuler ses recommandations touchant la direction et le fonctionnement du BSP, l'équipe spéciale s'était fondée sur la description des fonctions proposées par le Secrétaire général pour ce bureau dans le rapport sur les prévisions révisées qu'il avait soumis à l'Assemblée générale (A/C.5/47/88). Dans cette optique, le BSP, fonctionnant en tant qu'entité distincte, semi-autonome et autofinancée, au sein du Département des services d'appui et de gestion pour le développement, offrira des services de gestion et exercera des fonctions d'exécution pour des projets et programmes de développement. Cela posé, l'équipe spéciale a conclu que c'était au Conseil d'administration du PNUD qu'il appartenait d'assurer l'encadrement et la direction du BSP au niveau des grandes orientations, sous la supervision du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale. L'équipe spéciale a en outre conclu qu'il était de l'intérêt de l'Organisation des Nations Unies, dans son ensemble, et, par voie de conséquence, de celui des pays donateurs et bénéficiaires de créer un conseil de gestion du BSP, présidé par le Secrétaire général adjoint aux services d'appui et de gestion pour le développement, qui rendrait compte au Conseil d'administration du PNUD et à l'Assemblée générale au nom du Secrétaire général. Feraient également partie de ce conseil l'Administrateur du PNUD et le Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion. L'équipe spéciale a recommandé que le Conseil commence à tenir des réunions préparatoires dès le 1er juillet 1993 de façon à assurer que tous les éléments requis soient en place et que le transfert du BSP au Secrétariat se fasse dans les meilleures conditions le 1er janvier 1994. Après avoir passé en revue les recommandations précises faites par le BSP dans les domaines du personnel, des finances et des achats, l'équipe spéciale a par ailleurs conclu qu'un certain nombre de pouvoirs fondamentaux dans ces domaines devraient être confiés au BSP.

38. Par sa décision 93/42 du 18 juin 1993, le Conseil d'administration du PNUD a accepté les modalités de transfert du BSP dont les grandes lignes étaient exposées dans le rapport de l'équipe spéciale, sous réserve des conditions énoncées aux alinéas a) à h) du paragraphe 5 de cette décision. Ces conditions sont décrites en détail au chapitre 10, dans la seconde partie du présent projet de budget-programme. Dans la même décision, le Conseil d'administration du PNUD a prié le Secrétaire général, agissant en collaboration avec l'Administrateur, de répondre aux préoccupations exprimées par le Conseil d'administration dans le contexte de l'élaboration et de la présentation du projet de budget-programme.

39. Comme on l'a vu plus haut, le Conseil de gestion du BSP a déjà commencé à tenir des réunions préparatoires de façon à assurer que tous les éléments requis soient en place et que le transfert du Bureau au Département des services d'appui et de gestion pour le développement le 1er janvier 1994 se fasse dans les meilleures conditions. Comme le Conseil

² DP/1993/70.

d'administration du PNUD l'a demandé au paragraphe 8 de sa décision 93/42, le Conseil de gestion a établi un calendrier d'exécution pour le transfert du BSP. Le Conseil de gestion concentre tout d'abord son attention sur la prise en compte des recommandations du Conseil d'administration dans les plans relatifs au transfert du BSP, afin que le Comité du programme et de la coordination (CPC), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et l'Assemblée générale puissent disposer des informations et éclaircissements complémentaires qui, de l'avis du Conseil d'administration, demeurent nécessaires.

40. Suivant le calendrier mentionné plus haut, le Conseil de gestion examinera ensuite la question du transfert au BSP des fonctions analogues actuellement confiées au Département des services d'appui et de gestion pour le développement afin d'éliminer les doubles emplois. Les ajustements à apporter à la structure administrative du BSP seront ensuite examinés par le Conseil. On prendra enfin des dispositions d'ordre logistique en vue de regrouper dans un même endroit tout le personnel du BSP, y compris les fonctionnaires venant du Département. On estime qu'en regroupant ainsi le personnel, on pourra éliminer un certain nombre de postes redondants qui sont actuellement affectés, au titre du budget ordinaire, aux services d'appui pour les projets de coopération technique.

41. Le transfert des fonctions se ferait en se fondant sur les principes de base énoncés à l'alinéa b) du paragraphe 100 du rapport du Secrétaire général relatif aux prévisions révisées (A/C.5/47/88) : toutes les fonctions d'exécution du Département des services d'appui et de gestion pour le développement et du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques seront confiées au BSP et, par voie de conséquence, les deux départements ne disposeront d'aucune infrastructure distincte au titre des services d'exécution. Tout le personnel occupant des postes financés à l'aide de ressources affectées aux fonctions d'exécution, c'est-à-dire l'élément "Services administratifs et opérationnels" des dépenses d'appui, sera donc regroupé avec le personnel du BSP. Les autres divisions des deux départements seront chargées des tâches fonctionnelles qui sont décrites dans les prévisions révisées (A/C.5/47/88) et de celles qui ont trait à la prise en charge de l'exécution de programmes et de projets relevant des domaines d'activité des départements. En particulier, les ressources afférentes à l'appui technique et fonctionnel aux programmes et projets seront allouées aux divisions organiques des départements. Pour résumer, l'appui technique et fonctionnel sera exclusivement fourni par les divisions des départements proprement dits et l'appui administratif et opérationnel sera exclusivement fourni par le BSP, ce qui éliminera les chevauchements et doubles emplois.

42. Il sera procédé à une analyse détaillée des recettes produites par différents types d'activités afin de déterminer la proportion des ressources à regrouper avec celles du BSP et de celles qui seront affectées aux divisions organiques. L'ampleur des ressources à affecter aux diverses fonctions sera déterminée en se référant aux programmes et projets dont s'occupent actuellement les deux départements concernés.

* * *

43. Dans sa résolution 47/212 B, l'Assemblée générale a noté que la phase suivante de la restructuration du Secrétariat dans les secteurs économique et social entraînerait notamment une décentralisation des activités au profit des commissions régionales et a insisté pour que celle-ci soit conforme aux critères établis par l'Assemblée elle-même et par le Conseil économique et social et soit fondée sur les avantages comparés, clairement identifiés, des commissions.

44. Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport relatif aux prévisions révisées (A/C.5/47/88), une équipe interdépartementale spéciale a examiné les moyens possibles de renforcer les fonctions des commissions régionales, en particulier en réaffectant des ressources et activités en matière de services consultatifs et dans le domaine des ressources naturelles et de l'énergie. Les critères régissant cet examen et les autres questions dont l'étude a été confiée à l'équipe spéciale sont mentionnés dans le rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale qui a été soumis au Conseil économique et social à sa session de fond de 1993³. Sur la base des recommandations de l'équipe spéciale, le réaménagement des crédits ouverts au chapitre 12 du budget-programme de l'exercice 1992-1993 (Programme ordinaire de coopération technique) est proposé. Concrètement, la proportion globale des ressources qui seraient affectées aux

³ E/1993/85.

commissions régionales au titre du chapitre 20 du budget-programme de l'exercice 1994-1995 (Programme ordinaire de coopération technique) passerait d'environ 40 % à 65 %, c'est-à-dire de 16,6 millions de dollars (exercice 1992-1993) à 26,2 millions de dollars (exercice 1994-1995). Compte tenu du fait que l'ensemble des ressources prévues au chapitre 20 correspond simplement au maintien de la base de ressources, comme pour les exercices biennaux précédents, cet accroissement des ressources au profit des commissions régionales se traduirait par une diminution de même ampleur des ressources affectées aux programmes centraux. En conséquence, ce chapitre qui, dans le budget-programme de l'exercice 1992-1993, relève du titre IV (Coopération internationale pour le développement), a été transféré au titre V (Coopération régionale pour le développement).

45. Les aspects détaillés de la nouvelle répartition des tâches et de la réaffectation correspondante des ressources afférentes aux programmes concernant l'énergie et les ressources naturelles, y compris l'eau et les ressources minérales, font encore l'objet de consultations entre les entités concernées du Secrétariat, c'est-à-dire les commissions régionales, le Département des services d'appui et de gestion pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Le résultat de ces consultations sera pris en considération dans les propositions qui seront présentées à l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session. Entre-temps, on a indiqué la répartition actuelle des tâches et des ressources afférentes à ces programmes, qui est conforme aux décisions prises par l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session et à la reprise de sa quarante-septième session, au titre des chapitres pertinents du budget-programme de l'exercice 1992-1993.

46. Une autre question est aussi à l'examen dans le cadre de la restructuration des secteurs économique et social : il s'agit des arrangements relatifs aux bureaux de liaison des commissions régionales et autres bureaux hors Siège. En attendant le résultat de cet examen, on a prévu pour ces bureaux de liaison un montant correspondant au maintien de la base de ressources. Les prévisions de dépenses concernant le Bureau des commissions régionales (New York) font désormais l'objet d'une subdivision du chapitre 15 (Commission économique pour l'Afrique). Si besoin est, des propositions révisées tenant compte des nouveaux arrangements qui pourraient être pris en vue du regroupement des bureaux de liaison au Siège seront présentées ultérieurement.

* * *

47. Ces dernières années, un certain nombre d'organes intergouvernementaux ont réexaminé et réévalué de façon approfondie le rôle du système des Nations Unies dans les activités opérationnelles en faveur des pays en développement. L'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 47/199, le 22 décembre 1993, a marqué l'aboutissement de ces travaux.

48. Entre autres modifications décidées à l'issue du processus, on mentionnera l'adoption par le PNUD et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) de nouveaux arrangements régissant le remboursement des dépenses d'appui des agents d'exécution. Ces dispositions, assorties de mesures transitoires, sont entrées en vigueur le 1er janvier 1992. Au paragraphe 9 de la section IV de sa résolution 46/185 B du 20 décembre 1991, l'Assemblée générale a noté que, pour certains chapitres du budget-programme, les nouveaux arrangements influeraient probablement sur le montant des ressources prévues en 1993, et peut-être même en 1992. Elle a invité le Secrétaire général à garder la situation à l'étude et à lui rendre compte de la façon la plus appropriée.

49. Au cours de l'exercice 1992-1993, tous les départements et bureaux de l'ONU qui sont des agents d'exécution du PNUD ou du FNUAP - le Département des services d'appui et de gestion pour le développement, les commissions régionales, la CNUCED et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) - ont assisté à une diminution sensible des ressources provenant de ces deux bailleurs de fonds. Cette évolution s'explique par : a) l'augmentation du nombre de projets dont l'exécution est confiée non pas à des organismes des Nations Unies, mais à des entités nationales; b) une baisse considérable, notamment au PNUD, du montant total des fonds disponibles pour le financement de programmes en 1993 et les années suivantes. Ces deux facteurs, de même que les nouveaux arrangements relatifs aux dépenses d'appui, continueront sans doute d'influer sur les activités et les ressources des départements et bureaux concernés au cours de l'exercice 1994-1995.

4. *Accroissement de l'efficacité administrative*

50. Le regroupement d'Habitat et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sous une direction commune devrait se traduire par une intégration plus étroite des activités de ces programmes ainsi qu'une rationalisation des services administratifs à Nairobi. Le Directeur exécutif du PNUE a entrepris une évaluation des arrangements en vigueur.

51. Outre les services administratifs et les services de conférence fournis par l'Office des Nations Unies à Genève, des crédits distincts ont été maintenus pour les services d'appui aux chapitres 11A (CNUCED), 11B [Centre (CNUCED/GATT) du commerce international (CCI)], 17 [Commission économique pour l'Europe (CEE)], 21 (Droits de l'homme), 22A [Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)] et 23 (Département des affaires humanitaires, bureau de Genève). Le Secrétaire général a l'intention de réexaminer tous ces arrangements en vue d'identifier les chevauchements ou les doubles emplois éventuels et les possibilités de rationalisation et de réduction des coûts.

52. Le Secrétaire général a également l'intention de procéder à un examen minutieux des arrangements administratifs à Vienne. Conformément aux résolutions 45/235 et 45/248 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1990, dans lesquelles était soulignée la nécessité de procéder rapidement à un renforcement sensible des fonctions et structures administratives et budgétaires de l'Office des Nations Unies à Vienne (ONUUV), il est proposé d'appliquer les dispositions suggérées antérieurement dans le document A/C.5/46/36. En vertu de ces propositions, l'Office se chargerait de certaines fonctions qui étaient précédemment assumées par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) dans les domaines du personnel, des finances, des services généraux et de l'informatique, en tenant compte du projet de mise en place du Système intégré de gestion (SIG). Bien que l'on prévoie une augmentation des dépenses en 1994-1995, le transfert de ces fonctions devrait entraîner une amélioration sensible au niveau de la fourniture des services et, à long terme, des économies pour l'Organisation. On étudierait également la possibilité de coordonner avec ceux de l'ONUUV les services administratifs distincts dont dispose le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues. Les résultats de ces évaluations des services administratifs de Nairobi, Genève et Vienne seraient présentés à l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session, avec des propositions appropriées en vue d'améliorer leur efficacité et leur productivité.

53. En ce qui concerne les services de conférence à Vienne, l'ONU a fait part à l'ONUDI de son intention de suspendre à partir de 1996 les arrangements en vigueur pour les services mixtes. En l'absence d'un accord officiel avec l'ONUDI sur la mise en place de services unifiés gérés par l'ONU, les crédits nécessaires ont été estimés à partir de l'hypothèse que les services mixtes seront graduellement dissociés à la fin de l'exercice biennal 1994-1995. Toutefois, les consultations tenues récemment avec l'ONUDI laissent entrevoir la possibilité de parvenir à un accord sur un service unifié d'ici à 1996-1997 ou même avant. Si les discussions en cours sont fructueuses, un autre rapport sera présenté à l'Assemblée générale, avec des prévisions révisées, le cas échéant.

54. Comme il est indiqué plus haut, il ressort d'une étude des services d'appui pour les opérations de maintien et de rétablissement de la paix que la Division des opérations hors Siège devrait être intégrée dans le Département des opérations de maintien de la paix en tant qu'unité détachée du Département de l'administration et de la gestion, qui lui déléguerait les pouvoirs nécessaires. En outre, la gestion des relations entre le personnel et l'administration, fonction exercée précédemment par le Bureau du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion, sera confiée au Bureau de la gestion des ressources humaines et, inversement, la responsabilité de la coordination des mesures à prendre pour assurer la sécurité du personnel du système des Nations Unies a été transférée du Bureau de la gestion des ressources humaines au Bureau du Secrétaire général adjoint. Une étude du fonctionnement du Département, y compris des modifications récentes, est en cours; elle pourrait, le moment venu, déboucher sur de nouvelles propositions.

* * *

55. L'Organisation continue d'investir dans les innovations technologiques car elle y voit un moyen d'accroître son efficacité et de réaliser des économies. Il a été décidé de regrouper les deux principaux projets entrepris dans ce domaine au Secrétariat, à savoir le Système intégré de gestion (SIG) et le projet de système à disques optiques, dans un nouveau chapitre du budget (29), sous le titre XI (Dépenses d'équipement). Cette décision ne modifiera pas la définition des responsabilités pour les deux projets, qui continueront d'être assumées par le Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion.

56. Dans le quatrième rapport intérimaire du Secrétaire général relatif au Système intégré de gestion (A/C.5/47/27), il était indiqué que la phase I du projet s'achèverait en 1994 et que son coût total était estimé à 41 332 900 dollars. Il est apparu par la suite qu'il fallait revoir à la fois la durée et le coût de la phase I. L'analyse effectuée par les utilisateurs du prototype et les essais auxquels on a procédé ont montré que les travaux des consultants devaient aller bien au-delà de ce qui était prévu dans le rapport précédent. En outre, il est maintenant manifeste que les prévisions de dépenses établies pour l'installation du système, en particulier la formation des utilisateurs, seront dépassées. Des crédits seront nécessaires pour toute la durée de l'exercice : la date d'achèvement de la phase I au Siège a été repoussée au 30 juin 1995 et il faudra financer l'équipe chargée de la maintenance au Siège et le personnel affecté au projet dans d'autres lieux d'affectation jusqu'à la fin de 1995. L'accroissement proposé résulte de cette augmentation des dépenses et de la révision de la formule de partage des coûts, qui fera l'objet d'un rapport distinct à l'Assemblée générale.

57. En ce qui concerne le projet de système à disques optiques, il est proposé d'entamer l'exécution de la phase III telle qu'elle est décrite dans le rapport intérimaire que le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale à sa quarante-septième session (A/C.5/47/18/Add.1). Comme il est indiqué dans ce rapport, l'objectif de cette phase est de rendre le système accessible aux traducteurs, aux réviseurs, aux éditeurs, au personnel des services de référence et de terminologie du Secrétariat et au personnel de la bibliothèque à New York et Genève, ainsi qu'à certains fonctionnaires du Département de l'information et des départements et bureaux organiques. Dans la mesure du possible, le système sera également relié à d'autres lieux d'affectation et aux missions des Etats Membres à New York et Genève.

* * *

58. Etant donné les exigences de plus en plus diverses et difficiles auxquelles l'Organisation doit répondre, il convient de mettre davantage l'accent sur la formation du personnel. La formation a déjà été désignée comme prioritaire dans le plan à moyen terme et le Secrétaire général a récemment réaffirmé l'importance qu'elle revêt pour améliorer la qualité de la gestion à l'Organisation et donner au personnel les qualifications pratiques nécessaires à l'accomplissement de sa mission sur le terrain. Dans cette optique, il est proposé d'augmenter les crédits alloués au Bureau de la gestion des ressources humaines, où la plupart des activités de formation sont actuellement centralisées. Les cours de langues et les modules de formation aux nouvelles applications techniques seront maintenus et un effort particulier sera consenti pour la formation à la gestion, la formation aux activités opérationnelles et le perfectionnement des connaissances et compétences professionnelles du personnel.

59. Un programme d'amélioration des capacités de gestion a été mis en place en 1993 à l'aide de ressources extrabudgétaires. Il est proposé de poursuivre cette initiative en 1994 et 1995 et on envisage de mettre au point et d'utiliser des modules de formation appropriés s'adressant au personnel de direction et d'encadrement.

60. Etant donné la multiplication des crises politiques et humanitaires qui appellent des interventions urgentes, on a entrepris, en 1993, de créer un programme de formation spécial dont on poursuivra la conception en 1994-1995. Il comprendra des réunions d'information pour le personnel affecté à des missions spécifiques et des exposés approfondis sur la manière d'aborder les questions de fond et les problèmes de gestion. La création d'un groupe d'étude chargé de définir la politique de formation a été approuvée; le Bureau de la gestion des ressources humaines et les départements concernés y participeront, le but étant d'ajuster plus étroitement la formation aux besoins réels, à court terme et à long terme, de l'Organisation. Des crédits continueront d'être inclus dans les budgets des différentes missions pour certaines activités de formation répondant à des besoins précis.

61. Le perfectionnement des connaissances et des compétences professionnelles du personnel sera également encouragé par le biais de programmes d'études internes et externes et du programme de congés sabbatiques. Grâce à ces diverses initiatives, on compte que le personnel s'emploiera de manière plus dynamique et plus efficace à promouvoir les objectifs vitaux de l'Organisation.

B. Principales caractéristiques financières du projet de budget-programme

62. Les prévisions de dépenses pour l'exercice biennal 1994-1995 s'établissent à 2 749 064 000 dollars, tandis que les recettes sont estimées à 520 278 000 dollars, le montant net des crédits demandés s'élevant à 2 228 786 000 dollars. Cela représente une augmentation nette de 232 344 200 dollars par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice en cours :

	<i>Montant révisé des crédits ouverts pour 1992-1993</i>	<i>Projet de budget- programme pour 1994-1995</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>
		<i>(Dollars des Etats-Unis)</i>	
Dépenses	2 467 458 200	2 749 064 000	281 605 800
Recettes	471 016 400	520 278 000	49 261 600
Montant net	1 996 441 800	2 228 786 000	232 344 200

Les crédits demandés se répartissent comme suit entre les titres du budget-programme :

<i>Titre</i>	<i>Dollars des Etats-Unis</i>	<i>Pourcentage</i>
I. Politique, direction et coordination d'ensemble	45 824 200	1,7
II. Affaires politiques	165 757 200	6,0
III. Justice internationale et droit international	53 725 600	2,0
IV. Coopération internationale pour le développement	314 045 200	11,4
V. Coopération régionale pour le développement	373 423 900	13,6
VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires	128 770 100	4,7
VII. Information	135 789 100	4,9
VIII. Services communs d'appui	927 013 500	33,7
IX. Activités financées en commun et dépenses spéciales	64 714 600	2,4
X. Contributions du personnel	448 196 900	16,3
XI. Dépenses d'équipement	91 803 700	3,3
Total	2 749 064 000	100,0
Prévisions de recettes	520 278 000	19,0
Montant total net	2 228 786 000	81,0

Chapitre des dépenses

63. On se souviendra que, sur la base des prévisions révisées présentées par le Secrétaire général (A/C.5/47/2), l'Assemblée générale a, dans ses résolutions 47/220 A, B et C du 23 décembre 1992, révisé le montant des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1992-1993. Conformément à la demande formulée par l'Assemblée dans sa résolution 47/212 A, le Secrétaire général a ultérieurement présenté de nouvelles prévisions révisées pour les chapitres des dépenses (A/C.5/47/88). Les décisions que l'Assemblée a prises à ce sujet figurent dans la résolution 47/212 B du 6 mai 1993. Compte tenu de toutes les décisions prises à la quarante-septième session, le montant total des crédits que l'Assemblée a ouverts pour l'exercice biennal 1992-1993 s'élève à 2 467 458 200 dollars.

64. Le projet de budget-programme s'élève à 2 749 064 000 dollars, ce qui représente une augmentation totale de 281 605 800 dollars par rapport au crédit ouvert dans la résolution 47/212 B pour l'exercice biennal 1992-1993. Cette augmentation résulte à la fois de l'accroissement des prévisions de dépenses d'un montant de 25 324 200 dollars (soit un

taux de croissance de 1 %) et de l'inscription au budget d'un montant de 256 281 600 dollars au titre de la réévaluation des coûts aux taux de 1994-1995.

65. On se rappellera que, dans son rapport sur le plan général du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995 (A/47/358), le Secrétaire général a présenté pour cet exercice des prévisions préliminaires d'un montant de 2 milliards 410 millions de dollars aux taux initiaux de 1992-1993. Ces prévisions préliminaires accusaient une augmentation de 4 millions de dollars, soit 0,2 %, par rapport au montant de l'ouverture de crédit révisée prévue dans le rapport.

66. Compte tenu de la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, l'Assemblée a approuvé, dans sa résolution 47/213 du 23 décembre 1992, un montant de 2 386 400 000 dollars aux taux initiaux de 1992-1993 au titre du plan général du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995, ce qui représentait une diminution de 19,6 millions de dollars, soit 1 %, par rapport au montant des prévisions révisées pour l'exercice biennal 1992-1993. Actualisé aux taux révisés de 1992-1993, le montant approuvé par l'Assemblée générale a été relevé de 53,6 millions de dollars pour passer à 2 milliards 440 millions de dollars. Le montant correspondant réévalué aux taux prévus pour 1994-1995 serait de 2 milliards 702 millions de dollars.

67. On trouvera dans le tableau ci-après une comparaison entre les propositions figurant dans les projets de budget-programme des quatre derniers exercices biennaux. Comme on l'explique plus loin, dans les paragraphes 89 à 92, la méthode suivie pour calculer la croissance a été modifiée dans les propositions pour l'exercice biennal 1994-1995, et ce compte tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise à ce sujet sur la base du rapport du Secrétaire général relatif au prototype d'un nouveau mode de présentation du budget (A/C.5/47/3). Pour que la comparaison soit plus utile, les taux de croissance mentionnés dans les documents budgétaires ont été ajustés en utilisant la nouvelle méthode.

	<i>Taux de croissance initialement retenu</i>	<i>Taux de croissance ajusté</i>	<i>Postes supplémentaires</i>
1986-1987	0,4	(1,3)	34
1988-1989	(1,5)	(8,4)	-
1990-1991	(0,4)	4,3	(9)
1992-1993	0,9	0,6	81
1994-1995	s.o.	1,0	68

68. Le montant du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995 a été calculé comme suit :

	<i>Dollars des Etats-Unis</i>	<i>Pourcentage</i>
Crédit ouvert pour 1992-1993	2 467 458 200	100,0
Croissance du budget (aux taux courants) :		
Dépenses supplémentaires prévues	23 686 200	
Ajustement au titre de la biennialisation (différences de coûts) ^a	1 638 000	
Total partiel	25 324 200	1,0
Actualisation des prévisions budgétaires pour tenir compte des différences des taux de change de 1993 par rapport à 1992 et des taux d'inflation prévus pour 1993, 1994 et 1995	256 281 600	10,4
Projet de budget-programme pour 1994-1995	2 749 064 000	111,4

^a Voir plus loin, le paragraphe 95 de la rubrique "Méthode suivie".

69. Le montant net des dépenses supplémentaires, soit 23 686 200 dollars, a été calculé comme suit :

	<i>Dollars des Etats-Unis</i>
Dépenses non renouvelables en 1992-1993	(155 833 200)
Dépenses non renouvelables en 1994-1995	102 086 200
Effet-report des postes créés en 1992-1993	5 024 600
Dépenses non renouvelables inscrites au projet de budget-programme	<u>72 408 600</u>
Total	<u>23 686 200</u>

70. La croissance des ressources budgétaires, par titre, se répartirait comme suit :

<i>Titre</i>	<i>Ajustement au titre de la biennalisation</i>	<i>Montant net des dépenses supplémentaires</i>	<i>Pourcentage de la base de ressources pour l'exercice biennal</i>
(Dollars des Etats-Unis)			
I. Politique, direction et coordination d'ensemble	(151 900)	7 943 600	23,3
II. Affaires politiques	(2 164 000)	(20 576 700) ^a	(12,4) ^a
III. Justice internationale et droit international	(178 600)	(672 200)	(1,3)
IV. Coopération internationale pour le développement	(39 183 200)	(104 400)	-
V. Coopération régionale pour le développement	41 144 800	4 639 500	1,4
VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires	1 166 900	16 200 700	15,9
VII. Information	13 863 200	(1 580 500)	(1,2)
VIII. Services communs d'appui	(13 528 600)	19 502 400	2,3
IX. Activités financées en commun et dépenses spéciales	-	7 066 100	14,8
X. Contributions du personnel	669 400	2 998 700	0,7
XI. Dépenses d'équipement	-	(11 731 000)	(11,9)
Total	<u>1 638 000</u>	<u>23 686 200</u>	<u>1,0</u> ^b

^a Voir plus haut, par. 24.

^b Le taux de croissance globale est calculé en pourcentage, non pas de la base de ressources pour l'exercice biennal, mais du montant des crédits révisés ouverts pour l'exercice 1992-1993.

71. On trouvera dans les tableaux 3 et 4 annexés à la première partie du projet de budget-programme la répartition de la croissance budgétaire par titre et chapitre du budget. Les secteurs enregistrant un taux de croissance supérieur à 5 % sont les suivants :

	<i>Pourcentage</i>
Département des opérations de maintien de la paix	84,0
Centre pour les droits de l'homme	41,9
Département des affaires humanitaires	39,4
Service de la prévention du crime et de la justice pénale	32,1
Bureau de la gestion des ressources humaines	16,3
Département des affaires politiques	13,0
Politique, direction et coordination d'ensemble	13,6
Division des affaires spatiales	8,3
Office des Nations Unies à Vienne	8,3
Services communs (Nairobi)	7,9
Bureau des services généraux	7,5
Centre pour les établissements humains	6,7

72. Il est évident que, pour la plupart de ces secteurs, la base de ressources initiale est relativement faible. Les cinq unités figurant en tête de liste ne représentent que 3,7 % des crédits révisés et 5,5 % des crédits demandés dans le projet de budget-programme. Le taux de croissance est particulièrement élevé dans le cas du Service de la prévention du crime et de la justice pénale car un montant non renouvelable important est demandé pour financer les préparatifs du neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, alors que la base de ressources ne représente qu'un peu plus de 0,1 % de la base budgétaire totale.

C. Tableau d'effectifs proposé

73. Les ressources prévues permettraient de financer 10 171 postes, soit 68 de plus que l'effectif approuvé pour 1992-1993. Ces postes se répartissent comme suit :

<i>Titre</i>	<i>Dollars des Etats-Unis</i>	<i>Pourcentage</i>
I. Politique, direction et coordination d'ensemble	154	1,5
II. Affaires politiques	775	7,6
III. Justice internationale et droit international	222	2,2
IV. Coopération internationale pour le développement	1 414	14,0
V. Coopération régionale pour le développement	2 139	21,0
VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires	554	5,5
VII. Information	818	8,0
VIII. Services communs d'appui	3 870	38,0
IX. Activités financées en commun et dépenses spéciales	65	0,6
Chapitre 3 des recettes	<u>160</u>	<u>1,6</u>
Total	<u>10 171</u>	<u>100,0</u>

74. Il est à noter qu'en plus de l'augmentation des effectifs demandée dans le cadre du budget ordinaire, une augmentation importante sera proposée au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Dans le dernier rapport qu'il a présenté à ce sujet au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/CN.1/R.1176), le Secrétaire général demandait 199 postes supplémentaires pour le second semestre de 1993 (contre 194 précédemment autorisés). Le développement des activités de maintien de la paix et le surcroît de travail qui en résulte pour les unités qui fournissent les services de gestion et d'appui nécessaires à ces activités expliquent le besoin de renforts des unités en question, notamment le Département des opérations de maintien de la paix (83 postes), la Division des opérations hors Siège (64 postes) et le Département de l'administration et de la gestion (48 postes). On peut s'attendre à des besoins en personnel équivalents au titre du compte d'appui pour l'exercice 1994-1995.

75. Comme on l'a rappelé dans l'introduction, l'Organisation doit constamment faire face à de nouveaux défis, qui changent rapidement. Afin de donner au Secrétariat la marge de manoeuvre nécessaire pour gérer les postes dont il dispose en fonction des exigences du programme de travail, un montant de 5 550 000 dollars a été inscrit au chapitre 27 (Dépenses spéciales) pour couvrir les frais de licenciement des fonctionnaires qui, même avec un effort de recyclage, ne pourraient se hisser au niveau requis.

1. Postes de rang élevé

76. Le montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1992-1993, tel qu'il a été adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/212 B, comprend les ressources nécessaires au financement de 21 postes de secrétaire général adjoint, 16 postes de sous-secrétaire général, 3 840 postes d'administrateur et 6 226 postes d'agent des services généraux; dans le projet de budget-programme pour le même exercice, le tableau d'effectifs incluait un poste de directeur général, 27 postes de secrétaire général adjoint, 20 postes de sous-secrétaire général, 3 848 postes d'administrateur et 6 226 postes d'agent des services généraux.

77. On se souviendra que, dans sa résolution 41/213, l'Assemblée générale avait demandé que le nombre de postes de rang élevé financés par le budget ordinaire - 57 à l'époque - soit réduit de 25 %. Dix postes ont été supprimés en 1988-1989, ce qui représentait une réduction de 17,5 %. Le nombre de postes de rang élevé proposé dans le budget-programme pour 1990-1991 était de 47 (1 poste de directeur général, 26 postes de secrétaire général adjoint et 20 postes de sous-secrétaire général). Au cours de cet exercice, un poste supplémentaire de secrétaire général adjoint a été approuvé par l'Assemblée générale. Dans le budget-programme de 1992-1993, 48 postes de rang élevé, dont le poste de directeur général, ont été proposés à l'Assemblée générale et approuvés par elle. Treize postes similaires ont en outre été créés à titre temporaire pour des missions spéciales accomplies au nom du Secrétaire général. Quatre de ces postes étaient financés par le budget ordinaire et les neuf autres par des ressources extrabudgétaires.

78. Les estimations révisées présentées à l'Assemblée générale en novembre 1992 concernant la première phase de la restructuration du Secrétariat prévoyaient une réduction nette de 13 postes de rang élevé, soit 1 poste de directeur général, 7 postes de secrétaire général adjoint et 5 postes de sous-secrétaire général. Le Secrétaire général ayant annoncé que le processus de restructuration allait prochainement entrer dans une deuxième phase, l'Assemblée a reporté à plus tard sa décision. Dans les prévisions révisées supplémentaires présentées en mars 1993, le Secrétaire général a de nouveau proposé de supprimer les 13 postes en question, plus trois autres postes de sous-secrétaire général et a suggéré de conserver à titre temporaire trois postes de sous-secrétaire général, dans la perspective de la création d'une catégorie D-3. Comme indiqué plus haut, l'Assemblée générale a approuvé au total 37 postes de rang élevé - 21 postes de secrétaire général adjoint et 16 postes de sous-secrétaire général - et a décidé d'attendre pour se prononcer sur la suppression éventuelle d'un poste de secrétaire général adjoint et de quatre postes de sous-secrétaire général.

79. Les 37 postes permanents de rang élevé inscrits au tableau d'effectifs approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/212 B se répartissent actuellement comme suit :

		<i>Secrétaire général adjoint</i>	<i>Sous-secrétaire général</i>
Chapitre 1	Cabinet du Secrétaire général et Office des Nations Unies à Genève	1	3
Chapitre 3	Affaires politiques	2	1
Chapitre 4	Opérations de maintien de la paix et missions spéciales	1	2 *
Chapitre 5	Cour internationale de Justice	-	1
Chapitre 7	Activités juridiques	1	-
Chapitre 8	Département de la coordination des politiques et du développement durable	1	1
Chapitre 9	Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques	1	-
Chapitre 10	Département des services d'appui et de gestion pour le développement . . .	1	-
Chapitre 11A	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	1	-
Chapitre 12A	Programme des Nations Unies pour l'environnement	1	-
Chapitre 12B	Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	1	-
Chapitre 14	Contrôle international des drogues	1	-
Chapitre 15	Commission économique pour l'Afrique	1	-
Chapitre 16	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	1	-
Chapitre 17	Commission économique pour l'Europe	1	-
Chapitre 18	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	1	-
Chapitre 19	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	1	-
Chapitre 21	Droits de l'homme	-	1

		<i>Secrétaire général adjoint</i>	<i>Sous-secrétaire général</i>
Chapitre 22A	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	1	1
Chapitre 22B	Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	1	1
Chapitre 23	Département des affaires humanitaires	1	-
Chapitre 24	Information	-	1
Chapitre 25	Administration et gestion	<u>1</u>	<u>4</u>
	Total	<u>21</u>	<u>16</u>

* Dont un hors Siège [Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST)].

Le Secrétaire général a l'intention de mettre définitivement au point des propositions concernant le nombre de postes de rang élevé et leur répartition générale, compte tenu des vues exprimées par les Etats Membres dans la résolution 47/212 B, et de les présenter à l'Assemblée générale de manière qu'elle puisse les examiner à sa quarante-huitième session.

80. En plus de ces postes, deux postes de secrétaire général adjoint sont inscrits au chapitre premier (Politique, direction et coordination d'ensemble). L'un d'eux, dont le titulaire est chargé de la préparation du cinquantième anniversaire de l'Organisation, figure à la rubrique "personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions)". L'autre poste, celui du Conseiller politique spécial du Secrétaire général, Représentant spécial du Secrétaire général pour les affaires politiques et Représentant spécial du Secrétaire général aux pourparlers multilatéraux sur le processus de paix au Moyen-Orient, serait imputé sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Par ailleurs, à l'heure actuelle, on compte 32 postes ou emplois temporaires dont les titulaires - commandants des forces des Nations Unies et représentants spéciaux ou envoyés spéciaux du Secrétaire général - ont, de par leurs fonctions, le rang de secrétaire général adjoint ou de sous-secrétaire général. La plupart de ces postes sont financés par d'autres sources que le budget ordinaire.

2. Postes d'administrateur

81. Le tableau d'effectifs proposé pour 1994-1995 comprend une augmentation nette de 41 postes d'administrateur. Ce chiffre représente la différence entre les 119 postes supplémentaires prévus dans certains chapitres du budget et les 78 postes qui seraient supprimés dans d'autres chapitres. Ces variations sont dans une large mesure le reflet des transferts qui ont été effectués à titre temporaire pendant l'exercice en cours dans le cadre du nouveau traitement des postes vacants. On trouvera ci-après la ventilation par chapitre de ces transferts temporaires de postes d'administrateur vacants auxquels on a procédé en 1992-1993. Au total, 82 postes ont été transférés en 1992-1993, soit 18 de plus que les 64 indiqués dans les prévisions révisées présentées à la reprise de la quarante-septième session de l'Assemblée générale (A/C.5/47/88, tableau IV). Sur ces 18 postes mis ultérieurement à la disposition du Secrétaire général, 11 provenaient de la restructuration du secteur économique et social.

Ventilation par chapitre des postes d'administrateur vacants transférés en 1992-1993

<i>Provenance du poste (ancien chapitre)</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>Administrateurs</i>	<i>Destination du poste (nouveau chapitre)</i>
26. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes		1	1. Cabinet du Secrétaire général
37. Département des affaires politiques	1		
39. Département du développement économique et social		1	
41. Bureau des services de conférence/Département de l'administration et de la gestion		5	

<i>Provenance du poste (ancien chapitre)</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>Administrateurs</i>	<i>Destination du poste (nouveau chapitre)</i>
39. Département du développement économique et social	1		1. Directeur général (Office des Nations Unies à Genève)
27. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale		1	2. Département des opérations de maintien de la paix
39. Département du développement économique et social		3	
41. Département de l'administration et de la gestion		3	
41. Département de l'administration et de la gestion	2		11G. Suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
41. Département de l'administration et de la gestion		3	21D. Centre pour le développement social et les affaires humanitaires
1. Cabinet du Secrétaire général		1	28. Centre pour les droits de l'homme
31. Département de l'information		3	
39. Département du développement économique et social		3	
41. Département de l'administration et de la gestion		12	
26. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	1		31. Département de l'information
31. Département de l'information	1 ^a	2 ^a	
37. Département des affaires politiques	1		
41. Département de l'administration et de la gestion		2	
17. Programme des Nations Unies pour l'environnement		1	37. Département des affaires politiques
24. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique		1	
31. Département de l'information		3	
38. Bureau des affaires juridiques		1	
39. Département du développement économique et social		2	
41. Département de l'administration et de la gestion	1	3	
31. Département de l'information		1	38. Bureau des affaires juridiques
38. Bureau des affaires juridiques	1 ^a		
39. Département du développement économique et social	1	2	40. Département des affaires humanitaires
41. Département de l'administration et de la gestion		2	
39. Département du développement économique et social		1	41E. Office des Nations Unies à Genève
41. Département de l'administration et de la gestion	2 ^a	5 ^a	41. Département de l'administration et de la gestion
39. Département du développement économique et social		1	39A. Département de la coordination des politiques et du développement durable
39. Département du développement économique et social	1	5	39B. Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques
39. Département du développement économique et social	—	1	39C. Département des services d'appui et de gestion pour le développement
Total	<u>13</u>	<u>69</u>	

^a Postes dont il était initialement prévu qu'ils seraient transférés, mais qui ne l'ont pas été.

82. Les modifications de l'effectif d'administrateurs proposées dans le projet de budget se répartissent comme suit :

<i>Titres</i>	<i>Augmentation (diminution) du nombre de postes</i>
I. Politique, direction et coordination d'ensemble	20
II. Affaires politiques	41
III. Justice internationale et droit international	3
IV. Coopération internationale pour le développement	(25)
V. Coopération régionale pour le développement	4
VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires	39
VII. Information	(12)
VIII. Services communs d'appui	(28)
Chapitre 3 des recettes	(1)
Total	41

83. Les augmentations les plus importantes sont demandées pour les titres I (Politique, direction et coordination d'ensemble), II (Affaires politiques) et VI (Droits de l'homme et affaires humanitaires), ce qui est conforme à l'approche décrite plus haut au paragraphe 11. Les unités ou secteurs qui en bénéficieraient sont les suivants :

Centre pour les droits de l'homme	27
Département des opérations de maintien de la paix	15
Département des affaires politiques	12
Département des affaires humanitaires	10
Politique, direction et coordination d'ensemble	11
Bureaux intégrés des Nations Unies	9
Administration (Office des Nations Unies à Vienne)	
Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques	6 chacun
Département de la coordination des politiques et du développement durable, ONUST, CESAO, Service de la prévention du crime et de la justice pénale	3 chacun
CJ, CEPALC, HCR, Affaires spatiales	2 chacun
Bureau des affaires juridiques, CEA, Bureau du Secrétaire général adjoint (Département de l'administration et de la gestion)	1 chacun

84. Il est proposé de réduire de 78 au total le nombre de postes sous trois titres : VII (Information), VIII (Services commun d'appui) et IV (Coopération internationale pour le développement). Les réductions de postes proposées se répartissent comme suit :

Bureau des services de conférence	15
Département de l'information	12
CNUCED	11
Bureau de la gestion des ressources humaines	5
Bureau de la planification des programmes, du budget et des finances	4
Département des services d'appui et de gestion pour le développement	3
Bureau des services généraux, CESAP	2 chacun
PNUE, Chapitre premier des recettes	1 chacun

Aux postes ci-dessus, il faut ajouter les 22 postes qui étaient restés inscrits au tableau d'effectifs du Département du développement économique et social (chapitre 39E) pour l'exercice 1992-1993, en attendant leur transfert définitif.

85. Il est prévu de reclasser 49 postes, dont 2 de D-1 et D-2; 7 de P-5 à D-1. En revanche, 1 poste D-2 serait reclassé à D-1 et 1 poste D-1 à P-5. Dans la catégorie des services généraux, 11 postes passeraient dans la première classe et 8 seraient reclassés dans la catégorie des administrateurs. Sept de ces derniers correspondent à des emplois qui ont fait pour la première fois l'objet d'un classement dans des lieux d'affectation de taille petite ou moyenne. Les reclassements, par titre du projet de budget-programme et par catégorie, se répartissent de la façon suivante :

<i>Titres</i>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents des services généraux</i>	<i>Total</i>
I. Politique, direction et coordination d'ensemble	1	1	2
II. Affaires politiques	2	1	3
III. Justice internationale et droit international	3	1	4
IV. Coopération internationale pour le développement	1	-	1
V. Coopération régionale pour le développement	11	-	11
VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires	-	-	-
VII. Information	1	-	1
VIII. Services communs d'appui	16	7	23
Chapitre 3 des recettes	<u>3</u>	<u>1</u>	<u>4</u>
Total	<u>38</u>	<u>11</u>	<u>49</u>

3. Services généraux et autres catégories

86. Il est prévu une augmentation nette de 27 postes dans la catégorie des services généraux et autres catégories, y compris le Service mobile et les postes d'agent local. Les augmentations de postes, 121 au total, se répartissent de la manière suivante :

Office des Nations Unies à Vienne	25
Département des affaires politiques	20
Droits de l'homme	16
Département des affaires humanitaires	8
Politique, direction et coordination d'ensemble	9
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	12
Bureaux intégrés des Nations Unies	9
Cour internationale de Justice	5
Département des opérations de maintien de la paix Office des Nations Unies à Genève et Services communs (Nairobi)	3 chacun
Département de l'administration et de la gestion et CEA	2 chacun
Affaires spatiales, Bureau des affaires juridiques, Bureau des services de conférence et CEPALC	1 chacun

87. Les réductions de postes proposées, 94 au total, se répartissent comme suit :

ONUST	54
Division des opérations hors Siège	16
Département de l'information	8
Département des services d'appui et de gestion pour le développement	8
CNUCED	4
Administration postale de l'ONU (Genève)	2
Administration postale de l'ONU (Vienne)	1
CESAO	1

88. Sur les 54 postes qu'il est prévu de retirer à l'ONUST, 37 sont des postes d'agent du Service mobile. Les autres sont des postes d'agent local. La suppression de 16 postes à la Division des opérations hors Siège suppose que des postes de spécialistes des communications (Service mobile) soient transférés à quatre des commissions régionales (3 postes chacune), aux services communs à Nairobi (3 postes) et à l'Office des Nations Unies à Genève (1 poste).

D. Méthode suivie

89. L'Assemblée générale a approuvé dans sa résolution 47/212 A les propositions du Secrétaire général relatives à un nouveau mode de présentation du budget qui figurent dans son rapport sur la question (A/C.5/47/3) ainsi que les conclusions et recommandations formulées à ce sujet par le Comité du programme et de la coordination et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. On se souviendra qu'aux termes de la résolution 46/185, la question du nouveau mode de présentation du budget avait été liée à un examen de la méthode suivie pour établir le budget-programme et à la tenue d'un séminaire technique spécial sur cette question au cours du premier semestre de 1992.

90. Dans ce contexte, un élément essentiel des propositions formulées par le Secrétaire général dans son rapport (A/C.5/47/3) avait trait à la modification de la méthode utilisée pour calculer la croissance du budget au cours des exercices biennaux antérieurs, jusqu'au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993 inclus. Selon l'ancienne méthode, la base de ressources pour l'exercice 1994-1995 aurait été déterminée par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 1992-1993 :

- a) Compte non tenu des crédits ouverts pour les dépenses non renouvelables dans le budget de 1992-1993;
- b) Compte tenu de l'effet-report des créations de postes et d'autres éléments de dépenses pour 1992-1993;
- c) Compte tenu de la réévaluation des dépenses de 1992 aux taux de 1993;
- d) Compte tenu d'ajustements spéciaux (correspondant par exemple à l'augmentation des dépenses communes de personnel, aux abattements pour mouvements de personnel et aux transports de ressources).

Les calculs ci-dessus auraient permis d'obtenir une "base réévaluée" de ressources pour 1994-1995, aux taux de 1993. En déduisant de l'accroissement des ressources en 1994-1995 (aux taux de 1993) les dépenses non renouvelables prévues durant cette période, et en ajoutant au résultat le montant des ressources à prévoir pour tenir compte de l'effet-report des créations des postes proposées, on aurait obtenu le montant ajusté de l'accroissement des ressources. Ce montant ajusté aurait alors été comparé à la base réévaluée pour déterminer le taux de croissance réelle pour 1994-1995.

91. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/C.5/47/3), cette méthode est complexe et difficile à expliquer, bien que chacun de ses éléments repose sur des bases techniques solides. Les modifications suivantes ont désormais été adoptées :

a) Utilisation du budget de l'exercice en cours, tel que révisé par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/212 B, comme base de ressources à partir de laquelle le taux de croissance est calculé. Cette méthode permet de supprimer les opérations de réévaluation de la base de ressources, indispensables jusque-là, qui consistaient à déduire les dépenses non renouvelables et à tenir compte de l'effet-report des nouveaux postes;

b) Calcul du taux de croissance sur la base de la croissance nominale au lieu de la croissance (réelle) ajustée. La croissance tient compte notamment de l'augmentation ou de la diminution des dépenses non renouvelables d'un exercice à l'autre, et les montants demandés dans le projet de budget pour financer les nouveaux postes ont été calculés sur la base du coût intégral, compte tenu de l'abattement normal pour mouvements de personnel. Il n'est donc nécessaire ni de déduire les dépenses non renouvelables ni de tenir compte de l'effet-report des nouveaux postes. La distinction entre dépenses renouvelables et dépenses non renouvelables est néanmoins maintenue en tant qu'instrument de gestion;

c) Présentation de la base de ressources et de la croissance aux taux réels et projetés pour la première et la seconde année de l'exercice en cours, respectivement, ce qui dispense de procéder à la réévaluation des montants révisés des crédits ouverts aux taux de la seconde année;

d) Application du coefficient d'inflation approprié aux ressources prévues ainsi calculées aux taux retenus pour les deux années de l'exercice en cours.

92. A titre de mesure transitoire entre l'ancienne méthode et la nouvelle, l'effet-report de la création de nouveaux postes au cours de l'exercice biennal 1992-1993 continue d'être pris en compte dans le calcul de la croissance budgétaire en 1994-1995. Il ne sera cependant pas nécessaire d'en tenir compte dans le calcul de la croissance pour l'exercice suivant (1996-1997).

93. Ces changements de méthode ont permis de simplifier considérablement les tableaux qui présentent l'analyse des coûts globaux à la fois dans la première et dans la seconde partie du projet de budget-programme.

94. Cette nouvelle méthode approuvée a toutefois dû être ajustée aux fins de l'établissement du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995. En effet, les deux phases de la restructuration du Secrétariat qui ont conduit à l'adoption par l'Assemblée générale des résolutions 47/212 A et B ont eu pour résultat la création de nouveaux départements entre lesquels les crédits ouverts par l'Assemblée à sa quarante-sixième session pour l'exercice biennal 1992-1993 ont été redistribués pour les 18 derniers mois de l'exercice, dans le cas des secteurs du Secrétariat touchés par la première phase de la restructuration, ou pour les neuf derniers mois de cet exercice, dans le cas des secteurs visés par la deuxième phase. Pour permettre une analyse valable de la croissance proposée par rapport à la base de ressources, il a fallu "biennialiser" ou recalculer sur une base de 24 mois les crédits qui avaient été approuvés pour une partie seulement de l'exercice biennal pour les différents départements ou bureaux touchés par la restructuration. De façon plus précise, les ressources qui avaient été approuvées par l'Assemblée générale pour l'exercice biennal 1992-1993 au titre de chapitres du budget qui ont été supprimés à compter du 1er juillet 1992 ou du 1er avril 1993 ont été virées aux nouveaux chapitres pour lesquels des crédits ont été approuvés pour une partie seulement de l'exercice biennal, à savoir les 18 ou les 9 derniers mois, selon le cas. Ainsi, le résultat net des transferts de postes à l'intérieur d'un même lieu d'affectation et de ressources autres que de personnel, quel que soit le lieu d'affectation considéré, est égal à zéro.

95. En ce qui concerne les dépenses de personnel, le processus de biennialisation peut entraîner des augmentations ou des diminutions par rapport aux prévisions révisées pour deux raisons :

a) Dans le cadre des prévisions révisées, le Secrétaire général avait demandé la suppression d'un nombre limité de postes, essentiellement de rang élevé, à diverses dates durant l'exercice biennal. Dans les projections relatives au tableau d'effectifs établies sur une base de 24 mois en utilisant le nombre révisé de postes, on a éliminé les ressources qui avaient été maintenues au titre des postes supprimés pour couvrir les dépenses s'y rapportant, pendant la période précédant leur suppression;

b) Le second facteur a trait aux transferts de postes entre lieux d'affectation. Par exemple, lorsque, dans le contexte des prévisions révisées pour la restructuration du secteur économique et social, des postes ont été transférés d'un lieu d'affectation où les coûts sont relativement moins élevés, comme New York, à un lieu d'affectation où les coûts sont plus élevés, comme Genève, les dépenses n'ont été calculées sur la base des coûts les plus élevés que pour les neuf derniers mois de l'exercice biennal 1992-1993. En 1994-1995, elles seront calculées sur la base de ces coûts plus élevés pour la totalité de l'exercice. Il faudra donc inclure dans la base biennalisée des ressources supplémentaires pour couvrir la différence correspondant aux 15 premiers mois de l'exercice. Inversement, dans le cas de postes transférés à un lieu d'affectation où les coûts sont relativement moins élevés, par exemple de Genève à New York, il faudra établir les projections sur la base de ces coûts moins élevés pour la totalité de l'exercice, d'où une diminution dans la base biennalisée.

96. Le tableau 2 récapitule les divers éléments de la base de ressources "biennalisée" pour chaque chapitre du projet de budget-programme. Il y a lieu de souligner à cet égard que si les taux de croissance de chaque chapitre ont été calculés en fonction de cette base de ressources recalculée afin de permettre des comparaisons valables, le taux de croissance global pour l'ensemble du budget, qui est de 1 % ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 62, a été calculé sur la base des prévisions révisées, lesquelles n'ont pas été recalculées.

97. En ce qui concerne l'établissement de prévisions budgétaires concernant les travaux contractuels d'imprimerie et de reliure, la réorganisation du Secrétariat a rendu pratiquement impossible l'examen complet du programme de publications pour 1994-1995 normalement effectué par le Comité des publications. On sait néanmoins que des ressources importantes continueront d'être nécessaires dans ce domaine. En conséquence, il est proposé pour l'essentiel de maintenir à leur niveau actuel les ressources prévues au titre des travaux contractuels d'imprimerie, sous réserve d'une réduction globale de 5 % destinée à tenir compte des investissements effectués dans les ateliers d'imprimerie du Secrétariat et de l'efficacité accrue de ces derniers. Le compte global pour les travaux d'imprimerie serait alors utilisé pour réaffecter les ressources entre les différents chapitres du budget.

E. Structure du budget

98. Le budget continue d'être divisé en 11 titres qui correspondent dans l'ensemble aux grands programmes du plan à moyen terme. L'ordre et la numérotation des différents chapitres de dépenses ont été modifiés pour tenir compte, entre autres, des éléments suivants : a) l'achèvement des phases 1 et 2 de la restructuration du Secrétariat et la suppression, à compter du 1er janvier 1994, de tous les chapitres correspondant à des unités administratives qui existaient au début du présent exercice biennal mais qui ont été supprimées dans le cadre de la restructuration; b) le regroupement, en tant que sous-chapitres distincts d'un même chapitre, d'activités liées les unes aux autres mais qui faisaient précédemment l'objet de chapitres distincts du budget, à savoir la CNUCED et le Centre du commerce international au chapitre 11 (Commerce international et développement); le PNUE et Habitat au chapitre 12; la CEA et le Bureau des commissions régionales à New York au chapitre 15, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 45 ci-dessus; et le HCR et l'UNRWA au chapitre 22 (Protection internationale des réfugiés et assistance aux réfugiés); c) la création de deux chapitres pour les activités nouvelles entreprises au cours du présent exercice biennal, à savoir le chapitre 2 (Bureaux intégrés des Nations Unies), relevant du titre I (Politique, direction et coordination d'ensemble), et le chapitre 5 (Tribunal international chargé de juger les crimes de guerre), relevant du titre III (Justice internationale et droit international); d) la création, dans le cadre du titre IX, de deux chapitres correspondant respectivement aux activités administratives financées en commun et aux dépenses spéciales; e) la création, dans le cadre du titre XI (Dépenses d'équipement), d'un nouveau chapitre englobant les principaux projets d'innovation technologique, à savoir le système intégré de gestion et le projet relatif au système à disques optiques, pour lesquels des crédits sont actuellement prévus au chapitre 41 (Administration et gestion). Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995 comprend donc 30 chapitres de dépenses contre 36 dans le projet initial de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993 et 41 dans les révisions à ce budget-programme approuvées par l'Assemblée générale à la reprise de sa quarante-septième session. Les changements effectués sont indiqués dans le tableau 1 ci-après, intitulé "Structure du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995". Aucune modification n'est apportée aux trois chapitres de recettes.

99. Le traitement des différents chapitres dans la seconde partie a été modifié pour tenir compte de la nouvelle méthode suivie pour l'établissement du projet de budget-programme, ainsi qu'il est indiqué aux paragraphes 88 à 95 ci-dessus.

100. En ce qui concerne la présentation et le contenu du texte explicatif des programmes dans chaque chapitre, on trouvera, outre les informations fournies précédemment, des indications précises concernant les principaux changements apportés au programme de travail proposé par rapport à l'exercice biennal précédent, l'accent étant mis en particulier sur les principales activités nouvelles qui doivent être exécutées au cours de l'exercice.

101. Quant aux tableaux qui figurent dans chaque chapitre du budget, ils ont été simplifiés : tous les objets de dépenses ont été regroupés en 10 catégories, sur la base du classement utilisé par le Comité administratif de coordination, ainsi qu'il est indiqué ci-après :

- Traitements et dépenses communes de personnel (dépenses de personnel)
- Consultants et experts
- Voyages en mission
- Services contractuels
- Frais généraux de fonctionnement
- Fournitures et accessoires
- Mobilier et matériel
- Amélioration des locaux
- Bourses, subventions et contributions
- Dépenses diverses

102. Le système d'établissement des priorités consistant à assigner aux produits un rang de priorité élevé ou faible à l'intérieur de chaque programme, chacune de ces catégories représentant environ 10 % des ressources demandées, a été maintenu.

TABLEAU 1. STRUCTURE DU PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR
L'EXERCICE BIENNAL 1994-1995

	<i>Chapitres du budget-programme de l'exercice 1992-1993</i>	<i>Grands programmes/ programmes correspondants du plan à moyen terme pour la période 1992-1997</i>
A. Prévisions de dépenses		
TITRE I. POLITIQUE, DIRECTION ET COORDINATION D'ENSEMBLE		
Chapitre 1. Politique, direction et coordination d'ensemble		
A. Organes directeurs	1	-
B. Direction exécutive et administration	1	-
Chapitre 2. Bureaux intégrés des Nations Unies	-	-
TITRE II. AFFAIRES POLITIQUES		
		Grand Programme I
Chapitre 3. Affaires politiques		
A. Organes directeurs	37A (en partie)	
B. Département des affaires politiques I	37A (en partie)	1, 2, 3, 7
C. Département des affaires politiques II	37A (en partie)	1, 4, 5, 6
D. Affaires spatiales	37B	8
Chapitre 4. Opérations de maintien de la paix et missions spéciales		
A. Département des opérations de maintien de la paix	2A	1, sous-programme 2
B. Division des opérations hors Siège	41F	43
C. Missions spéciales	2B	41
TITRE III. JUSTICE INTERNATIONALE ET DROIT INTERNATIONAL		
		Grand Programme II
Chapitre 5. Cour internationale de Justice	8	-
Chapitre 6. Tribunal international chargé de juger les crimes de guerre	-	-
Chapitre 7. Activités juridiques	38	9, 10
TITRE IV. COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT		
		Grands programmes III à V
Chapitre 8. Département de la coordination des politiques et du développement durable	39A	11, 12, 17, 19, 20, 25, 26, 27, 45
Chapitre 9. Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques	39B	12, 18, 20, 23, 24
Chapitre 10. Département des services d'appui et de gestion pour le développement	39C	12, 19, 20, 21
Chapitre 11. Commerce international et développement		
A. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	15	13, 14, 15
B. Centre du commerce international	16	13
Chapitre 12. Environnement et établissements humains		
A. Programme des Nations Unies pour l'environnement	17	16
B. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	19	22
Chapitre 13. Lutte contre la criminalité	21 (en partie)	29
Chapitre 14. Contrôle international des drogues	22	28

TABLEAU 1 (suite)

	<i>Chapitres du budget-programme de l'exercice 1992-1993</i>	<i>Grands programmes/ programmes correspondants du plan à moyen terme pour la période 1992-1997</i>
TITRE V. COOPERATION REGIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT		Grand Programme VI
Chapitre 15. Commission économique pour l'Afrique		
A. Commission régionale	23	30, sous-programme 2 du Programme 45
B. Bureau des commissions régionales à New York	39A (en partie)	-
Chapitre 16. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	24	31
Chapitre 17. Commission économique pour l'Europe	25	32
Chapitre 18. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	26	33
Chapitre 19. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	27	34
Chapitre 20. Programme ordinaire de coopération technique	12	-
TITRE VI. DROITS DE L'HOMME ET AFFAIRES HUMANITAIRES		Grand Programme VII
Chapitre 21. Droits de l'homme	28	35
Chapitre 22. Protection des réfugiés et assistance aux réfugiés		
A. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	29A	36
B. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	29B	36
Chapitre 23. Département des affaires humanitaires	40	37
TITRE VII. INFORMATION		Grand Programme VIII
Chapitre 24. Information	31	38
TITRE VIII. SERVICES COMMUNS D'APPUI		Grands Programmes IX et X
Chapitre 25. Administration et gestion		
A. Bureau du Secrétaire général adjoint	41A	40
B. Bureau de la planification des programmes, du budget et des finances	41B	42
C. Bureau de la gestion des ressources humaines	41C	41
D. Bureau des services généraux	41D	43
E. Services de conférence	41E	39
F. Division des opérations hors Siège	41F	43
G. Division de vérification interne des comptes	41G	40
H. Office des Nations Unies à Genève	41H	40-43
I. Office des Nations Unies à Vienne	41I	40-43
J. Services communs (Nairobi)	41J	40-43
TITRE IX. ACTIVITES FINANCEES EN COMMUN ET DEPENSES SPECIALES		
Chapitre 26. Activités administratives financées en commun	34A	-
Chapitre 27. Dépenses spéciales	34B-F	-
TITRE X. CONTRIBUTIONS DU PERSONNEL		
Chapitre 28. Contributions du personnel	36	-

TABLEAU 1 (suite)

	<i>Chapitres du budget-programme de l'exercice 1992-1993</i>	<i>Grands programmes/ programmes correspondants du plan à moyen terme pour la période 1992-1997</i>
TITRE XI. DEPENSES D'EQUIPEMENT		
Chapitre 29. Innovations technologiques	41	Grand Programme X
Chapitre 30. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	35	-
B. Prévisions de recettes		
Chapitre 1. Recettes provenant des contributions du personnel	R1	-
Chapitre 2. Recettes générales	R2	-
A. Recettes provenant de loyers		-
B. Remboursements au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à d'autres organismes		-
C. Intérêts bancaires		-
D. Vente de matériel usagé		-
E. Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs		-
F. Contribution d'Etats non membres		-
G. Services de télévision et services analogues		-
H. Remboursement, par les institutions spécialisées, de la part des dépenses de la Commission de la fonction publique internationale qui est à leur charge		-
I. Remboursement, par les institutions spécialisées, de la part des dépenses du Corps commun d'inspection qui est à leur charge		-
J. Recettes accessoires		-
Chapitre 3. Services destinés au public		
A. Activités placées sous la direction du Bureau des services généraux	R3A	44
B. Vente de publications des Nations Unies	R3B	44
C. Services destinés aux visiteurs	R3C	44

TABLEAU 2. AJUSTEMENTS APPORTÉS AUX CRÉDITS RÉVISÉS, PAR CHAPITRE
DU BUDGET-PROGRAMME
(En milliers de dollars des États-Unis)

Exercice biennal 1992-1993 ^a	1992-1993 Crédits révisés	Transferts nets entre chapitres et ajustements	Base de ressources pour l'exercice biennal	Exercice biennal 1994-1995
I. Politique, direction et coordination d'ensemble				
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	34 290,9	(151,9)	34 139,0	1. Politique, direction et coordination d'ensemble
Total, Titre I	34 290,9	(151,9)	34 139,0	
II. Affaires politiques				
2. Opérations de maintien de la paix				
A. Département des opérations de maintien de la paix	4 388,8	24,7	4 413,5	4. Opérations de maintien de la paix et missions spéciales
B. Missions spéciales				A. Département des opérations de maintien de la paix
1. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve	62 239,8		62 239,8	C. Missions spéciales
2. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	13 311,8		13 311,8	1. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
3. Autres missions	27 504,8	(361,2)	27 143,6	2. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan
C. Recherche et collecte d'informations	1 643,2	(1 643,2)	-	3. Autres missions
3. Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité	4 001,2	(4 001,2)	-	
4. Affaires politiques, affaires de l'Assemblée générale et services de secrétariat	2 971,1	(2 971,1)	-	
5. Désarmement	3 964,1	(3 964,1)	-	
6. Questions politiques spéciales, coopération régionale, tutelle et décolonisation	2 851,5	(2 851,5)	-	
7. Élimination de l'apartheid	1 861,3	(1 861,3)	-	
37. Département des affaires politiques				3. Affaires politiques
A. Organes directeurs	3 229,2	906,7	4 135,9	A. Organes directeurs
B. Département des affaires politiques I	23 295,0	7 694,5	30 989,5	B. Département des affaires politiques I
C. Département des affaires politiques II	14 880,6	5 799,6	20 680,2	C. Département des affaires politiques II
D. Affaires spatiales	2 362,1	1 064,1	3 426,2	D. Affaires spatiales
Total, Titre II	168 504,5	(2 164,0)	166 340,5	
III. Justice internationale et droit international				
8. Cour internationale de Justice	18 485,0		18 485,0	5. Cour internationale de Justice
9. Activités juridiques	5 342,6	(5 342,6)	-	
10. Droit de la mer et affaires maritimes	2 022,3	(2 022,3)	-	
38. Activités juridiques	24 155,6	7 186,3	31 341,9	7. Activités juridiques
Total, Titre III	50 005,5	(178,6)	49 826,9	

TABLEAU 2 (suite)

Exercice biennal 1992-1993 ^a	1992-1993 Crédits révisés	Transferts nets entre chapitres et ajustements	Base de ressources pour l'exercice biennal	Exercice biennal 1994-1995
IV. Coopération internationale pour le développement				
11. Développement et coopération économique internationale	11 360,2	(11 360,2)	-	
12. Programme ordinaire de coopération technique	40 146,2	(40 146,2)	-	Transféré au titre V
13. Département des affaires économiques et sociales internationales	13 177,4	(13 177,4)	-	
14. Département de la coopération technique pour le développement	6 786,3	(6 786,3)	-	
15. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	96 927,2	7 169,6	104 096,8	11A. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
16. Centre du commerce international	18 489,8		18 489,8	11B. Centre du commerce international
17. Programme des Nations Unies pour l'environnement	12 332,3	(67,1)	12 265,2	12A. Programme des Nations Unies pour l'environnement
18. Centre pour la science et la technique au service du développement	1 133,1	(1 133,1)	-	
19. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	12 029,9		12 029,9	12B. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)
20. Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales	3 478,7	(3 478,7)	-	
21. Développement social et affaires humanitaires				
A. Lutte contre la criminalité	3 404,0		3 404,0	13. Lutte contre la criminalité
B. Autres questions relatives au développement social	7 088,9	(7 088,9)	-	
22. Contrôle international des drogues	13 383,8		13 383,8	14. Contrôle international des drogues
39. Département du développement économique et social				
A. Coordination des politiques et développement durable	16 966,5	29 405,6	46 372,1	8. Département de la coordination des politiques et du développement durable
B. Information économique et sociale et analyse des politiques	16 664,7	28 428,5	45 093,2	9. Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques
C. Services d'appui et de gestion pour le développement	10 843,5	18 369,2	29 212,7	10. Département des services d'appui et de gestion pour le développement
D. Organes directeurs	2 002,1	(2 002,1)	-	
E. Département du développement économique et social	41 587,0	(37 316,1)	4 270,9	
Total, Titre IV	327 801,6	(39 183,2)	288 618,4	
V. Coopération régionale pour le développement				
23. Commission économique pour l'Afrique				15. Commission économique pour l'Afrique
A. Commission régionale	72 049,3		72 049,3	A. Commission régionale
B. Bureau des commissions régionales à New York		992,0	992,0	B. Bureau des commissions régionales à New York

TABLEAU 2 (suite)

<i>Exercice biennal 1992-1993^a</i>	<i>1992-1993 Crédits révisés</i>	<i>Transferts nets entre chapitres et ajustements</i>	<i>Base de ressources pour l'exercice biennal</i>	<i>Exercice biennal 1994-1995</i>
24. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	55 301,9		55 301,9	16. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
25. Commission économique pour l'Europe	42 509,8		42 509,8	17. Commission économique pour l'Europe
26. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	67 350,7	6,6	67 357,3	18. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
27. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	45 333,9		45 333,9	19. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
12. Programme ordinaire de coopération technique		40 146,2	40 146,2	20. Programme ordinaire de coopération technique
Total, Titre V	282 545,6	41 144,8	323 690,4	
VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires				
28. Droits de l'homme	25 158,6		25 158,6	21. Droits de l'homme
29. Protection des réfugiés et assistance aux réfugiés				22. Protection des réfugiés et assistance aux réfugiés
A. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	43 835,3		43 835,3	A. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
B. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	19 776,4		19 776,4	B. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
30. Secours en cas de catastrophe	2 010,6	(2 010,6)	-	
40. Département des affaires humanitaires	10 216,4	3 177,5	13 393,9	23. Département des affaires humanitaires
Total, Titre VI	100 997,3	1 166,9	102 164,2	
VII. Information				
31. Information	111 842,0	13 863,2	125 705,2	24. Information
Total, Titre VII	111 842,0	13 863,2	125 705,2	
VIII. Services communs d'appui				
32. Services de conférence	106 150,8	(106 150,8)	-	
33. Administration et gestion	103 110,2	(103 110,2)	-	
41. Administration et gestion				25. Administration et gestion
A. Bureau du Secrétaire général adjoint	12 000,0	4 420,2	16 420,2	A. Bureau du Secrétaire général adjoint
B. Bureau de la planification des programmes, du budget et des finances	18 401,6	5 177,7	23 579,3	B. Bureau de la planification des programmes, du budget et des finances
C. Bureau de la gestion des ressources humaines	22 324,1	8 507,2	30 831,3	C. Bureau de la gestion des ressources humaines
D. Bureau des services généraux	150 446,8	47 148,7	197 595,5	D. Bureau des services généraux
E. Services de conférence	313 509,7	91 165,6	404 675,3	E. Services de conférence
F. Division des opérations hors Siège	5 215,0	1 535,5	6 750,5	F. Division des opérations hors Siège
G. Division de vérification interne des comptes	5 117,0	1 482,9	6 599,9	G. Division de vérification interne des comptes

TABLEAU 2 (suite)

Exercice biennal 1992-1993 ^a	1992-1993 Crédits révisés	Transferts nets entre chapitres et ajustements	Base de ressources pour l'exercice biennal	Exercice biennal 1994-1995
H. Office des Nations Unies à Genève	77 450,4	26 002,2	103 452,6	H. Office des Nations Unies à Genève
I. Office des Nations Unies à Vienne	26 768,2	9 408,2	36 176,4	I. Office des Nations Unies à Vienne
J. Services communs (Nairobi) .	3 334,5	884,2	4 218,7	J. Services communs (Nairobi)
Total, Titre VIII	843 828,3	(13 528,6)	830 299,7	
IX. Dépenses spéciales				IX. Activités financées en commun et dépenses spéciales
34. Dépenses spéciales	47 661,7	(47 661,7)	-	
A. Activités administratives financées en commun		24 939,2	24 939,2	26. Activités administratives financées en commun
B à F. Dépenses spéciales		22 722,5	22 722,5	27. Dépenses spéciales
Total, Titre IX	47 661,7	0,0	47 661,7	
X. Dépenses d'équipement				XI. Dépenses d'équipement
35. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	98 850,2		98 850,2	30. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien
Total, Titre XI	98 850,2	0,0	98 850,2	
XI. Contributions du personnel				X. Contributions du personnel
36. Contributions du personnel	401 130,6	669,4	401 800,0	28. Contributions du personnel
Total, Titre X	401 130,6	669,4	401 800,0	
	2 467 458,2	1 638,0	2 469 096,2	

^a Pour une description complète des titres et chapitres du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-sixième session, Suppléments No 6 (A/46/6/Rev.1) et A/C.5/47/88.*

TABLEAU 3. REPARTITION DES RESSOURCES PAR TITRE DU BUDGET-PROGRAMME

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	1992-1993 Crédits révisés	Base de ressources pour l'exercice biennal	Accroissement (aux taux courants)		Réévaluation des coûts	1994-1995 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage		
I. Politique, direction et coordination d'ensemble	34 290,9	34 139,0	7 943,6	23,3	3 741,6	45 824,2
II. Affaires politiques	168 504,5	166 340,5	(20 576,7)	(12,4)	19 993,4	165 757,2
III. Justice internationale et droit international	50 005,5	49 826,9	(672,2)	(1,3)	4 570,9	53 725,6
IV. Coopération internationale pour le développement	327 801,6	288 618,4	(104,4)	-	25 531,2	314 045,2
V. Coopération régionale pour le développement	282 545,6	323 690,4	4 639,5	1,4	45 094,0	373 423,9
VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires	100 997,3	102 164,2	16 200,7	15,9	10 405,2	128 770,1
VII. Information	111 842,0	125 705,2	(1 580,5)	(1,3)	11 664,4	135 789,1
VIII. Services communs d'appui	843 828,3	830 299,7	19 502,4	2,3	77 211,4	927 013,5
IX. Activités financées en commun et dépenses spéciales	47 661,7	47 661,7	7 066,1	14,8	9 986,8	64 714,6
X. Contributions du personnel	401 130,6	401 800,0	2 998,7	0,7	43 398,2	448 196,9
XI. Dépenses d'équipement	98 850,2	98 850,2	(11 731,0)	(11,9)	4 684,5	91 803,7
Transferts et ajustements (montant net) ^a	-	(1 638,0) ^a	1 638,0 ^a	-	-	-
TOTAL	2 467 458,2	2 467 458,2	25 324,2	1,0	256 281,6	2 749 064,0

^a Voir tableau 2.

TABLEAU 4. REPARTITION DES RESSOURCES PAR CHAPITRE DU BUDGET-PROGRAMME

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	1992-1993 Crédits révisés	Base de ressources pour l'exercice biennal	Accroissement (aux taux courants)		Réévaluation des coûts	1994-1995 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage		
I. Politique, direction et coordination d'ensemble						
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	34 290,9	34 139,0	4 647,4	13,6	3 432,9	2 742 219,3
2. Bureaux intégrés des Nations Unies	-	-	3 296,2	-	308,7	3 604,9
II. Affaires politiques						
3. Affaires politiques						
A. Organes directeurs	3 229,2	4 135,9	(68,8)	(1,6)	291,2	4 358,3
B. Département des affaires politiques I	23 295,0	30 989,5	3 660,9	11,8	3 587,2	38 237,6
C. Département des affaires politiques II	14 880,6	20 680,2	2 712,3	13,1	2 830,7	26 223,2
D. Affaires spatiales	2 362,1	3 426,2	284,7	8,3	340,5	4 051,4
4. Opérations de maintien de la paix et missions spéciales						
A. Département des opérations de maintien de la paix	4 388,8	4 413,5	3 711,6	84,1	872,4	8 997,5
B. Division des opérations hors Siège	-	-	3 913,4	-	372,7	4 286,1
C. Missions spéciales						
1. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST)	62 239,8	62 239,8	(6 950,0)	(11,2)	8 889,3	64 179,1
2. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	13 311,8	13 311,8	(697,2)	(5,2)	2 809,4	15 424,0
3. Divers	27 504,8	27 143,6	(27 143,6)	(100,0)	-	-
Transferts et ajustements (montant net)	17 292,4	-	-	-	-	-
III. Justice internationale et droit international						
5. Cour internationale de Justice	18 485,0	18 485,0	(82,4)	(0,4)	1 025,3	19 427,9
6. Tribunal international chargé de juger les crimes de guerre	-	-	-	-	-	-
7. Activités juridiques	24 155,6	31 341,9	(589,8)	(1,9)	3 545,6	34 297,7
Transferts et ajustements (montant net)	7 364,9	-	-	-	-	-
IV. Coopération internationale pour le développement						
8. Département de la coordination des politiques et du développement durable	16 966,5	46 372,1	2 233,0	4,8	3 550,4	52 155,5
9. Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques	16 664,7	45 093,2	1 187,8	2,6	3 540,5	49 821,5
10. Département des services d'appui et de gestion pour le développement	10 843,5	29 212,7	(1 134,5)	(3,9)	2 052,0	30 130,2
11. Commerce international et développement						
A. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	96 927,2	104 096,8	124,6	0,1	9 098,9	113 320,3
B. Centre du commerce international	18 489,8	18 489,8	102,5	-	1 389,9	19 982,2
12. Environnement et établissements humains						
A. Programme des Nations Unies pour l'environnement	12 332,3	12 265,2	(426,9)	(3,4)	2 096,9	13 935,2
B. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	12 029,9	12 029,9	808,8	6,7	2 110,8	14 949,5

TABLEAU 4 (suite)

	1992-1993 Crédits révisés	Base de ressources pour l'exercice biennal	Accroissement (aux taux courants)		Réévaluation des coûts	1994-1995 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage		
13. Lutte contre la criminalité	3 404,0	3 404,0	1 092,8	32,1	421,6	4 918,4
14. Contrôle international des drogues	13 383,8	13 383,8	178,4	1,3	1 270,2	14 832,4
Transferts et ajustements (montant net)	126 759,9	4 270,9	(4 270,9)	(100,0)	-	-
<i>V. Coopération régionale pour le développement</i>						
15. Commission économique pour l'Afrique						
A. Commission régionale	72 049,3	72 049,3	1 910,1	2,6	8 779,3	82 738,7
B. Bureau des commissions régionales à New York	-	992,0	-	-	104,9	1 096,9
16. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	55 301,9	55 301,9	845,6	1,5	8 551,8	64 699,3
17. Commission économique pour l'Europe	42 509,8	42 509,8	234,6	0,6	3 545,0	46 289,4
18. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	67 350,7	67 357,3	1 426,9	2,1	21 216,9	90 001,1
19. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	45 333,9	45 333,9	222,3	0,4	(2 328,7)	43 227,5
20. Programme ordinaire de coopération technique	-	40 146,2	-	-	5 224,8	45 371,0
<i>VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires</i>						
21. Droits de l'homme	25 158,6	25 158,6	10 541,8	41,9	2 764,6	38 465,0
22. Protection des réfugiés et assistance aux réfugiés						
A. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	43 835,3	43 835,3	372,2	0,8	3 542,7	47 750,2
B. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	19 776,4	19 776,4	-	-	2 472,2	22 248,6
23. Département des affaires humanitaires	10 216,4	13 393,9	5 286,7	39,5	1 625,7	20 306,3
Transferts et ajustements (montant net)	2 010,6	-	-	-	-	-
<i>VII. Information</i>						
24. Information	111 842,0	125 705,2	(1 580,5)	(1,3)	11 664,4	135 789,1
<i>VIII. Services communs d'appui</i>						
25. Administration et gestion						
A. Bureau du Secrétaire général adjoint	12 000,0	16 420,2	(6 410,5)	(39,0)	1 114,7	11 124,4
B. Bureau de la planification des programmes, du budget et des finances	18 401,6	23 579,3	361,8	1,5	2 628,0	26 569,1
C. Bureau de la gestion des ressources humaines	22 324,1	30 831,3	5 053,4	16,4	3 477,4	39 362,1
D. Bureau des services généraux	150 446,8	197 595,5	14 942,9	7,5	19 641,5	232 179,9
E. Services de conférence	313 509,7	404 675,3	5 113,9	1,3	38 384,1	448 173,3
F. Division des opérations hors Siège	5 215,0	6 750,5	(6 750,5)	(100,0)	-	-
G. Division de vérification interne des comptes	5 117,0	6 599,9	(6,8)	(0,1)	690,3	7 283,4
H. Office des Nations Unies à Genève	77 450,4	103 452,6	3 841,2	3,7	7 302,0	114 595,8

TABLEAU 4 (suite)

	1992-1993 Crédits révisés	Base de ressources pour l'exercice biennal	Accroissement (aux taux courants)		Réévaluation des coûts	1994-1995 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage		
			I. Office des Nations Unies à Vienne	26 768,2		
J. Services communs (Nairobi)	3 334,5	4 218,7	334,8	7,9	990,4	5 543,9
Transferts et ajustements (montant net)	209 261,0	-	-	-	-	-
IX. Activités financées en commun et dépenses spéciales						
26. Activités administratives financées en commun	24 939,2	24 939,2	(15,2)	-	2 126,3	27 050,3
27. Dépenses spéciales	22 722,5	22 722,5	7 081,3	31,1	7 860,5	37 664,3
X. Contributions du personnel						
28. Contributions du personnel	401 130,6	401 800,0	2 998,7	0,7	43 398,2	448 196,9
XI. Dépenses d'équipement						
29. Innovations technologiques	-	-	18 160,7	-	935,4	19 096,1
30. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	98 850,2	98 850,2	(29 891,7)	(30,2)	3 749,1	72 707,6
Transferts et ajustements (montant net) ^a	-	(1 638,0) ^a	1 638,0 ^a	-	-	-
TOTAL	2 467 458,2	2 467 458,2	25 324,2	1,0	256 281,6	2 749 064,0

^a Voir tableau 2.

TABLEAU 5. BUDGET ORDINAIRE : REPARTITION DES POSTES PAR TITRE
DU BUDGET-PROGRAMME

	Postes inscrits au budget ordinaire															
	1992-1993			Modifications proposées								1994-1995				
	Adminis- trateurs et fonction- naires de rang supérieur	Agents des services généraux et autres catégories	Total	Création de postes		Suppression de postes		Transformation de postes extra- budgétaires		Reclassements, transferts et autres		Total		Adminis- trateurs et fon- ctionnaires de rang supérieur	Agents des services généraux et autres caté- gories	Total
				Adminis- trateurs	géné- raux	Adminis- trateurs	géné- raux	Adminis- trateurs	géné- raux	Adminis- trateurs	géné- raux	Adminis- trateurs	géné- raux			
I. Politique, direction et coordination d'ensemble . . .	45	71	116	22	21	-	-	-	-	(2)	(3)	20	18	65	89	154
II. Affaires politiques	194	551	745	36	19	(2)	(54)	-	-	7	24	41	(11)	235	540	775
III. Justice internationale et droit international	104	109	213	3	6	-	-	-	-	-	-	3	6	107	115	222
IV. Coopération internationale pour le développement . . .	769	682	1 451	14	-	(39)	(12)	-	-	-	-	(25)	(12)	744	670	1 414
V. Coopération régionale pour le développement . . .	801	1 320	2 121	-	10	(3)	(1)	-	-	7	5	4	14	805	1 334	2 139
VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires	262	229	491	38	30	-	(1)	2	-	(1)	(5)	39	24	301	253	554
VII. Information	306	532	838	1	-	(13)	(9)	-	-	-	1	(12)	(8)	294	524	818
VIII. Services communs d'appui .	1 340	2 559	3 899	12	29	(35)	-	-	-	(5)	(30)	(28)	(1)	1 312	2 558	3 870
IX. Activités financées en commun et dépenses spéciales	29	36	65	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	29	36	65
Total, Chapitre des dépenses	3 850	6 089	9 939	126	115	(92)	(77)	2	-	6	(8)	42	30	3 892	6 119	10 011
Chapitre 3 des recettes	27	137	164	-	-	(2)	(2)	-	-	1	(1)	(1)	(3)	26	135	160
TOTAL GENERAL	3 877	6 226	10 103	123	115	(94)	(79)	2	-	10	(9)	41	27	3 918	6 254	10 171

TABLEAU 6. BUDGET ORDINAIRE : REPARTITION DES POSTES PAR CHAPITRE
DU BUDGET-PROGRAMME

	Postes inscrits au budget ordinaire															
	1992-1993			Modifications proposées										1994-1995		
	Agents des services travailleurs et fonctionnaires et autres de rang supérieur			Création de postes	Suppression de postes		Transformation de postes extra-budgétaires		Reclassements, transferts et autres		Total		Agents des services travailleurs et fonctionnaires et autres de rang supérieur		Agents des services généralistes et autres de rang supérieur	
	Admi- nistrateurs	géné- ralistes	Total	Admi- nistrateurs	géné- ralistes	Admi- nistrateurs	géné- ralistes	Admi- nistrateurs	géné- ralistes	Admi- nistrateurs	géné- ralistes	Admi- nistrateurs	géné- ralistes	Admi- nistrateurs	géné- ralistes	Total
I. Politique, direction et coordination d'ensemble																
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	45	71	116	13	12	-	-	-	-	(2)	(3)	11	9	56	80	136
2. Bureaux intégrés des Nations Unies	-	-	-	9	9	-	-	-	-	-	-	9	9	9	9	18
II. Affaires politiques																
3. Affaires politiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
A. Organes directeurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
B. Département des affaires politiques I	95	63	158	11	13	(1)	-	-	-	(4)	-	6	13	101	76	177
C. Département des affaires politiques II	66	55	121	5	2	(1)	-	-	-	2	5	6	7	72	62	134
D. Affaires spatiales	11	5	16	2	1	-	-	-	-	-	-	2	1	13	6	19
4. Opérations de maintien de la paix et missions spéciales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
A. Département des opérations de maintien de la paix	16	9	25	15	3	-	-	-	-	-	-	15	3	31	12	43
B. Division des opérations hors Siège	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9	19	9	19	9	19	28
C. Missions spéciales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve	4	346	350	3	-	-	(54)	-	-	-	-	3	(54)	7	292	299
2. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	2	73	75	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	73	75
3. Divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
III. Justice internationale et droit international																
5. Cour internationale de Justice	22	32	54	2	5	-	-	-	-	-	-	2	5	24	37	61
6. Tribunal international chargé de juger les crimes de guerre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7. Activités juridiques	82	77	159	1	1	-	-	-	-	-	-	1	1	83	78	161
IV. Coopération internationale pour le développement																
8. Département de la coordination des politiques et du développement durable	121	107	228	3	0	-	-	-	-	-	-	3	0	124	107	231
9. Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques	147	130	277	6	-	-	-	-	-	-	-	6	-	153	130	283

TABLEAU 6 (suite)

	Postes inscrits au budget ordinaire																		
	1992-1993			Modifications proposées										1994-1995					
	Agents des services administratifs et fonctionnaires de rang supérieur		Total	Création de postes		Suppression de postes		Transformation de postes extra-budgétaires		Reclassements, transferts et autres		Total		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		Agents des services généraux et autres catégories		Total	
	Adm-	serv-		Adm-	serv-	Adm-	serv-	Adm-	serv-	Adm-	serv-	Adm-	serv-	Adm-	serv-	Adm-	serv-		
A. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	89	155	244	-	-	-	-	2	-	-	-	2	-	91	155	246			
B. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	82	10	92	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	82	10	92			
23. Département des affaires humanitaires	34	27	61	11	14	-	(1)	-	-	(1)	(5)	10	8	44	35	79			
VII. Information																			
24. Information	306	532	838	1	-	(13)	(9)	-	-	-	1	(12)	(8)	294	524	818			
VIII. Services communs d'appui																			
25. Administration et gestion																			
A. Bureau du Secrétaire général adjoint	24	43	67	1	2	-	-	-	-	-	-	1	2	25	45	70			
B. Bureau de la planification des programmes, du budget et des finances	74	94	168	1	-	(5)	-	-	-	-	-	(4)	-	70	94	164			
C. Bureau de la gestion des ressources humaines	75	106	183	-	-	(5)	-	-	-	-	-	(5)	-	70	108	178			
D. Bureau des services généraux	76	592	668	-	-	(2)	-	-	-	-	-	(2)	-	74	592	666			
E. Services de conférence	982	1 095	2 077	4	-	(23)	-	-	-	4	1	(15)	1	967	1 096	2 063			
F. Division des opérations hors Siège	9	35	44	-	-	-	-	-	-	(9)	(35)	(9)	(35)	0	0	0			
G. Division de vérification interne des comptes	26	12	38	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	26	12	38			
H. Office des Nations Unies à Genève	57	382	439	-	2	-	-	-	-	-	1	-	3	57	385	442			
I. Office des Nations Unies à Vienne	12	146	158	6	25	-	-	-	-	-	-	6	25	18	171	189			
J. Services communs (Nairobi)	5	52	57	-	-	-	-	-	-	-	3	-	3	5	55	60			
IX. Activités financées en commun et dépenses spéciales																			
26. Activités administratives financées en commun	29	36	65	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	29	36	65			
Total, Chapitre des dépenses	3 850	6 089	9 939	126	115	(92)	(77)	2	0	6	(8)	42	30	3 892	6 119	10 011			
Chapitre 3 des recettes	27	137	164	-	-	(2)	(2)	-	-	1	(1)	(1)	(3)	26	135	160			
TOTAL GENERAL	3 877	6 226	10 103	126	115	(94)	(79)	2	0	7	(9)	41	27	3 918	6 254	10 171			

^a Le tableau d'effectifs pour 1992-1993 comprend 22 postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur qui ont été maintenus au chapitre 39E, comme proposé dans les prévisions révisées (A/C.5/47/88) présentées conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/212 A du 23 décembre 1992.

TABLEAU 7. REPARTITION DES RESSOURCES ENTRE LES PRINCIPAUX OBJETS DE DEPENSE

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Description	1992-1993 Crédits révisés	Pourcentage du total	1994-1995 Projet de budget- programme	Pourcentage du total
I. Dépenses de personnel				
Coût des postes (traitements et dépenses communes de personnel) . . .	1 401 717,2	56,8	1 563 262,0	56,9
Personnel temporaire	95 182,7	3,9	117 329,7	4,3
Heures supplémentaires	14 930,0	0,6	16 971,4	0,6
Autres dépenses de personnel	22 615,4	0,9	27 805,7	1,0
Contributions du personnel	401 130,6	16,3	448 196,9	16,3
II. Consultants et experts				
Consultants	10 846,4	0,4	11 779,2	0,4
Groupes spéciaux d'experts	4 941,0	0,2	5 398,4	0,2
III. Frais de voyage				
Frais de voyage des représentants	15 491,8	0,6	19 029,5	0,7
Frais de voyage du personnel	29 591,3	1,2	34 939,2	1,3
IV. Services contractuels				
Travaux contractuels d'imprimerie	8 930,8	0,4	8 359,6	0,3
Autres services contractuels	33 386,7	1,4	41 905,3	1,5
V. Frais généraux de fonctionnement				
Location et entretien des locaux	113 270,4	4,6	135 686,9	4,9
Location et entretien du matériel	35 775,3	1,4	39 755,0	1,4
Communications	41 602,9	1,7	46 077,8	1,7
Dépenses de représentation	887,7	0,0	1 013,7	0,1
Divers	5 809,2	0,2	6 570,5	0,2
VI. Fournitures et accessoires				
.	31 481,8	1,3	34 425,5	1,3
VII. Achat de mobilier et de matériel				
.	26 072,1	1,1	38 767,5	1,4
VIII. Amélioration des locaux				
Travaux de construction	62 533,0	2,5	17 241,9	0,6
Transformation des locaux	23 573,8	1,0	35 086,1	1,3
Gros travaux d'entretien	12 873,7	0,5	20 412,5	0,7
IX. Dépenses diverses				
Formation, bourses et contributions	17 054,0	0,7	13 755,2	0,5
Activités financées en commun	57 760,4	2,3	65 294,5	2,4
TOTAL	2 467 458,2	100,0	2 749 064,0	100,0

TABLEAU 8. EXERCICES BIENNAUX 1992-1993 ET 1994-1995 : REPARTITION DES FONDS EXTRABUDGÉTAIRES PAR TITRE DU BUDGET-PROGRAMME

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1992-1993				1994-1995			
	Activités d'appui	Activités de fond	Activités opérationnelles	Total	Activités d'appui	Activités de fond	Activités opérationnelles	Total
I. Direction, politique et coordination d'ensemble	3 139,3	0,0	139,0	3 278,3	3 460,2	-	139,0	3 599,2
II. Affaires politiques	14 471,3	3 920,0	20 885,0	39 276,3	14 921,3	4 005,0	20 485,0	39 411,3
III. Justice internationale et droit international	3 099,2	508,9	186,0	3 794,1	3 133,1	237,0	186,0	3 556,1
IV. Coopération internationale pour le développement	69 465,1	74 191,4	794 850,2	2 938 507,3	64 769,0	86 716,3	694 985,4	846 470,7
V. Coopération régionale pour le développement	12 626,4	5 001,8	86 806,7	104 434,9	10 290,2	4 527,4	67 872,8	82 690,4
VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires	126 806,7	134 632,1	2 304 660,7	2 566 099,5	123 823,0	138 403,0	2 098 987,2	2 361 213,2
VII. Information	-	5 055,2	-	5 055,2	255,9	4 531,1	-	4 787,0
VIII. Services communs d'appui	48 185,8	1 666,2	-	49 852,0	55 360,4	1 809,0	-	57 169,4
IX. Activités financées en commun et dépenses spéciales	-	-	-	-	4 979,7	-	-	4 979,7
XI. Dépenses d'équipement	4 361,6	30,6	-	4 392,2	5 509,5	-	-	5 509,5
TOTAL	282 155,4	225 006,2	3 207 528,2	3 714 689,8	286 502,3	240 228,8	2 882 655,4	3 409 386,5

TABLEAU 9. EXERCICES BIENNAUX 1992-1993 ET 1994-1995 : REPARTITION DES FONDS EXTRABUDGETAIRES PAR CHAPITRE DU BUDGET-PROGRAMME

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1992-1993				1994-1995			
	Activités	Activités	Activités	Total	Activités	Activités	Activités	Total
I. Politique, direction et coordination d'ensemble								
1. Politique, direction et coordination d'ensemble . .	3 139,3	-	139,0	3 278,3	3 460,2	-	139,0	3 599,2
2. Bureaux intégrés des Nations Unies	-	-	-	-	-	-	-	-
II. Affaires politiques								
3. Affaires politiques								
A. Organes directeurs . . .	-	-	-	-	-	-	-	-
B. Département des affaires politiques I . .	120,0	3 285,0	3 160,0	6 565,0	570,0	3 340,0	3 230,0	7 140,0
C. Département des affaires politiques II . .	-	550,0	17 725,0	18 275,0	-	550,0	17 255,0	17 805,0
D. Affaires spatiales	-	85,0	-	85,0	-	115,0	-	115,0
4. Opérations de maintien de la paix et missions spéciales								
A. Département des opérations de maintien de la paix	14 351,3	-	-	14 351,3	14 351,3	-	-	14 351,3
B. Division des opérations hors Siège	-	-	-	-	-	-	-	-
C. Missions spéciales . . .	-	-	-	-	-	-	-	-
III. Justice internationale et droit international								
5. Cour internationale de Justice								
6. Tribunal international chargé de juger les crimes de guerre	-	-	-	-	-	-	-	-
7. Activités juridiques	3 099,2	508,9	186,0	3 794,1	3 133,1	237,0	186,0	3 556,1
IV. Coopération internationale pour le développement								
8. Département de la coordination des politiques et du développement durable	443,0	12 692,0	270,0	13 405,0	925,0	18 130,0	-	19 055,0
9. Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques	6 491,4	5 328,4	50 085,0	61 904,8	6 615,2	5 566,3	22 800,0	34 981,5
10. Département des services d'appui et de gestion pour le développement	36 766,9	-	262 000,0	298 766,9	29 624,0	-	169 500,0	199 124,0

TABLEAU 9 (suite)

	1992-1993				1994-1995			
	Activités d'appui	Activités de fond	Activités opérationnelles	Total	Activités d'appui	Activités de fond	Activités opérationnelles	Total
11. Commerce international et développement								
A. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	6 525,0	465,3	48 588,6	55 778,9	6 689,0	-	48 900,0	55 589,0
B. Centre du commerce international	-	-	-	-	-	-	-	-
12. Environnement et établissements humains								
A. Programme des Nations Unies pour l'environnement	7 167,7	37 818,6	182 969,4	227 955,7	7 492,8	43 612,3	197 159,2	248 264,3
B. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	5 478,2	8 822,8	78 900,0	93 201,0	5 858,2	9 138,8	76 700,0	91 697,0
13. Lutte contre la criminalité	-	1 032,9	-	1 032,9	30,0	730,0	-	760,0
14. Contrôle international des drogues	6 592,9	8 031,4	172 037,8	186 662,1	7 534,8	9 538,9	179 926,2	196 999,9
V. <i>Coopération régionale pour le développement</i>								
15. Commission économique pour l'Afrique								
A. Commission régionale	5 074,4	-	29 249,4	34 323,8	5 116,2	-	29 885,6	35 001,8
B. Bureau des commissions régionales à New York	-	-	-	-	-	-	-	-
16. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	3 840,0	-	27 616,0	31 456,0	3 133,0	-	22 176,0	25 309,0
17. Commission économique pour l'Europe	458,0	4 883,3	1 980,1	7 321,4	312,0	4 527,4	1 210,1	6 049,5
18. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	2 951,8	-	25 657,8	28 609,6	1 374,9	-	11 950,9	13 325,8
19. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	302,2	118,5	2 303,4	2 724,1	354,1	-	2 650,2	3 004,3
20. Programme ordinaire de coopération technique	-	-	-	-	-	-	-	-
VI. <i>Droits de l'homme et affaires humanitaires</i>								
21. Droits de l'homme	664,2	12 476,1	-	13 140,3	881,0	7 913,0	-	8 794,0

TABLEAU 9 (suite)

	1992-1993				1994-1995			
	Activités d'appui	Activités de fond	Activités opérationnelles	Total	Activités d'appui	Activités de fond	Activités opérationnelles	Total
22. Protection des réfugiés et assistance aux réfugiés								
A. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés . . .	119 842,5	-	1 650 163,7	1 770 006,2	116 442,0	-	1 380 282,2	1 496 724,2
B. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	-	-	653 697,0	653 697,0	-	-	717 705,0	717 705,0
23. Département des affaires humanitaires	6 300,0	122 156,0	800,0	129 256,0	6 500,0	130 490,0	1 000,0	137 990,0
VII. Information								
24. Information	-	5 055,2	-	5 055,2	255,9	4 531,1	-	4 787,0
VIII. Services communs d'appui								
25. Administration et gestion								
A. Bureau du Secrétaire général adjoint	1 361,6	-	-	1 361,6	1 854,8	-	-	1 854,8
B. Bureau de la planification des programmes, du budget et des finances	11 589,5	-	-	11 589,5	11 589,5	-	-	11 589,5
C. Bureau de la gestion des ressources humaines	3 071,0	-	-	3 071,0	3 071,0	-	-	3 071,0
D. Bureau des services généraux	12 627,7	-	-	12 627,7	17 122,4	-	-	17 122,4
E. Services de conférence	1 479,3	1 666,2	-	3 145,5	1 543,4	1 809,0	-	3 352,4
F. Division des opérations hors Siège	-	-	-	-	-	-	-	-
G. Division de vérification interne des comptes	7 156,0	-	-	7 156,0	8 821,4	-	-	8 821,4
H. Office des Nations Unies à Genève	9 919,6	-	-	9 919,6	9 570,5	-	-	9 570,5
I. Office des Nations Unies à Vienne	981,1	-	-	981,1	1 087,4	-	-	1 087,4
J. Services communs (Nairobi)	-	-	-	-	700,0	-	-	700,0
IX. Activités financées en commun et dépenses spéciales								
26. Activités administratives financées en commun	-	-	-	-	-	-	-	-
27. Dépenses spéciales	-	-	-	-	4 979,7	-	-	4 979,7

TABLEAU 9 (suite)

	1992-1993				1994-1995			
	Activités d'appui	Activités de fond	Activités opérationnelles	Total	Activités d'appui	Activités de fond	Activités opérationnelles	Total
<i>X. Dépenses d'équipement</i>								
29. Innovations technologiques	4 361,6	30,6	-	4 392,2	5 509,5	-	-	5 509,5
30. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	282 155,4	225 006,2	3 207 528,2	3 714 689,8	286 502,3	240 228,8	2 882 655,4	3 409 386,5

TABLEAU 10. EXERCICES BIENNAUX 1992-1993 ET 1994-1995 : REPARTITION
DES POSTES EXTRABUDGETAIRES PAR TITRE DU BUDGET-PROGRAMME

	1992-1993			1994-1995		
	<i>Adminis- trateurs et fonction- naires de rang supérieur</i>	<i>Agents des services généraux et autres catégories</i>	<i>Total</i>	<i>Adminis- trateurs et fonction- naires de rang supérieur</i>	<i>Agents des services généraux et autres catégories</i>	<i>Total</i>
I. Politique, direction et coordination d'ensemble	5	4	9	5	3	8
II. Affaires politiques	63	80	143	63	80	143
III. Justice internationale et droit international	14	7	21	14	7	21
IV. Coopération internationale pour le développement	543	763	1 306	527	721	1 248
V. Coopération régionale pour le développement	98	156	254	80	128	208
VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires	1 118	2 023	3 141	1 116	2 021	3 137
VII. Information	5	39	44	6	39	45
VIII. Services communs d'appui	108	215	323	114	225	339
IX. Activités financées en commun et dépenses spéciales	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 954	3 287	5 241	1 925	3 224	5 149

TABLEAU 11. EXERCICES BIENNAUX 1992-1993 ET 1994-1995 : REPARTITION DES POSTES EXTRABUDGETAIRES PAR CHAPITRE DU BUDGET-PROGRAMME

	1992-1993			1994-1995		
	Adminis- trateurs et fonction- naires de rang supérieur	Agents des services généraux et autres catégories	Total	Adminis- trateurs et fonction- naires de rang supérieur	Agents des services généraux et autres catégories	Total
I. Politique, direction et coordination d'ensemble						
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	5	4	9	5	3	8
2. Bureaux intégrés des Nations Unies	-	-	-	-	-	-
II. Affaires politiques						
3. Affaires politiques						
A. Organes directeurs	-	-	-	-	-	-
B. Département des affaires politiques I	-	-	-	-	-	-
C. Département des affaires politiques II	-	-	-	-	-	-
D. Affaires spatiales	-	-	-	-	-	-
4. Opérations de maintien de la paix et missions spéciales						
A. Département des opérations de maintien de la paix	63	80	143	63	80	143
B. Division des opérations hors Siège	-	-	-	-	-	-
C. Missions spéciales	-	-	-	-	-	-
III. Justice internationale et droit international						
5. Cour internationale de Justice	-	-	-	-	-	-
6. Tribunal international chargé de juger les crimes de guerre	-	-	-	-	-	-
7. Activités juridiques	14	7	21	14	7	21
IV. Coopération internationale pour le développement						
8. Département de la coordination des politiques et du développement durable	-	-	-	-	-	-
9. Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques	16	27	43	20	32	52
10. Département des services d'appui et de gestion pour le développement	87	117	204	70	68	138
11. Commerce international et développement						
A. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	9	15	24	9	16	25
B. Centre du commerce international	-	-	-	-	-	-
12. Environnement et établissements humains						
A. Programme des Nations Unies pour l'environnement	348	497	845	344	497	841
B. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	48	72	120	49	73	122
13. Lutte contre la criminalité	2	-	2	2	-	2
14. Contrôle international des drogues	33	35	68	33	35	68

TABLEAU 11 (suite)

	1992-1993			1994-1995		
	Adminis- trateurs et fonction- naires de rang supérieur	Agents des services généraux et autres catégories	Total	Adminis- trateurs et fonction- naires de rang supérieur	Agents des services généraux et autres catégories	Total
<i>V. Coopération régionale pour le développement</i>						
15. Commission économique pour l'Afrique						
A. Commission régionale	46	42	88	38	37	75
B. Bureau des commissions régionales à New York	-	-	-	-	-	-
16. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	33	72	105	29	62	91
17. Commission économique pour l'Europe	5	2	7	5	1	6
18. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	10	35	45	4	23	27
19. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	4	5	9	4	5	9
20. Programme ordinaire de coopération technique	-	-	-	-	-	-
<i>VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires</i>						
21. Droits de l'homme	6	6	12	4	4	8
22. Protection des réfugiés et assistance aux réfugiés						
A. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	1 027	1 993	3 020	1 027	1 993	3 020
B. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	71	-	71	71	-	71
23. Département des affaires humanitaires	14	24	38	14	24	38
<i>VII. Information</i>						
24. Information	5	39	44	6	39	45
<i>VIII. Services communs d'appui</i>						
25. Administration et gestion						
A. Bureau du Secrétaire général adjoint	6	7	13	6	8	14
B. Bureau de la planification des programmes, du budget et des finances	41	48	89	41	48	89
C. Bureau de la gestion des ressources humaines	15	24	39	15	24	39
D. Bureau des services généraux	10	68	78	15	78	93
E. Services de conférence	-	-	-	-	-	-
F. Division des opérations hors Siège	-	-	-	-	-	-
G. Division de vérification interne des comptes	26	9	35	27	9	36
H. Office des Nations Unies à Genève	9	52	61	9	51	60
I. Office des Nations Unies à Vienne	1	7	8	1	7	8
J. Services communs (Nairobi)	-	-	-	-	-	-
<i>IX. Activités financées en commun et dépenses spéciales</i>						
26. Activités administratives financées en commun	-	-	-	-	-	-
27. Dépenses spéciales	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 954	3 287	5 241	1 925	3 224	5 149

**TABLEAUX SYNOPTIQUES ET ANNEXES
A L'INTRODUCTION**

TABLEAUX SYNOPTIQUES

TABLEAU 1. MONTANT TOTAL DU BUDGET

	1992-1993 Crédits révisés	1994-1995 Montants prévus	Augmentation (diminution)	
	(En milliers de dollars des Etats-Unis)		Montant	Pourcentage
Dépenses inscrites au budget ordinaire	2 467 458,2	2 749 064,0	281 605,8	11,4
Recettes	471 016,4	520 278,0	49 261,6	10,5
Montant net des dépenses (budget ordinaire)	1 996 441,8	2 228 786,0	232 344,2	11,6
Dépenses financées à l'aide de fonds extrabudgétaires	3 714 689,8	3 409 386,5	(305 303,3)	(8,2)
Total net	5 711 131,6	5 638 172,5	(72 959,1)	(1,3)

TABLEAU 2. TYPES DE POSTE

	1992-1993 Postes approuvés	1994-1995 Postes demandés	Augmentation (diminution)	
			Nombre de postes	Pourcentage
Postes inscrits au budget ordinaire				
a) Postes permanents				
Chapitres des dépenses	9 868	9 963	95	1,0
Chapitre des recettes	162	160	(2)	(1,2)
TOTAL PARTIEL	10 030	10 123	93	0,9
b) Postes temporaires				
Chapitres des dépenses	71	48	(23)	(32,4)
Chapitre des recettes	2	-	(2)	(100,0)
TOTAL PARTIEL	73	48	(25)	(34,2)
TOTAL (POSTES INSCRITS AU BUDGET ORDINAIRE)	10 103	10 171	68	0,7
Postes financés à l'aide de fonds extrabudgétaires	5 241	5 149	(92)	(1,8)
TOTAL	15 344	15 320	(24)	(0,2)

TABLEAU 3. BUDGET ORDINAIRE : REPARTITION DES RECETTES PAR GRANDE CATEGORIE

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	1992-1993 Montants approuvés	1994-1995 Montants prévus	Augmentation (diminution)	
			Montant	Pourcentage
Contributions du personnel	408 003,9	454 722,1	46 718,2	11,5
Recettes générales	59 295,2	59 258,8	(36,4)	(0,1)
Activités productrices de recettes	3 717,3	6 297,1	2 579,8	69,4
RECETTES, TOTAL BRUT	471 016,4	520 278,0	49 261,6	10,5

TABLEAU 4. DEPENSES FINANCEES A L'AIDE DE FONDS EXTRABUDGETAIRES, PAR GRANDE CATEGORIE

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	1992-1993 Montants approuvés	1994-1995 Montants prévus	Augmentation (diminution)	
			Montant	Pourcentage
Activités d'appui	282 155,4	286 502,3	4 346,9	1,5
Activités de fond	225 006,2	240 228,8	15 228,6	6,8
Activités opérationnelles	3 207 528,2	2 882 655,4	(324 872,8)	10,1
TOTAL, FONDS EXTRABUDGETAIRES	3 714 689,8	3 409 386,5	(305 303,3)	(8,2)

TABLEAU 5. BUDGET ORDINAIRE : REPARTITION DES DEPENSES PAR SECTEUR

Secteur	1992-1993	1994-1995	Augmentation
	Montants approuvés	Montants prévus	
	(En milliers de dollars des Etats-Unis)		(En pourcentage)
A. Politique d'ensemble	37 135,0	52 241,2	40,7
B. Direction exécutive et administration	97 935,2	116 681,9	19,1
C. Programme de travail	1 554 634,9	1 745 362,8	8,1
TOTAL PARTIEL	1 689 705,1	1 914 285,9	10,9
D. Appui aux programmes	276 846,9	313 041,5	14,9
E. Autres activités	500 906,2	521 718,8	4,2
TOTAL PARTIEL	777 753,1	834 760,3	11,6
TOTAL	2 467 458,2	2 749 046,2	11,4

TABLEAU 6. REPARTITION DES POSTES PAR TITRE DU BUDGET

Titre du budget	1992-1993				1994-1995				Augmentation (diminution) par rapport à 1992-1993							
	Postes approuvés (chiffres révisés)				Postes demandés				Nombre de postes				Pourcentage			
	P	T	E	Total	P	T	E	Total	P	T	E	Total	P	T	E	Total
I. Politique, direction et coordination d'ensemble	116	-	9	125	147	7	8	162	31	7	(1)	37	26,7	-	(11,1)	29,6
II. Affaires politiques	728	17	143	888	755	20	143	918	27	-	0	30	3,7	-	0,0	3,4
III. Justice internationale et droit international	213	-	21	234	215	7	21	243	2	-	0	9	0,9	-	0,0	3,8
IV. Coopération internationale pour le développement	1 436	15	1 306	2 757	1 413	1	1 248	2 662	(23)	(14)	(58)	(95)	(1,6)	(93,3)	(4,4)	(3,4)
V. Coopération régionale pour le développement	2 113	8	254	2 375	2 134	5	208	2 347	21	-	(46)	-	1,0	-	(18,1)	-
VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires	468	23	3 141	3 632	554	-	3 137	3 691	86	-	(4)	59	18,4	-	(0,1)	1,6
VII. Information	838	-	44	882	818	-	45	863	(20)	-	1	(19)	(2,4)	-	2,3	(2,2)
VIII. Services communs d'appui	3 891	8	323	4 222	3 862	8	339	4 209	(29)	0	16	(13)	(0,7)	0,0	5,0	(0,3)
IX. Dépenses spéciales	65	-	-	65	65	-	-	65	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL PARTIEL	9 868	71	5 241	15 180	9 963	48	5 149	15 160	95	(23)	(92)	(20)	1,0	(32,4)	(1,8)	(0,1)
Chapitre 3 des recettes : Services destinés au public	162	2	-	164	160	-	-	160	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	10 030	73	5 241	15 344	10 123	48	5 149	15 320	93	(25)	(92)	(20)	0,9	(34,2)	(1,8)	(0,1)

E : Postes extrabudgétaires.

P : Postes permanents.

T : Postes temporaires.

ANNEXES

ANNEXE I

Tableau récapitulatif du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Chapitre des dépenses	1992-1993 Crédits révisés	Base de ressources pour l'exer- cice biennal	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1994-1995 Crédits demandés
			Montant	Pourcen- tage ^c			
TITRE 1er. POLITIQUE, DIRECTION ET COORDINATION D'ENSEMBLE	34 290,9	34 139,0	7 943,6	23,3	42 082,6	3 741,6	45 824,2
1. POLITIQUE, DIRECTION ET COORDINATION D'ENSEMBLE	34 290,9	34 139,0	4 647,4	13,6	38 786,4	3 432,9	42 219,3
A. Organes directeurs	13 555,3	13 555,3	750,3	5,5	14 305,6	1 114,0	15 419,6
1. Assemblée générale	4 180,9	4 180,9	472,7	11,3	4 653,6	341,5	4 995,1
2. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat) . .	2 650,0	2 650,0	12,9	0,4	2 662,9	230,6	2 893,5
3. Comité des contributions	393,3	393,3	-	-	393,3	29,6	422,9
4. Comité des commissaires aux comptes de l'ONU (et son secrétariat)	3 290,2	3 290,2	24,2	0,7	3 314,4	270,9	3 585,3
5. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	2 442,6	2 442,6	125,1	5,1	2 567,7	191,3	2 759,0
6. Comité du programme et de la coordination	598,3	598,3	115,4	19,2	713,7	50,1	763,8
B. Direction exécutive et administration	20 735,6	20 583,7	3 897,1	18,9	24 480,8	2 318,9	26 799,7
1. Le Secrétaire général	2 073,9	2 073,9	(35,6)	(1,7)	2 038,3	118,2	2 156,5
2. Cabinet du Secrétaire général . .	11 435,0	11 353,3	2 428,7	21,3	13 782,0	1 446,9	15 228,9
3. Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la politique des relations avec le public	1 126,6	1 111,9	1 205,8	108,4	2 317,7	218,3	2 536,0
4. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève	3 853,4	3 853,4	555,8	14,4	4 409,2	351,7	4 760,9
5. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne	2 246,7	2 191,2	(257,6)	(11,7)	1 933,6	183,8	2 117,4
2. BUREAUX INTEGRES DES NATIONS UNIES	-	-	3 296,2	-	3 296,2	308,7	3 604,9
TITRE II. AFFAIRES POLITIQUES	168 504,5	166 340,5	(20 576,7)	(12,4)	145 763,8	19 993,4	165 757,2
3. AFFAIRES POLITIQUES	43 766,9	59 231,8	6 589,1	11,1	65 820,9	7 049,6	72 870,5
A. Organes directeurs	3 229,2	4 135,9	(68,8)	(1,6)	4 067,1	291,2	4 358,3
B. Département des affaires politiques I	23 295,0	30 989,5	3 660,9	11,8	34 650,4	3 587,2	38 237,6
C. Département des affaires politiques II	14 880,6	20 680,2	2 712,3	13,1	23 392,5	2 830,7	26 223,2
D. Affaires spatiales	2 362,1	3 426,2	284,7	8,3	3 710,9	340,5	4 051,4
4. OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX ET MISSIONS SPECIALES . .	109 088,4	107 108,7	(27 165,8)	(25,3)	79 942,9	12 943,8	92 886,7
A. Département des opérations de maintien de la paix	4 388,8	4 413,5	3 711,6	84,0	8 125,1	872,4	8 997,5
B. Division des opérations hors Siège	-	-	3 913,4	-	3 913,4	372,7	4 286,1

ANNEXE I (suite)

Chapitre des dépenses	1992-1993 Crédits révisés	Base de ressources pour l'exer- cice biennal	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1994-1995 Crédits demandés
			Montant	Pourcen- tage a			
C. Représentants du Secrétaire général et missions spéciales	103 056,4	102 695,2	(34 790,8)	(33,8)	67 904,4	11 698,7	79 603,1
1. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve	62 239,8	62 239,8	(6 950,0)	(11,2)	55 289,8	8 889,3	64 179,1
2. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	13 311,8	13 311,8	(697,2)	(5,2)	12 614,6	2 809,4	15 424,0
3. Autres missions	27 504,8	27 143,6	(27 143,6)	(100,0)	-	-	-
Transferts et ajustements (montant net ^b)	17 292,4	-	-	-	-	-	-
TITRE III. JUSTICE INTERNATIONALE ET DROIT INTERNATIONAL	50 005,5	49 826,9	(672,2)	(1,3)	49 154,7	4 570,9	53 725,6
5. COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE	18 485,0	18 485,0	(82,4)	(0,4)	18 402,6	1 025,3	19 427,9
7. ACTIVITES JURIDIQUES	24 155,6	31 341,9	(589,8)	(1,8)	30 752,1	3 545,6	34 297,7
Transferts et ajustements (montant net ^b)	7 364,9	-	-	-	-	-	-
TITRE IV. COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT	327 801,6	288 618,4	(104,4)	-	288 514,0	25 531,2	314 045,2
8. DEPARTEMENT DE LA COORDINATION DES POLITIQUES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	16 966,5	46 372,1	2 233,0	4,8	48 605,1	3 550,4	52 155,5
9. DEPARTEMENT DE L'INFOR- MATION ECONOMIQUE ET SOCIALE ET DE L'ANALYSE DES POLITIQUES	16 664,7	45 093,2	1 187,8	2,6	46 281,0	3 540,5	49 821,5
10. DEPARTEMENT DES SERVICES D'APPUI DE GESTION POUR LE DEVELOPPEMENT	10 843,5	29 212,7	(1 134,5)	(3,8)	28 078,2	2 052,0	30 130,2
11. COMMERCE INTERNATIONAL ET DEVELOPPEMENT	115 417,0	122 586,6	227,1	0,2	122 813,7	10 488,8	133 302,5
A. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	96 927,2	104 096,8	124,6	0,1	104 221,4	9 098,9	113 320,3
B. Centre du commerce international	18 489,8	18 489,8	102,5	0,5	18 592,3	1 389,9	19 982,2
12. ENVIRONNEMENT ET ETABLIS- SEMENTS HUMAINS	24 362,2	24 295,1	381,9	1,6	24 677,0	4 207,7	28 884,7
A. Programme des Nations Unies pour l'environnement	12 332,3	12 265,2	(426,9)	(3,4)	11 838,3	2 096,9	13 935,2
B. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	12 029,9	12 029,9	808,8	6,7	12 838,7	2 110,8	14 949,5
13. LUTTE CONTRE LA CRIMINALITE	3 404,0	3 404,0	1 092,8	32,1	4 496,8	421,6	4 918,4
14. CONTROLE INTERNATIONAL DES DROGUES	13 383,8	13 383,8	178,4	1,3	13 562,2	1 270,2	14 832,4
20. PROGRAMME ORDINAIRE DE COOPERATION TECHNIQUE	40 146,2	-	-	-	-	-	-
Transferts et ajustements (montant net ^b)	86 613,7	4 270,9	(4 270,9)	(100,0)	-	-	-

ANNEXE I (suite)

Chapitre des dépenses	1992-1993 Crédits révisés	Base de ressources pour l'exer- cice biennal	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1994-1995 Crédits demandés
			Montant	Pourcen- tage a			
TITRE V. COOPERATION REGIONALE							
POUR LE DEVELOPPEMENT	282 545,6	323 690,4	4 639,5	1,4	328 329,9	45 094,0	373 423,9
15. COMMISSION ECONOMIQUE							
POUR L'AFRIQUE	72 049,3	73 041,3	1 910,1	2,6	74 951,4	8 884,2	83 835,6
A. Commission régionale	72 049,3	72 049,3	1 910,1	2,6	73 959,4	8 779,3	82 738,7
B. Bureau des commissions régionales à New York	-	992,0	-	0,0	992,0	104,9	1 096,9
16. COMMISSION ECONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE	55 301,9	55 301,9	845,6	1,5	56 147,5	8 551,8	64 699,3
17. COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE	42 509,8	42 509,8	234,6	0,5	42 744,4	3 545,0	46 289,4
18. COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE ET LES CARAIBES	67 350,7	67 357,3	1 426,9	2,1	68 784,2	21 216,9	90 001,1
19. COMMISSION ECONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE OCCIDENTALE	45 333,9	45 333,9	222,3	0,4	45 556,2	(2 328,7)	43 227,5
20. PROGRAMME ORDINAIRE DE COOPERATION TECHNIQUE	-	40 146,2	-	-	40 146,2	5 224,8	45 371,0
TITRE VI. DROITS DE L'HOMME ET							
AFFAIRES HUMANITAIRES	100 997,3	102 164,2	16 200,7	15,9	118 364,9	10 405,2	128 770,1
21. DROITS DE L'HOMME	25 158,6	25 158,6	10 541,8	41,9	35 700,4	2 764,6	38 465,0
22. PROTECTION DES REFUGIES ET ASSISTANCE AUX REFUGIES	63 611,7	63 611,7	372,2	0,5	63 983,9	6 014,9	69 998,8
A. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	43 835,3	43 835,3	372,2	0,8	44 207,5	3 542,7	47 750,2
B. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	19 776,4	19 776,4	-	-	19 776,4	2 472,2	22 248,6
23. DEPARTEMENT DES AFFAIRES HUMANITAIRES	10 216,4	13 393,9	5 286,7	39,4	18 680,6	1 625,7	20 306,3
Transferts et ajustements (montant net ^{b)}	2 010,6	-	-	-	-	-	-
TITRE VII. INFORMATION	111 842,0	125 705,2	(1 580,5)	(1,2)	124 124,7	11 664,4	135 789,1
24. INFORMATION	111 842,0	125 705,2	(1 580,5)	(1,2)	124 124,7	11 664,4	135 789,1
A. Département de l'information (Siège)	68 184,6	82 025,2	(2 071,5)	(2,5)	79 953,7	8 387,0	88 340,7
B. Service d'information (Genève)	5 976,0	5 976,0	-	-	5 976,0	472,5	6 448,5
C. Service d'information (Vienne)	1 957,4	1 957,4	-	-	1 957,4	180,0	2 137,4
D. Centres d'information des Nations Unies	30 451,4	30 322,3	(1 033,5)	(3,4)	29 288,8	2 022,0	31 310,8
E. Conférences spéciales	511,1	511,1	1 617,3	316,4	2 128,4	120,2	2 248,6
F. Appui au programme : adminis- tration du Département	4 761,5	4 913,2	(92,8)	(1,8)	4 820,4	482,7	5 303,1

ANNEXE I (suite)

Chapitre des dépenses	1992-1993 Crédits révisés	Base de ressources pour l'exer- cice biennal	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1994-1995 Crédits demandés
			Montant	Pourcen- tage a			
TITRE VIII. SERVICES D'APPUI COMMUNS	843 828,3	830 299,7	19 502,4	2,3	849 802,1	77 211,4	927 013,5
25. ADMINISTRATION ET GESTION	843 828,3	830 299,7	19 502,4	2,3	849 802,1	77 211,4	927 013,5
A. Bureau du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion	12 000,0	16 420,2	(6 410,5)	(39,0)	10 009,7	1 114,7	11 124,4
B. Bureau de la planification des programmes, du budget et des finances	18 401,6	23 579,3	361,8	1,5	23 941,1	2 628,0	26 569,1
C. Bureau de la gestion des ressources humaines	22 324,1	30 831,3	5 053,4	16,3	35 884,7	3 477,4	39 362,1
D. Bureau des services généraux (Siège)	150 446,8	197 595,5	14 942,9	7,5	212 538,4	19 641,5	232 179,9
E. Services de conférence	313 509,7	404 675,3	5 113,9	1,3	409 789,2	38 384,1	448 173,3
1. Services de conférence (New York)	161 933,9	208 063,6	4 080,6	1,9	212 144,2	22 396,9	234 541,1
2. Services de conférence (Genève)	123 963,1	163 670,0	801,0	0,4	164 471,0	12 913,3	177 384,3
3. Services de conférence et bibliothèque (Vienne)	27 612,7	32 941,7	232,3	0,7	33 174,0	3 073,9	36 247,9
F. Division des opérations hors Siège	5 215,0	6 750,5	(6 750,5)	(100,0)	-	-	-
G. Division de vérification interne des comptes	5 117,0	6 599,9	(6,8)	(0,1)	6 593,1	690,3	7 283,4
H. Office des Nations Unies à Genève	77 450,4	103 452,6	3 841,2	3,7	107 293,8	7 302,0	114 595,8
I. Office des Nations Unies à Vienne	26 768,2	36 176,4	3 022,2	8,3	39 198,6	2 983,0	42 181,6
J. Services communs (Nairobi)	3 334,5	4 218,7	334,8	7,9	4 553,5	990,4	5 543,9
Transferts et ajustements (montant net ^{b)})	209 261,0	-	-	-	-	-	-
TITRE IX. ACTIVITES FINANCEES EN COMMUN ET DEPENSES SPECIALES	47 661,7	47 661,7	7 066,1	14,8	54 727,8	9 986,8	64 714,6
26. ACTIVITES ADMINISTRATIVES FINANCEES EN COMMUN	24 939,2	24 939,2	(15,2)	-	24 924,0	2 126,3	27 050,3
27. DEPENSES SPECIALES	22 722,5	22 722,5	7 081,3	31,1	29 803,8	7 860,5	37 664,3
A. Assurance maladie après la cessation des services	19 800,7	19 800,7	1 108,1	5,5	20 908,8	7 309,8	28 218,6
B. Indemnisation	1 575,0	1 575,0	-	-	1 575,0	116,1	1 691,1
C. Assurances générales	1 073,7	1 073,7	-	-	1 073,7	80,7	1 154,4
D. Frais bancaires	154,4	154,4	-	-	154,4	11,6	166,0
E. Mesures de sécurité interorganisations	118,7	118,7	481,3	405,4	600,0	33,7	633,7
F. Autres dépenses spéciales	-	-	5 491,9	-	5 491,9	308,6	5 800,5
TITRE X. CONTRIBUTIONS DU PERSONNEL	401 130,6	401 800,0	2 998,7	0,7	404 798,7	43 398,2	448 196,9
28. CONTRIBUTIONS DU PERSONNEL	401 130,6	401 800,0	2 998,7	0,7	404 798,7	43 398,2	448 196,9

ANNEXE I (suite)

Chapitre des dépenses	1992-1993 Crédits révisés	Base de ressources pour l'exer- cice biennal	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1994-1995 Crédits demandés
			Montant	Pourcen- tage ^a			
TITRE XI. DEPENSES D'EQUIPEMENT	98 850,2	98 850,2	(11 731,0)	(11,9)	87 119,2	4 684,5	91 803,7
29. INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES	-	-	18 160,7	-	18 160,7	935,4	19 096,1
30. TRAVAUX DE CONSTRUCTION, TRANSFORMATION ET AMELIO- RATION DES LOCAUX ET GROS TRAVAUX D'ENTRETIEN	98 850,2	98 850,2	(29 891,7)	(30,2)	68 958,5	3 749,1	72 707,6
Transferts et ajustements (montant net ^c)	-	(1 638,0)	1 638,0	-	-	-	-
Total, prévisions de dépenses (montant brut)	2 467 458,2	2 467 458,2	25 324,2	1,0	2 492 782,4	256 281,6	2 749 064,0
CHAPITRE DES RECETTES							
1. RECETTES PROVENANT DES CONTRIBUTIONS DU PERSONNEL	408 003,9	408 003,9	2 854,7		410 858,6	43 863,5	454 711,9
2. RECETTES GENERALES	59 295,2	59 295,2	(36,4)		59 258,8	-	59 258,8
3. SERVICES DESTINES AU PUBLIC	3 717,3	3 717,3	2 579,8		6 297,1	-	6 297,1
TOTAL, prévisions de recettes	471 016,4	471 016,4	5 398,1		476 414,5	43 863,5	520 267,8
TOTAL GENERAL, prévisions de dépenses (montant net)	1 996 441,8	1 996 441,8	19 926,1		2 016 367,9	212 418,1	2 228 796,2

^a Le taux de croissance par chapitre est égal au rapport entre accroissement des ressources/base de ressources pour l'exercice biennal. Le taux de croissance globale est obtenu en rapportant l'accroissement total des ressources, y compris le montant de 1 638 000 dollars représentant l'accroissement imputable à la biennialisation, au montant des crédits révisés.

^b Le montant qui apparaît dans la colonne "crédits révisés", pour chaque titre du budget, représente les crédits ouverts pour l'exercice biennal 1992-1993 à des chapitres budgétaires qui ont été supprimés à la suite de la restructuration.

^c Le montant de 1 638 000 dollars représente l'accroissement net imputable à la biennialisation (voir tableau 2).

ANNEXE II

Projections des taux de change et des taux annuels moyens d'inflation pour 1993, 1994 et 1995
par principaux lieux d'affectation

Principaux lieux d'affectation (monnaies)	Taux de change				Taux annuels moyens d'inflation (pourcentage)			
	1992-1993 Crédits révisés		1994-1995 Crédits demandés		1992-1993 Crédits révisés		1994-1995 Crédits demandés	
	1992	1993	1994	1995	1992	1993	1994	1995
New York (dollars des Etats-Unis)	-	-	-	-	3,7	3,7	3,7	3,7
Genève (francs suisses)	1,40	1,44	1,44	1,44	4,0	3,4	3,4	3,4
Vienne (schillings)	10,95	11,30	11,30	11,30	3,9	3,6	3,6	3,6
La Haye (florins néerlandais)	1,75	1,80	1,80	1,80	3,3	3,7	3,7	3,7
Bangkok (baht)	25,38	25,30	25,30	25,30	4,0	5,0	5,0	5,0
Santiago (pesos chiliens)	357,92	375,00	375,00	375,00	15,1	15,6	15,6	15,6
Mexico (pesos mexicains)	3 080,00	3 100,00 ^a	3 100,00 ^a	3 100,00 ^a	17,1	17,1	17,1	17,1
Addis-Abeba (birr)	2,79	5,00	5,00	5,00	8,9	8,9	8,9	8,9
Nairobi (shillings kényens)	31,63	35,70	35,70	35,70	15,6	15,0	15,0	15,0
Baghdad (dinars irakiens)	0,31	0,31	0,31	0,31	9,9	9,9	9,9	9,9
Rome (lires)	1 227,08	1 390,00	1 390,00	1 390,00	3,7	3,3	3,3	3,3
Kingston (dollars jamaïquains)	22,29	22,00	22,00	22,00	76,5	30,0	30,0	30,0
Port of Spain (dollars de la Trinité-et-Tobago)	4,25	4,25	4,25	4,25	7,9	7,7	7,7	7,7
Jordanie (dinars jordaniens)	0,68	0,68	0,68	0,68	9,9	9,9	9,9	9,9
Liban (livres libanaises)	1 634,00	1 870,00	1 870,00	1 870,00	133,4	20,4	20,4	20,4
ONUST (Israël, nouveaux schekels) . . .	2,42	2,67	2,67	2,67	9,7	9,7	9,7	9,7
Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (Inde, roupies)	27,98	28,80	28,80	28,80	21,9	18,3	18,3	18,3
UNRWA, lieux d'affectation hors Siège ^b	-	-	-	-	3,7	3,7	3,7	3,7
HCR, lieux d'affectation hors Siège ^b . .	-	-	-	-	3,7	3,7	3,7	3,7
Centres d'information des Nations Unies ^b	-	-	-	-	3,7	3,7	3,7	3,7

^a Le nouveau taux de change du peso est de 3,1 pesos par dollar.

^b Effet combiné des fluctuations du taux de change et de l'inflation.

ANNEXE III

a) Postes permanents approuvés pour l'exercice biennal 1992-1993 et demandés pour l'exercice biennal 1994-1995 au budget ordinaire

Chapitre du budget et unité administrative	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et autres catégories								
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P2/1	Total partiel	Ire classe	Autres classes	Sec de séc.	Sec mobile	de métiers locaux	Total partiel	Total général	
1. POLITIQUE, DIRECTION ET COORDINATION																	
D'ENSEMBLE	1992-1993	1	3	3	9	12	9	3	5	45	10	60	1	-	-	71	116
	(B)	-	-	-	1	3	2	5	-	11	1	6	-	-	-	7	18
	(C)	-	-	-	(1)	1	-	-	-	-	1	(1)	-	-	-	-	-
	(E)	-	-	-	-	(1)	-	-	(1)	(2)	(2)	(1)	-	-	-	(3)	(5)
	1994-1995	1	3	3	9	15	11	8	4	54	10	64	1	-	-	75	129
A. Organes directeurs	1992-1993	-	-	1	1	2	1	-	-	5	1	7	-	-	-	8	13
	(C)	-	-	-	(1)	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	1994-1995	-	-	1	-	3	1	-	-	5	1	7	-	-	-	8	13
2. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat)	1992-1993	-	-	1	-	2	1	-	-	4	1	3	-	-	-	4	8
	1994-1995	-	-	1	-	2	1	-	-	4	1	3	-	-	-	4	8
4. Comité des commissaires aux comptes de l'ONU (et son secrétariat)	1992-1993	-	-	-	1	-	-	-	-	1	-	4	-	-	-	4	5
	(C)	-	-	-	(1)	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
	1994-1995	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	4	-	-	-	4	5
B. Direction exécutive et administration																	
	1992-1993	1	3	2	8	10	8	3	5	40	9	53	1	-	-	63	103
	(B)	-	-	-	1	3	2	5	-	11	1	6	-	-	-	7	18
	(C)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	(1)	-	-	-	-	-
	(E)	-	-	-	-	(1)	-	-	(1)	(2)	(2)	(1)	-	-	-	(3)	(5)
	1994-1995	1	3	2	9	12	10	8	4	49	9	57	1	-	-	67	116
2. Cabinet du Secrétaire général	1992-1993	-	3	2	5	4	7	2	4	27	5	36	1	-	-	42	69
	(B)	-	-	-	1	2	1	4	-	8	1	6	-	-	-	7	15
	(C)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	(1)	-	-	-	-	-
	(E)	-	-	-	-	(1)	-	-	(1)	(2)	(2)	-	-	-	-	(2)	(4)
	1994-1995	-	3	2	6	5	8	6	3	33	5	41	1	-	-	47	80
3. Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la politique des relations avec le public	1992-1993	-	-	-	1	-	-	-	-	1	-	3	-	-	-	3	4
	(B)	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1
	(E)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	-	-	-	(1)	(1)
	1994-1995	-	-	-	1	-	1	-	-	2	-	2	-	-	-	2	4

ANNEXE III a) (suite)

Chapitre du budget et unité administrative	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et autres catégories									
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P2/1	Total partiel	Corps						Total partiel	Total général	
										Ire classe	Autres classes	Sec de séc.	Sec de mobile	de métiers	Agents locaux			
4. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève	1992-1993	1	-	-	1	3	1	1	1	8	2	8	-	-	-	-	10	18
(B)	-	-	-	-	1	-	1	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	2
1994-1995	1	-	-	1	4	1	2	1	10	2	8	-	-	-	-	-	10	20
5. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne	1992-1993	-	-	-	1	3	-	-	4	2	6	-	-	-	-	-	8	12
1994-1995	-	-	-	1	3	-	-	-	4	2	6	-	-	-	-	-	8	12
2. BUREAUX INTEGRÉS DES NATIONS UNIES	1992-1993	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(B)	-	-	-	3	4	2	-	-	9	-	-	-	-	-	-	9	9	18
1994-1995	-	-	-	3	4	2	-	-	9	-	-	-	-	-	-	9	9	18
3. AFFAIRES POLITIQUES	1992-1993	2	1	9	25	35	45	32	15	164	9	105	-	-	-	-	114	278
(B)	-	-	2	-	5	3	3	2	15	1	15	-	-	-	-	-	16	31
(C)	-	-	2	(2)	-	-	-	-	-	1	(1)	-	-	-	-	-	-	-
(D)	-	-	-	-	1	1	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	2
(E)	-	-	-	1	3	(3)	(1)	-	-	1	(1)	-	-	-	-	-	-	-
(F)	-	-	-	(1)	-	-	-	-	(1)	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)
1994-1995	2	1	13	23	44	46	34	17	180	12	118	-	-	-	-	-	130	310
B. Département des affaires politiques I	1992-1993	1	1	5	14	22	27	16	7	93	9	54	-	-	-	-	63	156
(B)	-	-	1	-	4	3	1	2	11	1	12	-	-	-	-	-	13	24
(C)	-	-	1	(1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(D)	-	-	-	-	1	1	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	2
(E)	-	-	-	-	-	(3)	(1)	-	(4)	1	(1)	-	-	-	-	-	-	(4)
(F)	-	-	-	(1)	-	-	-	-	(1)	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)
1994-1995	1	1	7	12	27	28	16	9	101	11	65	-	-	-	-	-	76	177
C. Département des affaires politiques II	1992-1993	1	-	4	9	11	14	14	7	60	-	46	-	-	-	-	46	106
(B)	-	-	1	-	1	-	-	-	2	-	2	-	-	-	-	-	2	4
(C)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	(1)	-	-	-	-	-	-	-
(E)	-	-	-	1	3	-	-	-	4	-	-	-	-	-	-	-	-	4
1994-1995	1	-	5	10	15	14	14	7	66	1	47	-	-	-	-	-	48	114
D. Affaires spatiales	1992-1993	-	-	-	2	2	4	2	1	11	-	5	-	-	-	-	5	16
(B)	-	-	-	-	-	-	2	-	2	-	1	-	-	-	-	-	1	3
(C)	-	-	1	(1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1994-1995	-	-	1	1	2	4	4	1	13	-	6	-	-	-	-	-	6	19

ANNEXE III a) (suite)

Chapitre du budget et unité administrative	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et autres catégories										
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P2/I	Total partiel	Corps									
										1re classe	Autres classes	Sec. de séc.	Sec. mobile	de métiers	Agents locaux	Total partiel	Total général		
4. OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX ET MISSIONS SPECIALES																			
1992-1993	1	2	5	6	7	4	2	4	31*	1	22	-	217	-	207	447*	478*		
(B)	-	-	-	1	1	6	6	4	18	-	3	-	-	-	-	3	21		
(F)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(37)	-	(17)	(54)	(54)		
1994-1995	1	2	5	7	8	10	8	8	49	1	25	-	180	-	190	396	445		
A. Département des opérations de maintien de la paix																			
1992-1993	1	1	3	3	4	2	1	1	16	-	9	-	-	-	9	25			
(B)	-	-	-	1	1	5	5	3	15	-	3	-	-	-	3	18			
1994-1995	1	1	3	4	5	7	6	4	31	-	12	-	-	-	12	43			
B. Division des opérations hors Siège																			
1992-1993	-	-	1	1	1	2	1	3	9	-	11	-	2	-	6	19	28		
1994-1995	-	-	1	1	1	2	1	3	9	-	11	-	2	-	6	19	28		
C. Missions spéciales																			
1992-1993	-	1	1	2	2	-	-	-	6	1	2	-	215	-	201	419	425		
(B)	-	-	-	-	-	1	1	1	3	-	-	-	-	-	-	3	-		
(F)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(37)	-	(17)	(54)	(54)		
1994-1995	-	1	1	2	2	1	1	1	9	1	2	-	178	-	184	365	374		
1. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve																			
1992-1993	-	1	-	2	1	-	-	-	4	1	2	-	185	-	188	346	350		
(B)	-	-	-	-	-	1	1	1	3	-	-	-	-	-	-	3	-		
(F)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(37)	-	(17)	(54)	(54)		
1994-1995	-	1	-	2	1	1	1	1	7	1	2	-	148	-	147	287	289		
2. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan																			
1992-1993	-	-	1	-	1	-	-	-	2	-	-	-	30	-	43	73	75		
1994-1995	-	-	1	-	1	-	-	-	2	-	-	-	30	-	43	73	75		
5. COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE																			
1992-1993	-	1	1	1	3	5	6	5	22	6	26	-	-	-	-	32	54		
(C)	-	-	-	-	-	1	1	(2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
1994-1995	-	1	1	1	3	6	7	3	22	6	26	-	-	-	-	32	54		
7. BUREAU DES AFFAIRES JURIDIQUES																			
1992-1993	1	-	3	10	18	18	17	15	82	6	58	-	-	-	13	77	159		
(B)	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	1	-	-	-	-	1	2		
(C)	-	-	-	-	1	(2)	1	-	-	1	(1)	-	-	-	-	-	-		
1994-1995	1	-	3	10	19	16	18	16	83	7	58	-	-	-	13	78	161		

ANNEXE III a) (suite)

Chapitre du budget et unité administrative	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et autres catégories									
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P2/1	Total partiel	Ire classe	Autres classes	Corps				Total partiel	Total général	
												Sec de séc.	Sec mobile	de métiers	Agents locaux			
8. DEPARTEMENT DE LA COORDINATION DES POLITIQUES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	1992-1993	1	-	5	15	29	33	20	17	120	9	98	-	-	-	-	107	227
(B)	-	-	1	1	-	-	-	1	-	3	-	-	-	-	-	-	-	3
1994-1995	1	-	6	16	29	33	21	17	123	9	98	-	-	-	-	107	230	
9. DEPARTEMENT DE L'INFORMATION ECONOMIQUE ET SOCIALE ET DE L'ANALYSE DES POLITIQUES	1992-1993	1	-	3	13	27	44	33	26	147 ^a	24	106	-	-	-	-	130	277
(B)	-	-	1	-	-	-	-	1	4	6	-	-	-	-	-	-	-	6
(C)	-	-	-	1	(1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1994-1995	1	-	4	14	26	44	34	30	153	24	106	-	-	-	-	130	283	
10. DEPARTEMENT DES SERVICES D'APPUI ET DE GESTION POUR LE DEVELOPPEMENT	1992-1993	1	-	2	8	17	24	15	6	73	6	111	-	-	-	-	117	190
(B)	-	-	1	-	-	1	-	-	2	2	-	-	-	-	-	-	-	2
(F)	-	-	-	-	(1)	(2)	-	(2)	(5)	(5)	-	(8)	-	-	-	(8)	(13)	(13)
1994-1995	1	-	3	8	16	23	15	4	70	6	103	-	-	-	-	109	179	
11. COMMERCE INTERNATIONAL ET DEVELOPPEMENT	1992-1993	1	-	7	25	55	59	74	38	259	12	180	-	-	-	4	196	455
(F)	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)	(2)	(2)	-	-	-	-	-	-	-	(2)
1994-1995	1	-	7	25	55	58	74	37	257	12	180	-	-	-	4	196	453	
A. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	1992-1993	1	-	7	25	55	59	74	38	259	12	180	-	-	-	4	196	455
(F)	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)	(2)	(2)	-	-	-	-	-	-	-	(2)
1994-1995	1	-	7	25	55	58	74	37	257	12	180	-	-	-	4	196	453	
12. ENVIRONNEMENT ET ETABLISSEMENTS HUMAINS	1992-1993	2	-	4	6	17	26	20	9	84	1	7	-	-	-	86	94	178
(F)	-	-	-	-	(1)	-	-	-	(1)	(1)	-	-	-	-	-	-	-	(1)
1994-1995	2	-	4	6	16	26	20	9	83	1	7	-	-	-	86	94	177	
A. Programme des Nations Unies pour l'environnement	1992-1993	1	-	3	3	11	11	4	3	36	1	5	-	-	-	43	49	85
(F)	-	-	-	-	(1)	-	-	-	(1)	(1)	-	-	-	-	-	-	-	(1)
1994-1995	1	-	3	3	10	11	4	3	35	1	5	-	-	-	43	49	84	

ANNEXE III a) (suite)

Chapitre du budget et unité administrative	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et autres catégories									
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P2/1	Total partiel	Corps					Total partiel	Total général		
										1re classe	Autres classes	Sec. de séc.	Sec. mobile	de métiers locaux			Agents	
B. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	1992-1993	1	-	1	3	6	15	16	6	48	-	2	-	-	-	43	45	93
	1994-1995	1	-	1	3	6	15	16	6	48	-	2	-	-	-	43	45	93
13. LUTTE CONTRE LA CRIMINALITE	1992-1993 (B)	-	-	-	1	2	4	3	1	11	1	5	-	-	-	-	6	17
	1994-1995	-	-	-	1	2	6	4	1	14	1	5	-	-	-	-	6	20
14. CONTROLE INTERNATIONAL DES DROGUES	1992-1993 (D)	-	-	1	2	6	13	11	9	42	3	25	-	-	-	-	28	70
	1994-1995	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1
	1994-1995	1	-	1	2	6	13	11	9	43	3	25	-	-	-	-	28	71
15. COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE	1992-1993 (C)	1	-	1	17	42	57	75	30	223	-	3	-	-	-	375	378	601
	(E)	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	(1)	(1)	-
	1994-1995	1	-	1	17	42	57	76	30	224	-	3	-	3	-	374	380	604
A. Commission régionale	1992-1993 (C)	1	-	1	16	41	56	75	30	220	-	-	-	-	-	375	375	595
	(E)	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	(1)	(1)	-
	1994-1995	1	-	1	16	41	56	76	30	221	-	-	-	3	-	374	374	598
B. Bureau des commissions régionales à New York	1992-1993	-	-	-	1	1	1	-	-	3	-	3	-	-	-	3	6	6
	1994-1995	-	-	-	1	1	1	-	-	3	-	3	-	-	-	3	6	6
16. COMMISSION ECONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE	1992-1993 (B)	1	-	1	12	24	57	56	30	181	-	-	-	-	-	314	314	495
	(C)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10	10	10
	(E)	-	-	-	-	1	-	(1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	1994-1995	1	-	1	12	25	57	55	30	181	-	-	-	3	-	324	327	508
17. COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE	1992-1993	1	-	1	9	19	30	33	22	115	7	85	-	-	-	-	92	207
	1994-1995	1	-	1	9	19	30	33	22	115	7	85	-	-	-	-	92	207

ANNEXE III a) (suite)

Chapitre du budget et unité administrative	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et autres catégories								
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P2/1	Total partiel	Corps						Total partiel	Total général	
										Ire classe	Autres classes	Scs de séc.	Scs de mobile	de métiers	Agents locaux			
18. COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE ET LES CARAIBES	1992-1993	1	-	1	13	30	54	47	32	178	-	-	-	-	-	345	345	523
	(C)	-	-	-	-	-	-	-	2	2	-	-	-	-	-	(2)	(2)	-
	(E)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-	3	3
	1994-1995	1	-	1	13	30	54	47	34	180	-	-	-	3	-	343	346	526
19. COMMISSION ECONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE OCCIDENTALE	1992-1993	1	-	1	8	18	34	26	11	99	-	-	-	-	-	188	188	287
	(C)	-	-	-	-	1	(1)	-	4	4	-	-	-	-	-	(4)	(4)	-
	(E)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-	3	3
	(F)	-	-	-	-	-	(1)	-	-	(1)	-	-	-	-	-	-	-	(1)
	1994-1995	1	-	1	8	19	32	26	15	102	-	-	-	3	-	184	187	289
21. DROITS DE L'HOMME	1992-1993	-	1	1	3	7	15	14	10	51	-	31	-	-	-	-	31	82
	(B)	-	-	-	1	1	5	15	5	27	-	16	-	-	-	-	16	43
	(D)	-	-	-	-	-	3	3	-	6	-	6	-	-	-	-	6	12
	1994-1995	-	1	1	4	8	23	32	15	84	-	53	-	-	-	-	53	137
22. PROTECTION DES REFUGIES ET ASSISTANCE AUX REFUGIES	1992-1993	2	2	3	20	35	50	42	17	171	4	161	-	-	-	-	165	336
	(H)	-	-	-	-	1	1	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	2
	1994-1995	2	2	3	20	36	51	42	17	173	4	161	-	-	-	-	165	338
A. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	1992-1993	1	1	2	10	19	14	27	15	89	4	151	-	-	-	-	155	254
	(H)	-	-	-	-	1	1	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	2
	1994-1995	1	1	2	10	20	15	27	15	91	4	151	-	-	-	-	155	256
B. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	1992-1993	1	1	1	10	16	36	15	2	82	-	10	-	-	-	-	10	92
	1994-1995	1	1	1	10	16	36	15	2	82	-	10	-	-	-	-	10	92
23. DEPARTEMENT DES AFFAIRES HUMANITAIRES	1992-1993	1	-	4	3	5	10	4	3	30	3	17	-	-	-	-	20	50
	(B)	-	-	-	2	1	-	4	4	11	-	14	-	-	-	-	14	25
	(D)	-	-	-	1	2	-	-	-	3	-	1	-	-	-	-	1	4
	1994-1995	1	-	4	6	8	10	8	7	44	3	32	-	-	-	-	35	79

ANNEXE III a) (suite)

Chapitre du budget et unité administrative	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et autres catégories									
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P2/I	Total partiel	Corps								
										Ire classe	Autres classes	Sec de séc.	Sec mobile	de métiers	Agents locaux	Total partiel	Total général	
24. INFORMATION	1992-1993	-	1	5	19	45	74	96	66	306	9	258	-	-	-	265	532	838
	(B)	-	-	-	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1
	(C)	-	-	(1)	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	(E)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	1
	(F)	-	-	-	(1)	(3)	(4)	(5)	-	(13)	-	-	-	-	-	(9)	(9)	(22)
	1994-1995	-	1	4	20	42	70	91	66	294	10	258	-	-	-	256 ^b	524	813
25. ADMINISTRATION ET GESTION	1992-1993	1	4	14	43	211	465	434	158	1 330 ^c	157	1 884	176	16	248	52	2 533 ^c	3 863 ^c
	(B)	-	-	-	-	-	3	7	2	12	-	29	-	-	-	-	29	41
	(C)	-	-	-	6	(3)	(1)	4	(6)	-	6	(5)	-	-	(1)	-	-	-
	(E)	-	-	-	-	-	3	1	-	4	-	1	-	(12)	-	-	(11)	(7)
	(F)	-	-	(1)	(4)	(1)	(7)	(11)	(11)	(35)	-	-	-	-	-	-	-	(35)
	1994-1995	1	4	13	45	207	463	435	143	1 311	163	1 909	176	4	247	52	2 551	3 862
A. Bureau du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion	1992-1993	1	-	-	4	8	7	2	2	24	7	36	-	-	-	-	43	67
	(B)	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	2	-	-	-	-	2	3
	(C)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	(1)	-	-	-	-	-	-
	(E)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	1994-1995	1	-	-	4	8	8	2	2	25	8	37	-	-	-	-	45	70
B. Bureau de la planification, des programmes, du budget et des finances	1992-1993	-	1	4	7	12	19	18	13	74	5	89	-	-	-	-	94	168
	(B)	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	1
	(C)	-	-	-	2	(1)	(1)	2	(2)	-	3	(3)	-	-	-	-	-	-
	(E)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	(F)	-	-	(1)	(1)	(1)	-	(2)	-	(5)	-	-	-	-	-	-	-	(5)
	1994-1995	-	1	3	8	10	18	18	12	70	8	86	-	-	-	-	94	164
C. Bureau de la gestion des ressources humaines (Siège)	1992-1993	-	1	3	5	13	19	23	11	75	12	96	-	-	-	-	108	183
	(C)	-	-	-	1	-	(1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	(F)	-	-	-	(2)	-	(1)	(2)	-	(5)	-	-	-	-	-	-	-	(5)
	1994-1995	-	1	3	4	13	17	21	11	70	12	96	-	-	-	-	108	178
D. Bureau des services généraux (Siège)	1992-1993	-	1	1	6	14	17	20	16	75	15	252	176	-	-	148	591	666
	(B)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	(C)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	(1)	-	-	(1)	-	-	-
	(E)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	(F)	-	-	-	(1)	-	-	(1)	-	(2)	-	-	-	-	-	-	-	(2)
	1994-1995	-	1	1	5	14	17	19	16	73	17	251	176	-	-	147	591	664
E. Services de conférence	1992-1993	-	1	3	16	147	285	344	86	982	86	909	-	-	-	100	1 095	2 077
	(B)	-	-	-	-	-	1	3	-	4	-	-	-	-	-	-	-	4
	(C)	-	-	-	2	(1)	(1)	1	(1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	(E)	-	-	-	-	-	3	1	-	4	-	1	-	-	-	-	1	5
	(F)	-	-	-	-	-	(6)	(6)	(11)	(23)	-	-	-	-	-	-	-	(23)
	1994-1995	-	1	3	18	146	382	343	74	967	86	910	-	-	-	100	1 095	2 063

ANNEXE III a) (suite)

Chapitre du budget et unité administrative	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et autres catégories								
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P2/1	Total partiel	1re classe	Autres classes	Corps			Agents locaux	Total partiel	Total général	
												Sec de	Sec mobile	de métiers				
1. Bureau des services de conférence (Siège) . . .	1992-1993	-	1	2	11	96	236	206	59	611	57	482	-	-	-	100	639	1 250
	(B)	-	-	-	-	-	1	3	-	4	-	-	-	-	-	-	-	4
	(C)	-	-	-	2	(1)	(1)	1	(1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	(E)	-	-	-	-	-	3	1	-	4	-	1	-	-	-	-	-	1
	(F)	-	-	-	-	-	(6)	(6)	(11)	(23)	-	-	-	-	-	-	-	(23)
	1994-1995	-	1	2	13	95	233	205	47	596	57	483	-	-	-	100	640	1 236
2. Services de conférence et bibliothèque (Genève) . .	1992-1993	-	-	1	5	49	128	117	26	326	28	405	-	-	-	-	433	759
	1994-1995	-	-	1	5	49	128	117	26	326	28	405	-	-	-	-	433	759
3. Services de conférence et bibliothèque (Vienne) . .	1992-1993	-	-	-	-	2	21	21	1	45	1	22	-	-	-	-	23	68
	1994-1995	-	-	-	-	2	21	21	1	45	1	22	-	-	-	-	23	68
G. Division de vérification interne des comptes (Siège)	1992-1993	-	-	1	-	3	6	6	10	26	7	5	-	-	-	-	12	38
	(C)	-	-	-	-	-	-	3	(3)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	(E)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	1994-1995	-	-	1	-	3	6	9	7	26	7	5	-	-	-	-	12	38
H. Office des Nations Unies à Genève	1992-1993	-	-	1	3	10	8	16	19	57	20	356	-	-	-	-	376	433
	(B)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	2	2
	(C)	-	-	-	-	2	(2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	(E)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	1
	1994-1995	-	-	1	3	10	10	14	19	57	20	358	-	-	1	-	379	436
I. Office des Nations Unies à Vienne	1992-1993	-	-	1	1	4	3	3	-	12	5	141	-	-	-	-	146	158
	(B)	-	-	-	-	-	1	4	1	6	-	25	-	-	-	-	25	31
	(C)	-	-	1	(1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	(E)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	1994-1995	-	-	1	2	3	4	7	1	18	5	166	-	-	-	-	171	189
J. Services communs (Nairobi)	1992-1993	-	-	-	1	-	1	2	1	5	-	-	-	52	-	-	52	57
	(E)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	3	3
	1994-1995	-	-	-	1	-	1	2	1	5	-	-	-	52	3	-	55	60

ANNEXE III a) (suite)

Chapitre du budget et unité administrative	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et autres catégories										
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P2/1	Total partiel	Corps									
										1re classe	Autres classes	Sec de séc.	Sec mobile	de métiers	Agents locaux	Total partiel	Total général		
26 ACTIVITES ADMINISTRATIVES FINANCIÉES EN COMMUN	1992-1993	-	-	2	3	6	9	5	4	29	4	32	-	-	-	-	-	36	65
	1994-1995	-	-	2	3	6	9	5	4	29	4	32	-	-	-	-	-	36	65
TOTAL	1992-1993	20	15	80	271	671	1 142	1 077	539	3 815 ^d	272	3 274	177	233	248	1 849	6 053	9 868	
	(B)	-	-	5	10	15	24	43	22	119	2	94	-	-	-	-	19	105	224
	(C)	-	1	1	5	-	(3)	6	(2)	7	9	(8)	-	-	(1)	(7)	(7)	-	-
	(D)	1	-	-	1	3	4	3	-	12	-	7	-	-	-	-	-	7	19
	(E)	-	-	-	1	2	-	-	(1)	2	-	(1)	-	-	-	-	-	(1)	1
	(F)	-	-	(4)	(6)	(7)	(18)	(25)	(20)	(80) ^d	-	(8)	-	(37)	-	(26)	(71)	(151)	-
	(H)	-	-	-	-	1	1	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	2
	1994-1995	21	15	82	282	685	1 150	1 104	538	3 877	283	3 348	177	196	247	1 835	6 086	9 963	
CHAPITRE 3 DES RECETTES, SERVICES DESTINÉS AU PUBLIC	1992-1993	-	-	-	1	1	7	10	8	27	9	124	2	-	-	-	-	135	162
	(C)	-	-	-	-	1	-	(1)	1	1	-	(1)	-	-	-	-	-	(1)	-
	(D)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	2	2
	(F)	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)	(2)	-	(2)	-	-	-	-	-	(2)	(4)
	1994-1995	-	-	-	1	2	6	9	8	26	9	123	2	-	-	-	-	134	160

(B) = Nouveaux postes.

(C) = Reclassement de postes.

(D) = Transformation en postes permanents de postes financés au moyen de crédits ouverts pour du personnel temporaire et investissement.

(E) = Transfert de postes.

(F) = Suppression de postes.

(H) = Transfert au budget ordinaire de postes extrabudgétaires et investissement.

^a Y compris les postes transférés du chapitre 25 à la Division des opérations hors Siège : 1 D-2, 1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 3 P-2 et 11 agents des services généraux (autres classes).^b Y compris 40 postes d'agent local de la catégorie des services généraux, dont la transformation en poste d'administrateur recruté sur le plan national a été proposée selon le principe ni perte ni gain.^c A l'exclusion de neuf postes d'administrateur et de 16 postes d'agent des services généraux, qui ont été transférés de la Division des opérations hors Siège au chapitre 4. A l'exclusion également de 16 postes d'agent du Service mobile (communications), qui ont été transférés de la Division des opérations hors Siège à quatre des commissions régionales ainsi qu'à Nairobi et à Genève.^d Le tableau des effectifs totaux pour 1992-1993 inclut 22 postes d'administrateur (3 D-2, 1 P-5, 3 P-4, 9 P-3 et 6 P-2), qui ont été maintenus au chapitre 39, conformément aux propositions figurant dans le rapport sur les prévisions révisées, demandées par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/212 A, en date du 23 décembre 1992 (A/C.5/47/88).

ANNEXE III

b) Postes temporaires approuvés pour l'exercice biennal 1992-1993 et demandés pour l'exercice biennal 1994-1995 au budget ordinaire

Chapitre du budget et unité administrative	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et autres catégories									
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P2/1	Total partiel	Corps						Total partiel	Total général	
										Ire classe	Autres classes	Sec. de séc.	Sec. mobile	de métiers	Agents locaux			
1. POLITIQUE, DIRECTION ET COORDINATION																		
D'ENSEMBLE	1992-1993	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	(T)	-	-	-	-	1	-	1	-	2	-	5	-	-	-	-	5	7
	1994-1995	-	-	-	-	1	-	1	-	2	-	5	-	-	-	-	5	7
B. Direction exécutive et administration	1992-1993	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	(T)	-	-	-	-	1	-	1	-	2	-	5	-	-	-	-	5	7
	1994-1995	-	-	-	-	1	-	1	-	2	-	5	-	-	-	-	5	7
3. Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la politique des relations avec le public	1992-1993	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	(T)	-	-	-	-	1	-	1	-	2	-	5	-	-	-	-	5	7
	1994-1995	-	-	-	-	1	-	1	-	2	-	5	-	-	-	-	5	7
3. AFFAIRES POLITIQUES	1992-1993	-	-	-	1	3	2	2	-	8	-	9	-	-	-	-	9	17
	(G)	-	-	-	-	-	(1)	(1)	-	(2)	-	1	-	-	-	4	5	3
	1994-1995	-	-	-	1	3	1	1	-	6	-	10	-	-	-	4	14	20
B. Département des affaires politiques I	1992-1993	-	-	-	-	1	1	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	2
	(G)	-	-	-	-	(1)	(1)	-	-	(2)	-	-	-	-	-	-	-	(2)
	1994-1995	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
C. Département des affaires politiques II	1992-1993	-	-	-	1	2	1	2	-	6	-	9	-	-	-	-	9	15
	(G)	-	-	-	-	1	-	(1)	-	-	-	1	-	-	-	4	5	5
	1994-1995	-	-	-	1	3	1	1	-	6	-	10	-	-	-	4	14	20
5. COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE	1992-1993	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	(T)	-	-	-	-	-	2	-	-	2	-	5	-	-	-	-	5	7
	1994-1995	-	-	-	-	-	2	-	-	2	-	5	-	-	-	-	5	7
8. DEPARTEMENT DE LA COORDINATION DES POLITIQUES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	1992-1993	-	1	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1
	1994-1995	-	1	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1
11. COMMERCE INTERNATIONAL ET DEVELOPPEMENT																		
A. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	1992-1993	-	-	1	-	2	1	3	2	9	-	4	-	-	-	-	4	13
	(G)	-	-	(1)	-	(2)	(1)	(3)	(2)	(9)	-	(4)	-	-	-	-	(4)	(13)
	1994-1995	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14. CONTROLE INTERNATIONAL DES DROGUES	1992-1993	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1
	(G)	(1)	-	-	-	-	-	-	-	(1)	-	-	-	-	-	-	-	(1)
	1994-1995	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
15. COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE	1992-1993	-	-	-	-	1	-	1	-	2	-	-	-	-	-	2	2	4
	1994-1995	-	-	-	-	1	-	1	-	2	-	-	-	-	-	2	2	4

ANNEXE III b) (suite)

Chapitre du budget et unité administrative	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et autres catégories									
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P2/I	Total partiel	Ire classe	Autres classes	Corps					Total partiel	Total général	
												Sec de séc.	Sec mobile	de métiers	Agents locaux				
16. COMMISSION ECONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE	1992-1993	-	-	-	-	-	1	2	-	3	-	-	-	-	-	-	1	1	4
	(G)	-	-	-	-	-	(1)	(1)	-	(2)	-	-	-	-	-	-	(1)	(1)	(3)
	1994-1995	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
21. DROITS DE L'HOMME	1992-1993	-	-	-	-	-	3	3	-	6	-	6	-	-	-	-	-	6	12
	(G)	-	-	-	-	-	(3)	(3)	-	(6)	-	(6)	-	-	-	-	-	(6)	(12)
	1994-1995	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
23. DEPARTEMENT DES AFFAIRES HUMANITAIRES	1992-1993	-	-	-	1	3	-	-	-	4	-	2	-	-	-	-	5	7	11
	(G)	-	-	-	(1)	(3)	-	-	-	(4)	-	(2)	-	-	-	-	(6)	(7)	(11)
	1994-1995	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
25. ADMINISTRATION ET GESTION	1992-1993	-	-	-	1	-	-	-	-	1	-	7	-	-	-	-	-	7	8
	1994-1995	-	-	-	1	-	-	-	-	1	-	7	-	-	-	-	-	7	8
TOTAL	1992-1993	1	1	1	3	9	7	11	2	35	-	28	-	-	-	-	8	36	71
	(G)	(1)	-	(1)	(1)	(5)	(6)	(8)	(2)	(24)	-	(11)	-	-	-	-	(2)	(13)	(37)
	(T)	-	-	-	-	1	2	1	-	4	-	10	-	-	-	-	-	10	14
	1994-1995	-	1	-	2	5	3	4	-	15	-	27	-	-	-	-	6	33	48
CHAPITRE 3 DES RECETTES, SERVICES DESTINES AU PUBLIC	1992-1993	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	2	2
	(G)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(2)	-	-	-	-	-	(2)	(2)
	1994-1995	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(G) = Transformation en postes permanents de postes financés au moyen de crédits ouverts pour du personnel temporaire, transfert de postes et suppression de postes.
(T) = Nouveaux postes.

ANNEXE IV

Répartition des crédits ouverts pour 1992-1993 et des crédits demandés pour 1994-1995
par chapitre/unité administrative du budget et par principaux objets de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre des dépenses		Traitements et dépenses communes de personnel								Total partiel	
		Postes permanents	Postes temporaires	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	Personnel temporaire pour les réunions	Autres émoluments	Heures supplémentaires	Indemnité de représentation	Autres dépenses communes de personnel		
1	POLITIQUE, DIRECTION ET COORDINATION D'ENSEMBLE	92-93	12 955,6	200,3	2 401,0	-	-	363,6	73,5	4 942,9	20 936,9
		94-95	16 086,4	662,0	2 870,8	-	-	882,4	79,6	6 633,1	27 214,3
A.	Organes directeurs	92-93	1 275,6	-	1 645,3	-	-	108,2	1,2	543,0	3 573,3
		94-95	1 482,4	-	2 324,7	-	-	116,6	1,2	632,3	4 551,2
1.	Assemblée générale	92-93	-	-	1 625,3	-	-	89,8	-	-	1 715,1
		94-95	-	-	2 303,3	-	-	96,8	-	-	2 400,1
2.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat)	92-93	842,2	-	3,1	-	-	7,2	1,2	373,4	1 227,1
		94-95	1 018,0	-	3,3	-	-	7,8	1,2	448,1	1 478,4
3.	Comité des contributions	92-93	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		94-95	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4.	Comité des commissaires aux comptes de l'ONU (et son secrétariat)	92-93	433,4	-	16,9	-	-	11,2	-	169,6	631,1
		94-95	464,4	-	18,1	-	-	12,0	-	184,2	678,7
5.	Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	92-93	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		94-95	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6.	Comité du programme et de la coordination	92-93	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		94-95	-	-	-	-	-	-	-	-	-
B.	Direction exécutive et administration	92-93	11 680,0	200,3	755,7	-	-	255,4	72,3	4 399,9	17 365,6
		94-95	14 604,0	662,0	546,1	-	-	765,8	78,4	6 000,8	22 657,1
1.	Le Secrétaire général	92-93	408,1	-	-	-	-	-	50,0	194,0	652,1
		94-95	439,4	-	-	-	-	-	50,0	394,9	884,3
2.	Cabinet du Secrétaire général	92-93	6 801,6	-	227,8	-	-	217,0	13,2	2 605,7	9 865,3
		94-95	8 902,1	-	54,1	-	-	662,1	20,4	3 533,5	13 172,2
3.	Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la politique des relations avec le public	92-93	382,9	50,4	487,8	-	-	-	0,4	160,5	1 082,0
		94-95	486,2	662,0	414,3	-	-	63,4	-	455,7	2 081,6
4.	Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève	92-93	2 746,3	-	22,2	-	-	11,3	8,0	905,9	3 693,7
		94-95	3 346,7	-	57,9	-	-	10,6	8,0	1 105,1	4 528,3
5.	Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne	92-93	1 341,1	149,9	17,9	-	-	27,1	0,7	533,8	2 070,5
		94-95	1 429,6	-	19,8	-	-	29,7	-	511,6	1 990,7

Consultants, groupes d'experts	Frais de voyage			Travaux contractuels d'imprimerie	Autres services contractuels	Frais généraux de fonctionnement					Fournitures et accessoires	Achat de mobilier et de matériel	Amélioration des locaux et construction de nouveaux locaux	Dépenses diverses	Total
	Représentants	Personnel affecté à des réunions	Personnel en mission			Location et entretien des locaux	Location de mobilier et de matériel	Communications	Dépenses de représentation	Divers					
31,0	3 651,7	50,2	1 289,9	1 131,7	2 898,9	716,6	179,7	235,6	274,6	0	186,5	443,9	-	2 263,7	34 290,9
342,3	3 871,7	47,0	2 040,2	1 156,2	3 082,9	273,2	234,3	290,1	299,7	-	209,4	553,5	-	2 604,5	42 219,3
-	3 651,7	44,5	12,2	1 056,5	2 867,7	-	24,9	-	37,8	-	2,7	20,3	-	2 263,7	13 555,3
-	3 871,7	47,0	13,1	1 079,4	3 081,2	-	71,0	-	40,8	-	3,0	50,7	-	2 604,5	15 419,6
-	1 371,5	-	-	1 056,5	-	-	-	-	37,8	-	-	-	-	-	4 180,9
-	1 474,8	-	-	1 079,4	-	-	-	-	40,8	-	-	-	-	-	4 995,1
-	1 109,7	44,5	-	-	241,8	-	13,3	-	-	-	2,7	10,9	-	-	2 650,0
-	1 055,7	47,0	-	-	257,6	-	26,5	-	-	-	3,0	25,3	-	-	2 893,5
-	393,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	393,3
-	422,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	422,9
-	-	-	12,2	-	2 625,9	-	11,6	-	-	-	-	9,4	-	-	3 290,2
-	-	-	13,1	-	2 823,6	-	44,5	-	-	-	-	25,4	-	-	3 585,3
-	178,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 263,7	2 442,6
-	154,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 604,5	2 759,0
-	598,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	598,3
-	763,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	763,8
31,0	-	5,7	1 277,7	75,2	31,2	716,6	154,8	235,6	236,8	-	183,8	423,6	-	-	20 735,6
342,3	-	-	2 027,1	76,8	1,7	273,2	163,3	290,1	258,9	-	206,4	502,8	-	-	26 799,7
-	-	-	474,4	-	-	705,2	-	-	203,0	-	-	39,2	-	-	2 073,9
-	-	-	739,3	-	-	273,2	-	-	217,6	-	-	42,1	-	-	2 156,5
10,1	-	5,7	604,9	75,2	5,6	2,2	135,2	235,6	4,1	-	160,8	330,3	-	-	11 435,0
183,8	-	-	906,7	76,8	-	-	145,7	247,9	4,4	-	175,9	315,5	-	-	15 228,9
9,8	-	-	14,7	-	11,3	4,4	-	-	-	-	0,5	3,9	-	-	1 126,6
158,5	-	-	179,7	-	-	-	-	42,2	-	-	10,6	63,4	-	-	2 536,0
-	-	-	85,9	-	-	-	19,6	-	15,3	-	21,9	17,0	-	-	3 853,4
-	-	-	111,5	-	-	-	17,6	-	21,1	-	19,9	62,5	-	-	4 760,9
11,1	-	-	97,8	-	14,3	4,8	-	-	14,4	-	0,6	33,2	-	-	2 246,7
-	-	-	89,9	-	1,7	-	-	-	15,8	-	-	19,3	-	-	2 117,4

ANNEXE IV (suite)

Chapitre des dépenses	Traitements et dépenses communes de personnel									
	Postes permanents	Postes temporaires	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	Personnel temporaire pour les réunions	Autres émoluments	Heures supplémentaires	Indemnité de représentation	Autres dépenses communes de personnel	Total partiel	
2. BUREAUX INTEGRÉS DES NATIONS UNIES	92-93	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	94-95	1 800,8	-	-	-	-	-	784,1	2 584,9	
3. AFFAIRES POLITIQUES *	92-93	31 349,1	1 682,5	1 088,5	31,4	92,7	405,7	38,9	12 992,8	47 681,6
	94-95	38 688,9	2 035,0	473,7	5,9	98,9	524,5	37,6	16 116,1	57 980,6
4. OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX ET MISSIONS SPECIALES ^{b,c}	92-93	32 562,4	8 042,9	438,6	-	11 903,1	67,7	29,8	38 476,7	91 521,2
	94-95	34 076,1	-	80,3	-	11 302,4	219,4	26,0	28 121,4	73 825,6
5. COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE	92-93	5 364,0	-	184,3	1 258,4	-	71,4	7,2	4 222,1	11 107,4
	94-95	5 960,8	707,9	195,6	687,1	-	75,8	7,2	4 166,0	11 800,4
7. ACTIVITES JURIDIQUES ^d	92-93	15 753,8	-	1 306,1	53,8	-	102,1	12,3	6 351,2	23 579,3
	94-95	17 875,9	-	1 171,0	28,1	-	51,4	11,6	7 233,9	26 371,9
8. DEPARTEMENT DE LA COORDINATION DES POLITIQUES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE *	92-93	12 378,6	96,7	4 822,8	609,3	49,2	116,3	11,2	6 020,0	24 104,1
	94-95	27 935,8	574,3	2 622,6	614,6	109,0	144,2	22,4	11 103,3	43 126,2
9. DEPARTEMENT DE L'INFORMATION ECONOMIQUE ET SOCIALE ET DE L'ANALYSE DES POLITIQUES ^f	92-93	46 281,5	32,3	697,0	-	23,7	207,3	18,5	18 260,2	65 520,5
	94-95	32 308,7	-	711,8	898,8	-	74,4	12,8	12 803,4	45 911,1
10. DEPARTEMENT DES SERVICES D'APPUI ET DE GESTION POUR LE DEVELOPPEMENT ^g	92-93	12 140,3	-	98,3	-	-	53,6	7,2	4 480,7	16 780,1
	94-95	19 844,3	-	175,8	-	-	135,2	11,6	7 232,1	27 890,0
11. COMMERCE INTERNATIONAL ET DEVELOPPEMENT	92-93	66 061,6	981,0	658,2	-	-	161,2	21,6	23 097,4	90 981,0
	94-95	73 959,7	-	737,6	-	-	240,7	16,4	25 002,7	99 957,1
A. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ^h	92-93	66 061,7	981,0	658,2	-	-	161,2	21,6	23 097,4	90 933,7
	94-95	73 959,7	-	737,6	-	-	240,7	16,4	25 002,7	99 957,1
B. Centre du commerce international	92-93	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	94-95	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12. ENVIRONNEMENT ET ETABLISSEMENTS HUMAINS	92-93	11 822,6	-	245,6	2 346,8	30,3	115,4	21,8	7 142,1	21 724,6
	94-95	13 499,1	-	1 041,2	2 746,0	38,2	136,9	20,8	8 194,6	25 676,8
A. Programme des Nations Unies pour l'environnement	92-93	5 742,5	-	100,3	1 309,0	14,5	92,2	12,6	3 318,6	10 587,7
	94-95	6 426,9	-	115,4	1 650,1	18,1	101,2	11,6	3 749,3	12 072,6
B. Centre des Nations Unies pour les établissements humains	92-93	6 080,1	-	145,3	1 037,8	15,8	25,2	9,2	3 823,5	11 136,9
	94-95	7 072,2	-	925,8	1 095,9	20,1	35,7	9,2	4 445,3	13 604,2

Consultants, groupes d'experts	Frais de voyage			Travaux contractuels d'imprimerie	Autres services contractuels	Frais généraux de fonctionnement						Amélioration des locaux et construction de nouveaux locaux	Dépenses diverses	Total		
	Représentants	Personnel affecté à des réunions	Personnel en mission			Location et entretien des locaux	Location de mobilier et de matériel	Communiqués	Dépenses de représentation	Fournitures et accessoires	Achat de mobilier et de matériel				Divers	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	95,1	-	-	831,6	-	-	-	-	-	-	93,3	-	-	3 604,9
1 535,6	2 176,1	593,1	1 275,9	1 058,5	97,1	204,6	362,4	153,8	80,6	114,6	169,5	593,3	-	3 289,8	59 416,1	
1 958,0	2 340,6	560,3	1 451,3	1 081,1	51,5	266,9	606,9	623,0	88,8	145,9	215,2	1 640,4	-	3 860,1	72 870,6	
119,1	35,0	-	5 472,6	-	-	2 757,5	7 356,2	1 344,0	14,4	717,2	1 543,9	3 422,3	-	-	114 303,4	
-	-	-	4 474,4	-	-	3 410,5	3 755,3	942,3	21,6	610,9	1 659,9	4 186,2	-	-	92 886,7	
169,1	-	-	108,4	-	4 765,2	1 238,9	134,6	245,2	6,8	22,8	255,4	431,2	-	-	18 485,0	
87,9	-	-	115,0	-	5 171,6	1 328,0	142,9	260,5	10,4	24,1	270,6	216,5	-	-	19 427,9	
829,9	1 660,8	651,9	225,2	2 606,0	319,6	581,6	354,7	87,8	22,6	29,1	66,3	181,8	-	323,9	31 520,5	
568,9	1 867,1	742,8	228,1	1 907,1	518,1	627,2	279,8	76,2	12,7	30,6	107,3	580,2	-	348,1	34 297,7	
1 505,9	1 122,0	455,3	1 103,7	114,6	272,8	506,1	180,6	390,4	39,9	65,7	167,3	173,6	-	126,8	30 328,8	
1 788,7	2 095,5	232,4	1 498,2	379,6	639,5	-	391,3	452,4	44,4	171,3	183,9	399,8	-	752,3	52 155,5	
1 794,5	531,0	293,9	873,2	909,6	244,3	-	748,5	130,5	9,6	5,1	77,9	289,4	-	-	71 429,1	
898,8	259,9	66,2	552,2	714,4	73,9	-	629,7	201,2	14,2	20,8	84,2	394,9	-	-	49 821,5	
270,9	-	26,9	282,6	19,0	-	-	162,5	24,8	2,7	0,8	12,0	47,5	-	-	17 629,8	
567,8	366,7	75,7	499,3	22,8	-	-	483,0	50,4	5,6	2,0	33,0	133,9	-	-	30 130,2	
2 466,9	200,9	31,2	1 774,2	708,6	10,3	-	998,3	1 966,9	38,3	97,5	1 611,9	653,0	-	18 489,8	120 028,8	
2 919,9	647,4	8,6	2 277,2	754,6	120,1	-	1 033,3	2 028,7	52,0	189,0	1 696,8	1 645,6	-	19 982,2	133 302,5	
2 466,9	200,9	31,2	1 774,2	708,6	10,3	-	998,3	1 966,9	38,3	97,5	1 611,9	653,0	-	-	101 539,0	
2 919,9	647,4	8,6	2 277,2	754,6	120,1	-	1 033,3	2 028,7	52,0	189,0	1 686,8	1 645,6	-	-	113 320,3	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18 489,8	18 489,8	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	19 982,2	19 982,2	
632,7	243,1	78,5	265,4	133,0	82,9	7,9	273,4	401,9	19,1	30,1	322,5	171,4	-	-	24 362,2	
761,0	237,9	65,7	369,1	95,0	88,7	10,1	345,0	547,8	25,8	47,0	419,4	225,9	-	-	28 884,7	
362,7	226,1	-	182,7	67,1	58,6	-	243,6	218,1	12,2	11,8	235,6	126,1	-	-	12 332,3	
344,0	210,8	-	208,5	17,2	58,2	-	290,6	269,3	10,4	13,0	287,8	152,8	-	-	13 935,2	
270,0	17,0	78,5	82,7	65,9	-	7,9	29,8	183,8	6,9	18,3	86,9	45,3	-	-	12 029,9	
417,0	27,1	65,7	160,6	77,8	-	10,1	54,4	278,5	15,4	34,0	131,6	73,1	-	-	14 949,5	

ANNEXE IV (suite)

Chapitre des dépenses	Traitements et dépenses communes de personnel									Total partiel
	Postes permanents	Postes temporaires	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	Personnel temporaire pour les réunions	Autres émoluments	Heures supplémentaires	Indemnité de représentation	Autres dépenses communes de personnel		
13. LUTTE CONTRE LA CRIMINALITE	92-93	2 030,4	-	353,7	4,3	-	3,1	-	710,6	3 097,8
	94-95	2 709,2	-	499,7	-	-	2,2	-	948,2	4 159,3
14. CONTROLE INTERNATIONAL DES DROGUES	92-93	7 750,2	255,8	205,2	-	-	19,7	9,2	2 802,0	11 042,1
	94-95	8 834,9	-	216,8	-	-	20,9	9,2	3 091,9	12 173,7
15. COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE	92-93	33 708,2	303,4	914,7	1 267,7	1 438,6	202,2	9,2	22 923,5	60 767,5
	94-95	38 943,5	338,0	1 090,6	1 552,4	1 269,6	242,9	9,2	26 397,8	69 844,0
16. COMMISSION ECONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE	92-93	31 473,8	322,8	411,5	176,3	161,1	188,4	9,2	14 845,3	47 588,4
	94-95	37 348,4	291,0	262,4	358,4	124,3	222,2	9,2	17 716,7	56 332,6
17. COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE	92-93	30 588,3	-	102,3	-	38,8	41,0	9,2	10 088,4	40 868,0
	94-95	33 233,8	-	107,7	-	41,0	43,7	9,2	10 974,2	44 409,6
18. COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE ET LES CARAIBES	92-93	39 427,4	-	525,1	340,7	106,1	229,3	9,2	15 491,6	56 129,4
	94-95	52 591,4	-	674,3	452,4	138,8	312,2	9,2	20 898,4	75 076,7
19. COMMISSION ECONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE OCCIDENTALE	92-93	20 232,8	-	20,4	127,4	77,3	117,1	9,2	18 826,7	39 410,9
	94-95	18 676,4	-	24,1	88,5	53,7	86,0	9,2	17 389,5	36 327,4
20. PROGRAMME ORDINAIRE DE COOPERATION TECHNIQUE	92-93	-	-	23 447,3	-	161,8	-	-	-	23 609,1
	94-95	-	-	31 686,9	-	196,6	-	-	-	31 883,5
21. DROITS DE L'HOMME	92-93	11 349,9	1 418,2	1 604,4	-	578,7	94,3	3,7	4 191,2	19 240,4
	94-95	21 063,3	-	1 312,1	-	479,7	93,9	7,2	6 975,4	29 931,6
22. PROTECTION DES REFUGIES ET ASSISTANCE AUX REFUGIES	92-93	45 610,1	-	613,0	-	-	152,5	31,6	17 204,5	63 611,7
	94-95	50 122,9	-	646,9	-	-	160,7	31,6	19 036,7	69 998,8
A. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	92-93	32 391,2	-	593,0	-	-	152,5	16,4	10 682,2	43 835,3
	94-95	35 279,2	-	625,2	-	-	160,7	16,4	11 668,7	47 750,2
B. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	92-93	13 218,9	-	20,0	-	-	-	15,2	6 522,3	19 776,4
	94-95	14 843,7	-	21,7	-	-	-	15,2	7 368,0	22 248,6

ANNEXE IV (suite)

Chapitre des dépenses		Traitements et dépenses communes de personnel								Total partiel	
		Postes permanents	Postes temporaires	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	Personnel temporaire pour les réunions	Autres émoluments	Heures supplémentaires	Indemnité de représentation	Autres dépenses communes de personnel		
25. DEPARTEMENT DES AFFAIRES HUMANITAIRES ¹	92-93	6 325,3	723,5	356,2	-	-	39,1	11,8	2 786,4	10 242,3	
	94-95	11 237,6	-	439,7	-	23,2	92,7	12,8	4 018,7	15 824,7	
24. INFORMATION	92-93	57 676,9	-	1 092,8	-	982,3	370,8	11,7	23 039,2	83 173,7	
	94-95	70 756,0	-	1 885,8	-	457,5	411,2	10,8	28 264,9	101 786,2	
25. ADMINISTRATION ET GESTION ²	92-93	405 171,3	908,8	4 642,0	42 429,4	6 971,7	11 767,9	51,7	148 958,6	620 901,4	
	94-95	434 149,7	992,9	9 642,6	51 374,7	7 117,3	12 763,6	47,6	167 205,0	683 293,4	
26. ACTIVITES ADMINISTRATIVES FINANCEES EN COMMUN	92-93	7 239,7	2 549,8	88,4	178,3	-	31,9	15,6	3 602,1	13 705,8	
	94-95	7 966,5	2 791,8	94,0	191,8	-	34,3	15,6	3 984,7	15 078,7	
27. DEPENSES SPECIALES	92-93	-	-	-	-	-	0,6	-	21 376,3	21 376,3	
	94-95	-	-	-	-	-	-	-	36 343,9	36 343,9	
28. CONTRIBUTIONS DU PERSONNEL	92-93	401 130,6	-	-	-	-	-	-	-	-	
	94-95	448 196,9	-	-	-	-	-	-	-	-	
29. INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES	92-93	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	94-95	-	-	565,8	-	-	-	-	-	565,8	
A. Système intégré de gestion	92-93	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	94-95	-	-	565,8	-	-	-	-	-	565,8	
B. Système à disques optiques pour le stockage et la recherche de documents	92-93	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	94-95	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
30. TRAVAUX DE CONSTRUCTION, TRANSFORMATION ET AMELIORATION DES LOCAUX ET GROS TRAVAUX D'ENTRETIEN	92-93	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	94-95	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
TOTAL	92-93	1 350 601,8	-	46 358,6	-	22 615,4	-	425,2	-	1	
	92-93	-	17 518,0	-	48 824,1	-	14 930,0	-	434 302,8	-	
	94-95	1 517 867,0	-	59 229,8	-	27 805,7	-	426,8	-	^m	
	94-95	-	8 392,9	-	58 099,9	-	16 971,4	-	484 772,2	-	
			12,4 %	(52,1 %)	27,8 %	19,0 %	23,0 %	13,7 %	0,4 %	11,6 %	12,3 %

^a Les montants indiqués pour 1992-1993 comprennent les crédits révisés ouverts pour une période de six mois aux chapitres du titre II qui ont été supprimés à l'issue de la restructuration.

^b Les montants indiqués au chapitre 4 pour 1992 comprennent les crédits ouverts pour la Division des opérations hors Siège et pour le Bureau de la recherche et de la collecte d'informations.

^c Les crédits ouverts pour la Division des opérations hors Siège en 1992-1993 sont indiqués pour permettre la comparaison avec les dépenses prévues pour 1994-1995.

^d Les montants indiqués pour 1992-1993 comprennent les crédits révisés ouverts au chapitre 9 (Activités juridiques) et 10 (Droit de la mer et affaires maritimes).

^e Les montants indiqués pour 1992-1993 comprennent les crédits révisés ouverts aux chapitres 11 (Développement et coopération économique internationale) et 39 D [Organes directeurs (secteurs économique et social)].

^f Les montants indiqués pour 1992-1993 comprennent les crédits révisés ouverts aux chapitres 13 (Département des affaires économiques et sociales internationales) et 35 E (Département du développement économique et social).

Consul- tants, groupes d'experts	Frais de voyage			Travaux contrac- tuels d'impri- merie	Autres services contrac- tuels	Frais généraux de fonctionnement						Amélio- ration des locaux et cons- truction de nouveaux locaux	Dépenses diverses	Total	
	Représen- tants	Personnel affecté à des réunions	Personnel en mission			Location et entretien des locaux	Location de mobilier et de matériel	Commun- ications	Dépenses de représen- tation	Divers	Fournitures et accessoires				Achat de mobilier et de matériel
113,7	-	17,7	637,0	0,8	17,0	208,5	48,5	67,1	5,7	50,4	34,5	46,4	-	737,4	12 227,0
372,7	-	-	1 216,9	-	413,1	60,3	135,4	301,0	10,6	142,3	82,4	443,5	-	1 303,4	20 306,3
-	647,1	410,5	673,8	188,0	12 114,6	2 641,1	1 507,7	2 673,1	243,6	325,7	2 867,8	3 683,0	-	692,3	111 842,0
-	613,7	236,0	993,8	192,1	14 883,2	3 663,9	2 006,0	2 878,5	262,7	350,3	3 998,5	3 428,5	-	515,7	135 789,1
278,2	-	-	1 634,5	351,0	10 277,2	94 157,6	19 168,9	29 330,2	31,1	15 099,2	19 582,6	11 455,1	-	29 846,3	838 613,3
350,8	-	-	1 954,8	361,1	5 980,8	111 607,6	22 069,7	31 873,5	36,2	10 425,1	19 954,0	15 385,5	-	23 565,5	927 013,5
204,2	640,5	98,5	728,2	9,3	530,1	1 312,2	168,6	159,1	-	36,1	55,8	130,2	-	7 160,6	24 939,2
255,8	710,2	106,0	824,1	9,5	499,5	1 389,8	126,5	159,7	4,3	36,2	59,8	143,6	-	7 646,6	27 050,3
15,7	-	-	51,1	-	-	-	36,3	0,5	-	1 228,7	7,4	0,5	-	-	22 722,5
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 320,4	-	-	-	-	37 664,3
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	401 130,6
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	448 196,9
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	3 265,9	-	-	-	-	-	-	3 768,7	-	11 495,7
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	1 625,9	-	-	-	-	-	-	-	-	11 495,7
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	1 640,0	-	-	-	-	-	-	3 768,7	-	5 408,7
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	98 850,2	98 850,2
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	72 707,6	72 707,6
15 787,4	15 491,8	4 752,5	24 838,7	8 930,8	33 386,7	113 270,4	35 775,3	41 602,9	887,7	5 809,2	31 481,8	26 072,1	98 980,5	74 814,4	2 467 458,2
17 177,6	19 029,5	5 223,3	29 815,9	8 359,6	41 905,3	135 686,9	39 755,0	46 077,8	1 013,7	6 570,5	34 425,5	38 767,5	72 740,5	79 049,7	2 749 064,0
8,8 %	22,8 %	7,8 %	20,0 %	(6,0 %)	25,5 %	19,8 %	11,1 %	10,8 %	14,2 %	13,1 %	9,4 %	48,7 %	(26,5 %)	5,7 %	11,4 %

^g Les montants indiqués pour 1992-1993 comprennent les crédits révisés ouverts au chapitre 14 (Département de la coopération technique pour le développement).

^h Les montants indiqués pour 1992-1993 comprennent les crédits révisés ouverts aux chapitres 18 (Centre pour la science et la technique au service du développement) et 20 (Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales).

ⁱ Les montants indiqués pour 1992-1993 ne concernent que la lutte contre la criminalité et ne comprennent pas les crédits approuvés pour d'autres activités humanitaires ou de développement social, qui s'élèvent à 7 088 900 dollars pour 15 mois de l'exercice biennal 1992-1993.

^j Les montants indiqués pour 1992-1993 comprennent les crédits révisés ouverts au chapitre 30 (Secours en cas de catastrophe).

^k Les montants indiqués pour 1992-1993 comprennent les crédits révisés ouverts aux chapitres 32 (Services de conférence) et 33 (Administration et gestion), à l'exclusion des crédits ouverts pour la Division des opérations hors Siège.

^l Total partiel pour l'exercice biennal 1992-1993 : 1 935 575 900 dollars.

^m Total partiel pour l'exercice biennal 1994-1995 : 2 173 565 700 dollars.

ANNEXE V

a) Services financés par des fonds extrabudgétaires : répartition par chapitre des dépenses prévues pour 1994-1995

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Première partie : Services d'appui

Chapitre du budget	Traitements et dépenses communes de personnel	Concours extérieurs divers	Frais de voyage	Services contractuels	Frais généraux de fonctionnement	Divers	Total
1. Politique, direction et coordination d'ensemble							
i) ^a	2 090,3	-	61,5	-	-	-	2 151,8
ii) ^a	903,5	76,9	-	328,0	-	-	1 308,4
Total partiel	2 993,8	76,9	61,5	328,0	-	-	3 460,2
3B. Département des affaires politiques I							
ii)	-	380,0	122,0	-	28,0	40,0	570,0
Total partiel	-	380,0	122,0	-	28,0	40,0	570,0
4. Opérations de maintien de la paix et missions spéciales							
ii)	12 775,3	25,0	-	-	1 551,0	-	14 351,3
Total partiel	12 775,3	25,0	-	-	1 551,0	-	14 351,3
7. Activités juridiques							
i)	2 921,3	-	-	-	-	-	2 921,3
ii)	211,8	-	-	-	-	-	211,8
Total partiel	3 133,1	-	-	-	-	-	3 133,1
8. Département de la coordination des politiques et du développement durable							
ii)	925,0	-	-	-	-	-	925,0
Total partiel	925,0	-	-	-	-	-	925,0
9. Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques							
ii)	6 615,2	-	-	-	-	-	6 615,2
Total partiel	6 615,2	-	-	-	-	-	6 615,2
10. Département des services d'appui et de gestion pour le développement							
i)	719,6	552,4	183,0	-	20,0	5,0	1 480,0
ii)	23 539,7	2 250,2	677,0	275,0	715,4	686,7	28 144,0
Total partiel	24 259,3	2 802,6	860,0	275,0	735,4	691,7	29 624,0
11A. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement							
ii)	5 700,3	528,7	220,0	30,0	130,0	80,0	6 689,0
Total partiel	5 700,3	528,7	220,0	30,0	130,0	80,0	6 689,0

ANNEXE V a) (suite)

Première partie : Services d'appui

Chapitre du budget	Traitements et dépenses communes de personnel	Concours extérieurs divers	Frais de voyage	Services contractuels	Frais généraux de fonctionnement	Divers	Total
12A. Programme des Nations Unies pour l'environnement							
ii)	5 600,1	18,1	272,6	320,2	811,7	470,1	7 492,8
Total partiel	5 600,1	18,1	272,6	320,2	811,7	470,1	7 492,8
12B. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)							
ii)	2 915,7	10,0	230,0	126,7	1 710,7	865,1	5 858,2
Total partiel	2 915,7	10,0	230,0	126,7	1 710,7	865,1	5 858,2
13. Lutte contre la criminalité							
ii)	30,0	-	-	-	-	-	30,0
Total partiel	30,0	-	-	-	-	-	30,0
14. Contrôle international des drogues							
ii)	3 973,2	700,4	556,2	143,4	533,5	1 628,1	7 534,8
Total partiel	3 973,2	700,4	556,2	143,4	533,5	1 628,1	7 534,8
15. Commission économique pour l'Afrique							
ii)	2 649,4	125,0	300,0	100,0	1 118,2	823,6	5 116,2
Total partiel	2 649,4	125,0	300,0	100,0	1 118,2	823,6	5 116,2
16. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique							
ii)	3 033,0	-	-	-	-	100,0	3 133,0
Total partiel	3 033,0	-	-	-	-	100,0	3 133,0
17. Commission économique pour l'Europe							
ii)	215,3	-	38,7	-	34,8	23,2	312,0
Total partiel	215,3	-	38,7	-	34,8	23,2	312,0
18. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes							
ii)	1 151,0	65,0	28,9	-	52,0	78,0	1 374,9
Total partiel	1 151,0	65,0	28,9	-	52,0	78,0	1 374,9
19. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale							
ii)	86,0	205,0	56,6	-	-	6,5	354,1
Total partiel	86,0	205,0	56,6	-	-	6,5	354,1
21. Droits de l'homme							
ii)	788,0	46,0	-	-	-	47,0	881,0
Total partiel	788,0	46,0	-	-	-	47,0	881,0

ANNEXE V a) (suite)

Première partie : Services d'appui

Chapitre du budget	Traitements et dépenses communes de personnel	Concours extérieurs divers	Frais de voyage	Services contractuels	Frais généraux de fonctionnement	Divers	Total
22A. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés							
ii)	83 605,4	349,3	5 239,9	4 075,5	14 555,2	8 616,7	116 442,0
Total partiel	83 605,4	349,3	5 239,9	4 075,5	14 555,2	8 616,7	116 442,0
23. Département des affaires humanitaires							
ii)	6 500,0	-	-	-	-	-	6 500,0
Total partiel	6 500,0	-	-	-	-	-	6 500,0
24. Information							
ii)	255,9	-	-	-	-	-	255,9
Total partiel	255,9	-	-	-	-	-	255,9
25A. Bureau du Secrétaire général adjoint							
i)	1 219,6	5,4	-	-	19,4	-	1 244,4
ii)	516,6	82,7	-	-	11,1	-	610,4
Total partiel	1 736,2	88,1	-	-	30,5	-	1 854,8
25B. Bureau de la planification des programmes, du budget et des finances							
i)	1 718,3	39,8	-	-	-	15,8	1 773,9
ii)	9 484,3	40,0	-	-	-	291,3	9 815,6
Total partiel	11 202,6	79,8	-	-	-	307,1	11 589,5
25C. Bureau de la gestion des ressources humaines							
i)	851,4	-	-	-	-	53,8	905,2
ii)	2 080,8	-	-	-	-	85,0	2 165,8
Total partiel	2 932,2	-	-	-	-	138,8	3 071,0
25D. Bureau des services généraux							
i)	7 198,8	-	-	-	50,7	34,2	7 283,7
ii)	4 880,5	-	-	-	4 923,0	35,2	9 838,7
Total partiel	12 079,3	-	-	-	4 973,7	69,4	17 122,4
25E. Services de conférence							
i)	1 179,0	-	-	-	-	-	1 179,0
ii)	-	364,4	-	-	-	-	364,4
Total partiel	1 179,0	364,4	-	-	-	-	1 543,4
25G. Division de vérification interne des comptes							
i)	2 976,7	70,0	580,8	-	14,8	59,1	3 701,4
ii)	4 022,5	10,0	1 002,4	-	52,8	32,3	5 120,0
Total partiel	6 999,2	80,0	1 583,2	-	67,6	91,4	8 821,4

ANNEXE V a) (suite)

Première partie : Services d'appui

Chapitre du budget	Traitements et dépenses communes de personnel	Concours extérieurs divers	Frais de voyage	Services contractuels	Frais généraux de fonctionnement	Divers	Total
25H. Office des Nations Unies à Genève							
ii)	8 962,5	608,0	-	-	-	-	9 570,5
Total partiel	8 962,5	608,0	-	-	-	-	9 570,5
25I. Office des Nations Unies à Vienne							
i)	1 062,4	-	25,0	-	-	-	1 087,4
Total partiel	1 062,4	-	25,0	-	-	-	1 087,4
25J. Services communs (Nairobi)							
i)	-	16,7	-	-	444,5	238,8	700,0
Total partiel	-	16,7	-	-	444,5	238,8	700,0
27. Dépenses spéciales							
ii)	4 979,7	-	-	-	-	-	4 979,7
Total partiel	4 979,7	-	-	-	-	-	4 979,7
29. Innovations technologiques							
ii)	5 509,5	-	-	-	-	-	5 509,5
Total partiel	5 509,5	-	-	-	-	-	5 509,5
Total i)	21 937,4	684,3	850,3	-	549,4	406,7	24 428,1
Total ii)	201 910,2	5 884,7	8 744,3	5 398,8	26 227,4	13 908,8	262 074,2
TOTAL GENERAL i) + ii)	223 847,6	6 569,0	9 594,6	5 398,8	26 776,8	14 315,5	286 502,3

* i) Services d'appui à d'autres organismes des Nations Unies; ii) services d'appui à des programmes extrabudgétaires.

ANNEXE V a) (suite)

Deuxième partie : Activités de fond

Chapitre du budget	Description	Montant
3B.	Département des affaires politiques I	
	Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement	1 565,0
	Fonds d'affectation spéciale pour les activités de désarmement à l'échelle mondiale et régionale	700,0
	Fonds d'affectation spéciale pour la sensibilisation du public aux questions de désarmement	225,0
	Fonds d'affectation spéciale des intérêts de la contribution au Compte spécial de l'ONU	850,0
	Total partiel	<u>3 340,0</u>
3C.	Département des affaires politiques II	
	Fonds d'affectation spéciale pour la diffusion d'informations contre l'apartheid	250,0
	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'observation du processus électoral	300,0
	Total partiel	<u>550,0</u>
3D.	Division des affaires spatiales	
	Fonds d'affectation spéciale du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales	115,0
	Total partiel	<u>115,0</u>
7.	Activités juridiques	
	Colloques de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	195,0
	Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international	42,0
	Total partiel	<u>237,0</u>
8.	Département de la coordination des politiques et du développement durable	
	Fonds bénévole pour aider les petits Etats en développement insulaires et les pays les moins avancés à participer à la Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats en développement insulaires et à ses préparatifs	1 200,0
	Fonds d'affectation spéciale pour le Sommet pour le développement social	500,0
	Fonds d'affectation spéciale pour les préparatifs de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et le développement	4 980,0
	Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'étude des rapports entre les ressources, l'environnement, les populations et le développement	110,0
	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour faciliter les activités liées à l'exécution du Programme d'action de Nairobi pour la mise en valeur et l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables	100,0
	Fonds d'affectation spéciale pour l'étude du fonctionnement des activités opérationnelles de développement des organismes des Nations Unies	130,0
	Fonds d'affectation spéciale pour le développement social	150,0
	Fonds de contributions volontaires pour l'Année internationale de la famille	300,0
	Fonds d'affectation spéciale pour l'Année internationale de la jeunesse	100,0
	Fonds d'affectation spéciale concernant le vieillissement	350,0
	Fonds de contributions volontaires pour la Décennie internationale des personnes handicapées	1 700,0
	Fonds d'affectation spéciale pour appuyer le processus de négociation d'une convention concernant la protection du climat mondial pour les générations présentes et futures	1 300,0
	Fonds bénévole pour aider les pays en développement à participer au processus de négociation d'une convention internationale pour la protection du climat mondial pour les générations présentes et futures	2 800,0

ANNEXE V a) (suite)

Deuxième partie : Activités de fond

Chapitre du budget	Description	Montant
	Fonds d'affectation spéciale pour appuyer le processus de négociation d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification et la sécheresse	1 200,0
	Fonds bénévole spécial pour aider les pays en développement touchés par la désertification et la sécheresse, en particulier les pays les moins avancés, à participer au processus de négociation d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification et la sécheresse	800,0
	Divers	2 410,0
	Total partiel	18 130,0
9.	Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques	
	Fonds d'affectation spéciale pour la Conférence internationale de 1994 sur la population et le développement	500,0
	Fonds de contributions volontaires pour aider les pays en développement à participer à la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994 et à ses préparatifs	300,0
	Fonds d'affectation spéciale pour la recherche économique et sociale internationale	250,0
	Fonds d'affectation spéciale pour le projet de comparaison internationale	7,0
	Fonds d'affectation spéciale pour la planification et les projections relatives au développement	460,0
	Fonds des Nations Unies pour la population	3 516,0
	Programme des Nations Unies pour l'environnement	200,0
	Divers	333,3
	Total partiel	5 566,3
12A.	Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)	
	Autres fonds d'affectation spéciale	43 612,3
	Total partiel	43 612,3
12B.	Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	
	Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	4 149,5
	Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	4 476,7
	Programme alimentaire mondial	512,6
	Total partiel	9 138,8
13.	Lutte contre la criminalité	
	Fonds d'affectation spéciale pour la défense sociale	730,0
	Total partiel	730,0
14.	Contrôle international des drogues	
	Fonds d'affectation spéciale pour le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	9 538,9
	Total partiel	9 538,9
17.	Commission économique pour l'Europe	
	Fonds d'affectation spéciale pour le financement de l'application de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance	3 997,0
	Fonds d'affectation spéciale "Rendement énergétique, 2000"	280,0
	Fonds d'affectation spéciale pour les réformes structurelles et le développement de la sidérurgie	148,4
	Fonds d'affectation spéciale pour l'étude de la CEE sur les tendances et perspectives à long terme de l'industrie du bois en Europe	20,0
	Fonds d'affectation spéciale pour les établissements humains	32,0
	Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance aux pays en transition	50,0
	Total partiel	4 527,4

ANNEXE V a) (suite)

Deuxième partie : Activités de fond

Chapitre du budget	Description	Montant
21.	Droits de l'homme	
	Fonds d'affectation spéciale du Programme pour la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale	54,0
	Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture	3 657,0
	Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les populations autochtones	391,0
	Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les services consultatifs et l'assistance technique dans le domaine des droits de l'homme	3 153,0
	Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux activités du Centre pour les droits de l'homme	628,0
	Fonds d'affectation spéciale pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage	30,0
	Total partiel	<u>7 913,0</u>
23.	Département des affaires humanitaires	
	Fonds d'affectation spéciale d'urgence pour l'Afrique	1 750,0
	Assistance à l'Iraq : Dotation Sasakawa pour la prévention des catastrophes	140,0
	Fonds de dotation : Fonds d'affectation spéciale pour Tchernobyl	200,0
	Fonds de dotation : Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance en cas de catastrophe	123 900,0
	Fonds de dotation : Fonds d'affectation spéciale pour la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles	4 500,0
	Total partiel	<u>130 490,0</u>
24.	Information	
	Fonds d'affectation spéciale pour le projet "Histoire anecdotique" de l'Organisation des Nations Unies	14,1
	Fonds d'affectation spéciale pour l'information économique et sociale	122,3
	Fonds d'affectation spéciale pour des projets d'information cofinancés (concert de la Journée des Nations Unies)	95,0
	Fonds d'affectation spéciale pour le <i>Forum du développement</i>	2 300,0
	Fonds d'affectation spéciale pour l'information au service du redressement économique et du développement de l'Afrique	399,7
	Fonds d'affectation spéciale pour l'extension des activités d'information au Japon	200,0
	Contributions spéciales des gouvernements hôtes	1 400,0
	Total partiel	<u>4 531,1</u>
25E.	Services de conférence	
	Fonds d'affectation spéciale pour le Groupe allemand de traduction	1 707,0
	Fonds de dotation de la bibliothèque	102,0
	Total partiel	<u>1 809,0</u>
	TOTAL, DEUXIEME PARTIE	<u><u>240 228,8</u></u>

ANNEXE V a) (suite)

Troisième partie : Activités opérationnelles

Chapitre du budget	Description	Montant
1.	Politique, direction et coordination d'ensemble	
	Sources bilatérales	139,0
	Total partiel	139,0
3B.	Département des affaires politiques I	
	Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le développement en Afrique	500,0
	Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et aux Caraïbes	200,0
	Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique	400,0
	Fonds d'affectation spéciale pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement	2 130,0
	Total partiel	3 230,0
3C.	Département des affaires politiques II	
	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud	7 000,0
	Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe	10 000,0
	Fonds des Nations Unies pour la Namibie	255,0
	Total partiel	17 255,0
7.	Activités juridiques	
	Source bilatérale	186,0
	Total partiel	186,0
9.	Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques	
	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	4 500,0
	Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)	18 000,0
	Divers	300,0
	Total partiel	22 800,0
10.	Département des services d'appui et de gestion pour le développement	
	PNUD	80 000,0
	FNUAP	23 000,0
	Fonds d'affectation spéciale pour les projets de coopération technique	66 500,0
	Total partiel	169 500,0
11A.	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	
	PNUD	28 700,0
	Fonds d'affectation spéciale pour les projets de coopération technique	20 200,0
	Total partiel	48 900,0
12A.	Programme des Nations Unies pour l'environnement	
	Fonds pour l'environnement	130 000,0
	Fonds d'affectation spéciale pour les projets de coopération technique	17 054,9
	Fonds généraux d'affectation spéciale	50 104,3
	Total partiel	197 159,2

ANNEXE V a) (suite)

Troisième partie : Activités opérationnelles

Chapitre du budget	Description	Montant
12B.	Centre des Nations Unies pour les établissements humains	
	Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	13 000,0
	PNUD	59 700,0
	Divers	4 000,0
	Total partiel	76 700,0
14.	Contrôle international des drogues	
	Fonds d'affectation spéciale pour le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	179 926,2
	Total partiel	179 926,2
15.	Commission économique pour l'Afrique	
	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement de l'Afrique	2 428,0
	PNUD	16 179,7
	FNUAP	5 132,1
	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	2 687,0
	Organisation internationale du Travail (OIT)	328,0
	Sources bilatérales	3 130,8
	Total partiel	29 885,6
16.	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	
	PNUD	4 100,0
	FNUAP	2 564,0
	Sources bilatérales	15 512,0
	Total partiel	22 176,0
17.	Commission économique pour l'Europe	
	PNUD	159,0
	Autoroute transeuropéenne Nord-Sud	150,0
	Projet du FNUAP	901,1
	Total partiel	1 210,1
18.	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	
	PNUD	515,6
	Banque interaméricaine de développement	1 015,5
	FNUAP	614,0
	PNUE	243,0
	OIT	420,0
	Sources bilatérales	9 142,8
	Total partiel	11 950,9
19.	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	
	PNUD	190,0
	FNUAP	800,0
	PNUE	250,0
	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	225,0
	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	15,0
	Autres sources multilatérales	645,0
	Sources bilatérales	525,2
	Total partiel	2 650,2

ANNEXE V a) (suite)

Troisième partie : Activités opérationnelles

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Description</i>	<i>Montant</i>
22A.	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	
	Projets opérationnels	1 380 282,2
	Total partiel	<u>1 380 282,2</u>
22B.	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	
	Contributions des gouvernements	500 053,0
	Contributions de source non gouvernementale	188 683,0
	Recettes diverses	22 500,0
	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	4 026,0
	Organisation mondiale de la santé	1 780,0
	Fonds des Nations Unies pour l'enfance	663,0
	Total partiel	<u>717 705,0</u>
23.	Département des affaires humanitaires	
	Fonds d'affectation spéciale pour les activités de coopération technique du Département des affaires humanitaires	1 000,0
	Total partiel	<u>1 000,0</u>
	TOTAL, TROISIEME PARTIE	<u><u>2 882 655,4</u></u>

ANNEXE V

b) Services financés par des fonds extrabudgétaires : ressources en personnel
prévues pour 1994-1995

Chapitre du budget	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux					Total
	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P2/1	Total partiel	Première classe	Autres classes	Service mobile	Agents locaux	Total partiel	
1. Politique, direction et coordination d'ensemble														
(A i)	-	1	-	2	1	-	-	4	-	1	-	-	1	5
(A ii)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	2	2
(D)	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-	1
Total partiel	-	1	-	2	1	-	1	5	-	3	-	-	3	8
4. Opérations de maintien de la paix et missions spéciales														
(A ii)	-	1	4	8	28	20	2	63	5	75	-	-	80	143
Total partiel	-	1	4	8	28	20	2	63	5	75	-	-	80	143
7. Activités juridiques														
(A i)	-	1	1	2	2	3	2	11	-	7	-	-	7	18
(A ii)	-	-	-	1	-	1	-	2	-	-	-	-	-	2
(D)	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	1
Total partiel	-	1	1	3	2	5	2	14	-	7	-	-	7	21
9. Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques														
(A ii)	-	-	2	2	7	5	4	20	-	32	-	-	32	52
Total partiel	-	-	2	2	7	5	4	20	-	32	-	-	32	52
10. Département des services d'appui et de gestion pour le développement														
(A i)	-	-	1	1	-	-	-	2	-	2	-	-	2	4
(A ii)	-	1	17	19	14	11	-	62	8	56	-	-	64	126
(C)	-	1	-	1	1	-	-	3	-	2	-	-	2	5
(D)	-	1	1	1	-	-	-	3	-	-	-	-	-	3
Total partiel	-	3	19	22	15	11	-	70	8	60	-	-	68	138
11A. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement														
(A ii)	-	-	4	5	-	-	-	9	-	16	-	-	16	25
Total partiel	-	-	4	5	-	-	-	9	-	16	-	-	16	25
12A. Programme des Nations Unies pour l'environnement														
(A ii)	1	7	8	18	22	34	17	107	-	-	-	245	245	352
(B)	-	2	6	12	11	17	-	48	-	-	-	54	54	102
(C)	-	6	13	40	52	38	19	168	-	-	-	198	198	366
(D)	-	-	-	-	-	-	21	21	-	-	-	-	-	21
Total partiel	1	15	27	70	85	89	57	344	-	-	-	497	497	841

ANNEXE V b) (suite)

Chapitre du budget	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Agents des services généraux					Total	
	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P2/1	Total partiel	Première classe	Autres classes	Service mobile	Agents locaux		Total partiel
12B. Centre des Nations Unies pour les établissements humains														
(A ii)	1	1	2	-	2	3	1	10	-	-	-	41	41	51
(C)	-	1	6	12	6	7	-	32	-	-	-	32	32	64
(D)	-	-	-	-	-	-	7	7	-	-	-	-	-	7
Total partiel	1	2	8	12	8	10	8	49	-	-	-	73	73	122
13. Lutte contre la criminalité														
(D)	-	-	-	-	-	-	2	2	-	-	-	-	-	2
Total partiel	-	-	-	-	-	-	2	2	-	-	-	-	-	2
14. Contrôle international des drogues														
(A ii)	-	1	3	1	3	2	1	11	2	8	-	-	10	21
(B)	-	1	2	6	5	6	2	22	-	25	-	-	25	47
Total partiel	-	2	5	7	8	8	3	33	2	33	-	-	35	68
15. Commission économique pour l'Afrique														
(A ii)	-	-	-	1	1	2	2	6	-	-	-	22	22	28
(C)	-	-	1	15	8	1	7	32	-	-	-	15	15	47
Total partiel	-	-	1	16	9	3	9	38	-	-	-	37	37	75
16. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique														
(A ii)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	25	25	25
(C)	-	-	-	1	1	1	2	5	-	-	-	37	37	42
(D)	-	-	-	14	10	-	-	24	-	-	-	-	-	24
Total partiel	-	-	-	15	11	1	2	29	-	-	-	62	62	91
17. Commission économique pour l'Europe														
(A ii)	-	-	-	-	3	1	1	5	-	-	-	1	1	6
Total partiel	-	-	-	-	3	1	1	5	-	-	-	1	1	6
18. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes														
(A ii)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23	23	23
(C)	-	-	-	-	2	-	2	4	-	-	-	-	-	4
Total partiel	-	-	-	-	2	-	2	4	-	-	-	23	23	27
19. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale														
(A ii)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	3	3
(C)	-	-	-	3	-	-	1	4	-	-	-	2	2	6
Total partiel	-	-	-	3	-	-	1	4	-	-	-	5	5	9

ANNEXE V b) (suite)

Chapitre du budget	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Agents des services généraux					Total	
	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P2/1	Total partiel	Première classe	Autres classes	Service mobile	Agents locaux		Total partiel
21. Droits de l'homme														
(A ii)	-	-	-	-	-	1	-	1	-	4	-	-	4	5
(B)	-	-	-	1	1	1	-	3	-	-	-	-	-	3
Total partiel	-	-	-	1	1	2	-	4	-	4	-	-	4	8
22A. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés														
(A ii)	-	1	1	3	16	8	2	31	11	34	-	-	45	76
(C)	-	14	38	95	223	438	109	917	25	180	51	1 692	1 948	2 865
(D)	-	-	-	-	-	-	79	79	-	-	-	-	-	79
Total partiel	-	15	39	98	239	446	190	1 027	36	214	51	1 692	1 993	3 020
22B. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient														
(C)	-	1	-	8	16	41	5	71	-	-	-	-	-	71
Total partiel	-	1	-	8	16	41	5	71	-	-	-	-	-	71
23. Département des affaires humanitaires														
(A ii)	-	-	1	3	1	4	-	9	-	16	-	-	16	25
(B)	-	1	-	1	-	1	-	3	-	4	-	-	4	7
(D)	-	-	-	2	-	-	-	2	-	4	-	-	4	6
Total partiel	-	1	1	6	1	5	-	14	-	24	-	-	24	38
24. Information														
(B)	-	-	-	2	3	1	-	6	1	11	-	27	39	45
Total partiel	-	-	-	2	3	1	-	6	1	11	-	27	39	45
25A. Bureau du Secrétaire général adjoint														
(A i)	-	-	-	1	2	1	-	4	-	5	-	-	5	9
(A ii)	-	-	-	-	1	1	-	2	-	3	-	-	3	5
Total partiel	-	-	-	1	3	2	-	6	-	8	-	-	8	14
25B. Bureau de la planification des programmes, du budget et des finances														
(A i)	-	-	-	2	3	4	1	10	2	16	-	-	18	28
(A ii)	-	1	-	4	14	10	2	31	1	29	-	-	30	61
Total partiel	-	1	-	6	17	14	3	41	3	45	-	-	48	89
25C. Bureau de la gestion des ressources humaines														
(A i)	-	-	-	1	1	1	1	4	3	7	-	-	10	14
(A ii)	-	-	-	1	7	3	-	11	-	14	-	-	14	25
Total partiel	-	-	-	2	8	4	1	15	3	21	-	-	24	39

ANNEXE V b) (suite)

Chapitre du budget	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Agents des services généraux					Total	
	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P2/1	Total partiel	Première classe	Autres classes	Service mobile	Agents locaux		Total partiel
25D. Bureau des services généraux														
(A i)	-	-	-	-	1	2	-	3	5	50	-	-	55	58
(A ii)	-	-	-	-	4	7	1	12	-	23	-	-	23	35
Total partiel	-	-	-	-	5	9	1	15	5	73	-	-	78	93
25G. Division de vérification interne des comptes														
(A i)	-	-	-	1	5	3	1	10	1	3	-	-	4	14
(A ii)	-	-	1	2	9	5	-	17	-	5	-	-	5	22
Total partiel	-	-	1	3	14	8	1	27	1	8	-	-	9	36
25H. Office des Nations Unies à Genève														
(A i)	-	-	-	-	3	5	1	9	-	51	-	-	51	60
Total partiel	-	-	-	-	3	5	1	9	-	51	-	-	51	60
25I. Office des Nations Unies à Vienne														
(A i)	-	-	-	-	1	-	-	1	-	7	-	-	7	8
Total partiel	-	-	-	-	1	-	-	1	-	7	-	-	7	8
Total (A i)	-	2	2	10	19	19	6	58	11	149	-	-	160	218
Total (A ii)	2	13	43	68	132	118	33	409	27	317	-	360	704	1 113
Total (B)	-	4	8	22	20	26	2	82	1	40	-	81	122	204
Total (C)	-	23	58	177	309	526	145	1 238	25	186	51	1 976	2 238	3 476
Total (D)	-	1	1	15	10	1	110	138	-	-	-	-	-	138
TOTAL GENERAL														
(A i)+(A ii)+(B)+(C)+(D)	<u>2</u>	<u>43</u>	<u>112</u>	<u>292</u>	<u>490</u>	<u>690</u>	<u>296</u>	<u>1 925</u>	<u>64</u>	<u>692</u>	<u>51</u>	<u>2 417</u>	<u>3 224</u>	<u>5 149</u>

(A i) = Services d'appui à d'autres organismes des Nations Unies financés au moyen de fonds extrabudgétaires.

(A ii) = Services d'appui à des programmes extrabudgétaires.

(B) = Activités de fond.

(C) = Activités opérationnelles.

(D) = Personnel détaché sans prise en charge et administrateurs auxiliaires.